
La localisation de l'aide humanitaire: Approche des enjeux et des effets potentiels pour les ONG humanitaires

Auteur : Gustin, Loïc

Promoteur(s) : Pirotte, Gautier

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sciences de la population et du développement, à finalité spécialisée
Coopération Nord-Sud

Année académique : 2016-2017

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/3504>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM : GUSTIN

Prénom : Loïc

Matricule : S144462

Filière d'études : Master en Sciences de la Population et du Développement

Mémoire

La localisation de l'aide humanitaire: Approche des enjeux et des effets
potentiels pour les ONG humanitaires

Promoteur : PIROTTE Gautier

Lecteur : SONDAG-THULL Danièle

Lecteur : TROIT Virginie

Remerciements

Je commencerai ce travail en adressant mes remerciements à mon promoteur, Monsieur Gautier Pirotte. Je le remercie pour sa disponibilité et ses conseils éclairés.

Merci également à mes lectrices, Madame Danièle Sondag-Thull et Madame Virginie Troit, d'avoir accepté de faire partie de ce jury.

Merci à toutes les personnes qui ont accepté de participer à cette recherche en se dégageant du temps afin de me permettre de les rencontrer dans le cadre d'entretiens. Ces rencontres furent riches et se sont avérées décisives concernant l'orientation de la recherche.

Merci à Docteur Abdoulaye Sow ainsi qu'à l'ensemble du staff de Fraternité Médicale Guinée pour leur accueil et leur bienveillance. Les trois mois passés auprès d'eux m'auront beaucoup appris et auront directement participé au choix du sujet traité. Celui-ci les concerne particulièrement.

Enfin, un grand merci à Anne et Dominique Pelsser d'avoir accepté d'effectuer la relecture de ce travail.

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
1 ^{ÈRE} PARTIE - MISE EN CONTEXTE.....	2
1 - L' AIDE HUMANITAIRE DU 21 ^{ÈME} SIÈCLE.....	2
<i>Le succès humanitaire.....</i>	2
<i>Son audience populaire au Nord.....</i>	4
<i>Sa professionnalisation.....</i>	6
<i>L'importance des activités assurées.....</i>	7
2 - CONSTATS ET LIMITES.....	9
<i>La souveraineté réaffirmée des États.....</i>	9
<i>Les crises durables et structurelles.....</i>	10
<i>Un contexte d'insécurité.....</i>	12
<i>De nouveaux acteurs.....</i>	13
<i>L'aggravation du nombre et de l'ampleur des situations de crise.....</i>	15
<i>Des limites éthiques.....</i>	16
3 - LE COURANT DE LA TRANSITION.....	18
<i>De quoi parle-t-on ?.....</i>	18
<i>L'appel à un humanitaire durable de Mattéi.....</i>	19
<i>Un rapprochement entre aide humanitaire et aide au développement ?.....</i>	22
2 ^{ÈME} PARTIE - CHEMINEMENT VERS L'OBJET D'ÉTUDE.....	25
1 - PREMIÈRE EXPLORATION À CONAKRY.....	25
<i>Brève note sur le contexte des entretiens.....</i>	25
<i>Principaux éléments retirés des entretiens exploratoires.....</i>	27
<i>Récapitulatif et questionnements conséquents.....</i>	29
2 - LA LOCALISATION DE L' AIDE HUMANITAIRE.....	31
<i>Une question de bon sens.....</i>	31
<i>Une application encore loin de devenir réalité.....</i>	36
3 - PROBLÉMATISATION.....	37
<i>Question de départ.....</i>	37
<i>Hypothèses.....</i>	38
4 - APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE, DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LIMITES DE LA RECHERCHE.....	38
<i>Méthode de recherche.....</i>	38
<i>Difficultés rencontrées.....</i>	40
<i>Limites de la recherche.....</i>	41
3 ^{ÈME} PARTIE - PHASE D'ANALYSE.....	41
1 - MODIFICATION DES RAPPORTS ENTRE LE NORD ET LE SUD ?.....	41
<i>Un système humanitaire « international » toujours très « occidental ».....</i>	41
<i>En quoi « les 25% » changerait la donne ?.....</i>	48
<i>Des limites et défis déjà pointés.....</i>	53
2 - QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ONGH DU NORD ?.....	55
<i>L'intérêt de tous ?.....</i>	55

<i>Une légitimité à défendre</i>	58
<i>Les ONGH du Nord en obstacle ?</i>	64
3 - CONCLUSION DE L'ANALYSE	66
CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE	75

Liste des abréviations

AMCP	Alliance Médicale Contre le Paludisme
ANSS	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire
B-FAST	Belgian First Aid and Support Team
BRAC	Bangladesh Rural Advancement Committee
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CRS	Catholic Relief Services
DGD	Direction Générale de la coopération au Développement et de l'aide humanitaire
ECHO	European Civil protection and Humanitarian aid Operations
FM	Fonds Mondial
FMG	Fraternité Médicale Guinée
GHP	Global Humanitarian Platform
IDH	Indice de Développement Humain
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development
MDM	Médecins Du Monde
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MSF	Médecins Sans Frontières
MVE	Maladie à Virus Ébola
NEAR	Network for Empowered Aid Response
NPM	New Public Management
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	Objectifs de Développement Durable
OH	Organisations Humanitaires

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGD	Organisation Non Gouvernementale de Développement
ONGH	Organisation Non Gouvernementale Humanitaire
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
RH	Ressources Humaines
RNB	Revenu National Brut
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
TFA	Travail de Fin d'Année
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
URD	Urgence, Réhabilitation et Développement
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USD	United States Dollar
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

Introduction

L'aide humanitaire fait aujourd'hui face à de nombreuses évolutions. Que l'on se réfère au changement climatique, aux nouvelles technologies, à l'arrivée de nouveaux acteurs ou à la réaffirmation de souveraineté, ces changements mettent à mal les pratiques et modèles conventionnels de l'aide. Les observations font état de nouveaux défis et obligent à un questionnement.

Ce mémoire porte sur la transition de l'aide humanitaire. Plus précisément, il abordera la notion de « localisation », thème mis en avant par le Sommet humanitaire d'Istanbul en 2016. Pour en arriver là, j'ai tout d'abord réalisé un TFA, l'année dernière, dans lequel j'ai tenté de synthétiquement mettre en lumière les difficultés qu'ont aujourd'hui les *aidworkers* du secteur à défendre, et parfois même respecter eux-mêmes, les principes humanitaires fondamentaux. Il m'était évident de continuer sur cette voie à l'occasion de ce mémoire. Ce travail est l'opportunité de continuer à approcher le secteur humanitaire en ajustant cette fois davantage le focus sur les alternatives proposées. Dans cette optique, j'ai eu la chance de pouvoir rejoindre une ONG guinéenne proposant des services de santé dans le cadre d'un stage. Le thème de ce mémoire suscite particulièrement mon intérêt. En effet, c'est suite à mes observations de terrain et réflexions post-stage que j'ai convergé vers les accords du *Grand bargain* et la localisation, qui m'étaient jusque-là inconnus.

Le fait que de nombreux acteurs du Sud soient aujourd'hui aussi compétents que leurs voisins du Nord est largement reconnu. De façon croissante, des voix s'élèvent au Sud, mais aussi au Nord, et exigent que soient remis aux populations traditionnellement bénéficiaires les moyens leur permettant d'enfin devenir les acteurs principaux de leur aide. En fond, par cette volonté d'émancipation et de renforcement des forces locales, c'est aussi les enjeux de réduction des risques et de résilience qui sont soulevés.

Ce travail de recherche consiste en une réflexion produite grâce à l'agencement d'observations de terrain, d'entretiens et du recours à la littérature. Avec ce mémoire, j'ai essayé d'analyser les effets potentiellement induits par la localisation et les enjeux découlant pour les ONGH¹ du Nord et du Sud. À cet égard, le développement de ce travail impliquera notamment de s'attarder au passage sur les notions de partenariat et de renforcement des capacités.

La question de départ à laquelle je tenterai de répondre est la suivante : « Quels changements potentiels induirait la localisation de l'aide humanitaire ? ». Mon hypothèse générale est que la localisation induirait une rupture avec le modèle traditionnel de « faire de l'humanitaire ». À cet effet, deux sous-hypothèses seront dégagées et permettront de guider la recherche. Dans un premier temps,

¹ L'abréviation « ONGH », sauf exception, fera référence aux organisations humanitaires occidentales. Les organisations locales réalisant des activités de type humanitaire n'ont en général pas une identité humanitaire singulière. Plutôt, ces acteurs sont amenés à entreprendre pareilles activités selon les contextes et besoins.

je tenterai de voir si la localisation induirait potentiellement une modification de rapport entre acteurs du Nord et du Sud au bénéfice de ces derniers qui deviendraient les maîtres d'œuvre. Dans un second temps, la sous-hypothèse selon laquelle la localisation induirait potentiellement une reconfiguration du rôle des ONGH du Nord sera mise au défi.

Pour ce qui est de sa structure, la première partie de ce travail, constituée de trois chapitres, consistera en une introduction générale permettant de présenter au lecteur le contexte humanitaire actuel. À cet effet, je choisis de présenter certaines des caractéristiques importantes. Après avoir montré à quel point l'aide moderne est institutionnalisée et a pris une place importante, ses limites seront exposées en abordant les évolutions récentes remettant le modèle traditionnel en question. Ces constats débouchent inévitablement sur la nécessité de se questionner afin de trouver un modèle plus adapté et prenant en compte ses limites. Le courant de la transition sera ainsi brièvement présenté.

La deuxième partie, composée de quatre chapitres, permettra de présenter la progression et les étapes m'ayant conduit à aborder ce sujet d'analyse précis. La localisation de l'aide humanitaire, notamment par son contexte d'apparition et l'explicitation de ce qui se cache derrière cette formulation, sera alors présentée. Avant d'entamer l'analyse, la question de départ ainsi que les hypothèses seront formulées dans le chapitre réservé à la problématisation. Le chapitre suivant éclairera le lecteur quant à la méthodologie privilégiée, les difficultés rencontrées et les limites de ce travail.

La troisième et dernière partie consistera enfin en l'analyse. Les hypothèses seront ainsi questionnées. Pour mener cette recherche à bien, cette partie sera sous-divisée en trois chapitres. Chaque sous-hypothèse sera développée dans l'un d'eux avant de rassembler les éléments ressortis et les exposer à l'hypothèse générale dans le troisième.

1^{ère} partie - Mise en contexte

1 - L'aide humanitaire du 21^{ème} siècle

Le succès humanitaire

Globalement, le rôle des organisations humanitaires est aujourd'hui incontestable. « Globalement », il est important de le préciser. Car, en y regardant de plus près de nombreux aspects peuvent devenir source de critiques. Monte aujourd'hui, et depuis relativement peu de temps, un courant de remise en question du rôle premier des ONGH du Nord. Il ne serait pas sensé de commencer ce travail en déclarant que les ONGH sont unanimement considérées comme des acteurs indétronables alors que son optique est justement d'aborder une notion, émanant principalement du Sud, remettant en question cette hégémonie occidentale et la configuration actuelle de l'aide.

Néanmoins, même si une remise en question est en cours, force est de constater que le système humanitaire international jusqu'à nos jours s'est développé de façon continue et a pris une ampleur considérable. Cette première partie a pour volonté d'introduire très brièvement le lecteur à la dimension du rôle attribué à l'aide humanitaire actuellement. Il ne s'agit pas ici de nier l'ensemble des critiques à son égard mais de rapidement revenir sur la place qu'occupe l'aide au sein de nos sociétés globalisées.

Depuis ses débuts et son installation progressive sur la scène internationale, de l'émergence de ses représentants principaux, son affirmation dans de nombreux pays jusqu'à son extension sur la surface du globe, l'influence des organisations humanitaires n'a cessé de croître au point que les actions de secours et d'assistance aux populations vulnérables ou sinistrées, victimes de catastrophes ou de conflits armés, sont devenues un élément structurant des relations internationales (Ryfman, 2008). Dans un contexte voyant augmenter la récurrence et l'ampleur des crises, les acteurs humanitaires sont plus sollicités que jamais. Le secteur de l'humanitaire est en développement continu et les ONGH, essentiellement du Nord, ont joué un rôle majeur lors de nombreuses situations de crise ces dernières années.

Depuis la naissance officielle de l'humanitaire, le système humanitaire international s'est profondément complexifié. L'aide s'est peu à peu institutionnalisée (Barnett, 2010). Ce processus prit principalement appui sur le droit, sur de nouveaux dispositifs et sur l'apparition de nouveaux acteurs leaders. Au niveau du droit, on peut noter la création de législations et codifications (les conventions de Genève, la première convention humanitaire, la première déclaration des droits de l'enfant ou la résolution 46/182 de l'assemblée générale de l'ONU²). Au niveau des nouveaux dispositifs d'intervention, notons la création des clusters, codes de conduite et techniques ou encore de coordination. Au niveau des acteurs, outre la Croix/Croissant-Rouge, les institutions des Nations-Unies (OCHA, UNICEF, PAM, UNHCR, etc.) ont contribué à remodeler de façon importante le milieu. Pour ce qui est des institutions internationales, l'Union européenne avec ECHO entra dans la partie en 1992 pour rejoindre les autres acteurs que sont les États et les ONG. De l'émergence de ces nouveaux acteurs et de la création de nouveaux rendez-vous, à la recherche et production de cadres communs, que ce soit sur le terrain ou au sein des sièges, la planète humanitaire n'a cessé de grandir et évoluer.

Les acteurs humanitaires occupent aujourd'hui l'espace public de façon régulière. L'étroitesse des relations entre médias et acteurs humanitaires n'est en effet plus un secret. Si les critiques à son égard pullulent, l'actualité nous rappelle souvent qu'à défaut de mieux, l'aide humanitaire restera encore essentielle de nombreuses années. Lorsque j'écris « le succès » de l'aide, c'est bien à son

² Résolution portant sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies.

installation durable dans le paysage politique et médiatique à laquelle je me réfère. Elle occupe aujourd'hui une place quasi indétronable.

Son audience populaire au Nord³

Dans cette seconde section, je tiens à présenter rapidement la popularité de l'aide humanitaire contemporaine au sein de l'imaginaire collectif des citoyens. Par « citoyens », je précise que cela est surtout vrai pour ce qui est des populations occidentales, et donc en général non bénéficiaires de l'aide.

L'aide et ses acteurs jouissent au Nord d'une notoriété et d'une confiance très enviable comme nous le montrent les enquêtes « Noir jaune blues⁴ » (Infogram, s.d.) et « Génération quoi⁵ » (RTBF, 2016) de 2016. Un autre phénomène traduisant l'engouement que provoque l'aide au sein de la population peut être perçu dans la floraison du « volontourisme » et de l'ensemble des sociétés proposant l'organisation de « stage humanitaire » au Sud à tout un chacun. Je ne reviendrai pas ici sur les questions que ce type de services provoque. Je me permets plutôt cette observation car, selon moi, elle permet d'illustrer à quel point « l'acte humanitaire » occupe aujourd'hui une place forte dans l'esprit et l'imaginaire occidental. Comme le note Ryfman, pour certains l'aide humanitaire n'est rien d'autre que « *l'expression la plus pure de la solidarité entre êtres humains* » (Ryfman, 2008 : 3). À l'inverse, les populations témoins, elles, peuvent être d'un enthousiasme bien différent. À cet égard, les résultats d'une enquête effectuée en amont du Sommet humanitaire mondiale sont éloquentes⁶ (WHS, 2015). Cela est un fait, les populations censées bénéficier effectivement de l'aide ont une perception bien moins enchantée du sujet.

Les ONGH et leurs activités se voient assez peu questionnées par les citoyens lambda et profitent d'une relative survalorisation de leurs capacités (Ryfman, 2008). Micheletti n'hésite pas à parler de « puissance symbolique » de l'aide humanitaire (Micheletti, 2008). Les acteurs de l'aide sont ainsi en quelque sorte devenus les héros des temps modernes, les nouveaux « chevaliers blancs⁷ ». Pour Micheletti, c'est non seulement les acteurs humanitaires eux-mêmes mais aussi tous ceux qui

³ Comme il le fut mentionné au cours de l'introduction, mon Travail de Fin d'Année réalisé l'année dernière se pencha sur les tensions entre pratique et respect des principes au fondement de l'aide humanitaire. Des éléments de ce travail furent repris pour la rédaction des deux premiers chapitres (Gustin, 2016).

⁴ Enquêtes menées en collaboration par la RTBF et Le Soir afin de sonder l'opinion publique belge. Il est notamment question de la confiance dans les différentes institutions. Il en ressort que les OSC occupent une place de choix au sein des représentations.

⁵ Enquête menée par la RTBF et l'Université de Namur afin de recueillir l'avis des 18-34 ans belge francophones sur différents sujets. Ici aussi, les organisations humanitaires profitent d'un degré élevé de confiance.

⁶ Les résultats de cette enquête menée au Moyen Orient et en Afrique du Nord montrent que les populations bénéficiaires interviewées ont une opinion fortement mitigée des ONGH. Cela concerne tant leurs perceptions de l'impartialité et la neutralité des ONGH, du respect accordé à leurs opinions, la satisfaction des besoins principaux, etc.

⁷ Écho au titre du film de Joachim Lafosse s'inspirant fortement de la mission chaotique de l'Arche de Zoé au Tchad en 2007.

participent d'assez près à leur travail qui bénéficient de leur « capital sympathie » et d'une image positive auprès de l'opinion publique occidentale (Micheletti, 2008).

Les ONGH véhiculent une sorte d'idéal empathique. « *Ce qu'apporte, en réalité, l'action humanitaire à l'opinion, c'est une sorte de monde à part conjuguant tous les traits de l'héroïsme moderne* » (Maillard, 2008). Queinnec rappelle utilement que les ONGH évoluent sur le registre symbolique de la charité. Cela leur permet efficacement de s'attirer la sympathie de l'opinion publique et assurer leur capital séduction (Queinnec, 2007). Ainsi, le travail des acteurs de l'aide semble peut attirer les questionnements, être délié de tous soupçons et vierge de tout intérêt autre que l'assouvissement d'un besoin de solidarité.

Le concept d'« humanitaire » jouit donc d'une présomption de pureté importante. Comment expliquer ce succès ? Pour Thomas, cela pourrait être relié au contexte d'apparition particulier de l'humanitaire contemporain. Cette période fut marquée par l'essoufflement du mouvement ouvrier, le mouvement de contestation post 1968, l'inflexion théorique des droits de l'Homme et l'offensive néolibérale (Thomas, 2013). Quelques années plus tard, avec la chute du Mur et la disparition de l'URSS, c'est la volonté de changer le monde qui fut condamnée. C'était le rejet de la politique comme projet de transformation historique. « *Dans un monde désenchanté et dépolitisé, l'humanitaire va alors recycler l'engagement (...)* » (Thomas, 2013 : 40). Certains auteurs vont jusqu'à décrire l'humanitaire comme la « *nouvelle croyance morale populaire* » (Dieux, 2012). Rieff explique ce succès très similairement. Dans un contexte de désenchantement du politique, l'idéal humanitaire est devenu un lieu où placer ses aspirations utopiques et attentes morales revues à la baisse (Rieff, 2002). Les citoyens du Nord face à leurs désillusions sont de plus en plus en quête de sens. La mobilisation et le désir de révolution fortement amenuisés, l'humanitaire permettrait aujourd'hui de recycler les frustrations des rêves inaboutis d'hier.

Les ONGH via leurs stratégies de communication y sont pour beaucoup. Avec un but premier de récolter des fonds, elles n'hésitent pas à se dresser comme des acteurs incontournables, niant au passage de nombreux éléments de contexte, démesurant leur impact et participant ainsi à la construction de leur mythe. Pourtant, comme le rappelle Ogata⁸, « *il n'y a pas de solutions humanitaires aux problèmes humanitaires* » (Rieff, 2002 : 29). Les non-initiés sont trop peu informés quant aux réalités du champ. Comme le rappelle Lavergne, si l'humanitaire profite d'une certaine exemption de doute, cela est particulièrement vrai par rapport à son efficacité (Lavergne, 2015). L'image tient un rôle crucial dans l'explication de ce succès populaire. « *Quand dans un même reportage, vous voyez une réunion de diplomates dans un grand hôtel, le conflit et les solutions qui tentent d'y être apportées vous semblent très abstraits. Quand, en revanche, dans le plan suivant, vous*

⁸ Ex-Haut-Commissaire aux réfugiés des Nations Unies (91-00).

voyez des enfants qui meurent de faim, des blessés qui agonisent, une infirmière qui donne à manger à la cuillère à un gamin décharné, un chirurgien qui opère... etc. vous avez à la fois une source d'angoisse et en même temps la résolution, le remède, puisqu'à cette souffrance vient s'adjoindre immédiatement un allègement de la souffrance. Vous avez une mise en forme qui surclasse le politique simplement par la force de l'image » (Brauman & Backmann, 1996 : 17).

Sa professionnalisation

Fait indubitable et tendance toujours en cours, le secteur s'est solidement professionnalisé lors des dernières décennies. La professionnalisation de l'aide concerne tous les secteurs et touche tous les acteurs sans exception, autant les différentes agences étatiques que les institutions multilatérales ou les acteurs non gouvernementaux. Ici aussi des questionnements critiques émanent de ce phénomène. L'impact de la professionnalisation pour les ONG, notamment sur leur caractère militant et une éventuelle dissolution des valeurs ou de l'identité associative, a déjà été abordé à de nombreuses reprises (Dauvin & Siméant, 2002 ; Le Naëlou, 2004). Toujours en voulant introduire la stature de l'aide moderne, je me concentrerai principalement ici sur l'effet de ce processus en ce qu'il a transformé les différentes structures d'aide.

La notion de professionnalisation des ONG recouvre plusieurs phénomènes et processus. De façon principale, notons une gestion administrative performante, des stratégies financières, l'instauration d'une salarisation croissante et une rotation importante de personnel, une politique de recrutement sur définition de postes et de profils, une gestion rationnelle du temps de travail, un fonctionnement adapté au marché en tant que prestataire de services pour des « clients », une stratégie d'alliance et de regroupements face à la concurrence, un développement de liens avec les médias et avec les réseaux de marketing, une technicité pointue et une expertise sectorielle performante (Le Naëlou, 2004). Le rapprochement avec les entreprises commerciales semble flagrant.

Ryfman insiste également sur une dynamique de transnationalisation des ONGH. « *Les ONG humanitaires nées en Occident ont impulsé une dynamique de développement par l'international. Le modèle dominant est celui de la multiplication des branches ou sections par pays ou régions à partir d'une " association mère "* » (Ryfman, 2008 : 88). Cela aurait comme implication de participer à un décalage grandissant entre, d'une part, des « ONG toujours plus transnationales » (par leurs tailles, moyens et rayons d'action) et, d'autre part, des « ONG mono-nationales ». Selon lui, ce modèle s'affirme et participe à la croissance importante de certaines ONGH. L'envergure prise par certaines ONGH, et leur puissance par rapport aux autres acteurs du champ, pousse même certains auteurs à décrire celles-ci en recourant à l'expression de « multinationales du cœur » (Pech & Padis, 2004).

À la base de ce processus de professionnalisation, l'on retrouve une recherche d'efficacité et de qualité accrue, un souci d'améliorer une demande de prise en charge croissante et de faire face à la complexité des situations relatives. Comme le rappelle Ryfman, « *la technicisation et la complexité*

des fonctions sur le terrain et au siège requièrent, en effet, l'appel à des personnels capables de mettre en œuvre, à plein temps, des savoir-faire techniques, organisationnels et gestionnaires, complétés par une compétence cognitive large, afin de faire face à des situations aussi souvent ardues en termes de responsabilités que fréquemment inattendues » (Ryfman, 2009 : 36). Les bailleurs institutionnels et privés ont joué un rôle important dans cette dynamique. Les ONGH, de plus en plus transnationalisées, doivent être aptes à répondre aux obligations de qualité, efficacité, transparence, vérification, audit que le multimandat démultiplie. La recherche et l'obtention des financements induisent l'existence d'un personnel qualifié et familier des procédures complexes en vigueur, notamment par la voie des appels à projets (Ryfman, 2009). Dans la foulée, l'instauration de « démarches qualité » visant à améliorer la performance et la crédibilité des acteurs voient le jour autant à l'initiative de bailleurs, institutions multilatérales que d'ONGH (Ryfman, 2008). A titre d'exemple, on peut citer des codes de conduites tels que « people in Aid », le projet « Sphère » ou encore le « Core humanitarian standard » (Ryfman, 2008).

Le travail de sélection des ressources humaines a aussi connu une évolution fulgurante au cours de ce processus (Ryfman, 2008). En lien, des métiers spécifiques au monde de l'humanitaire sont apparus (administrateur, coordinateur, logisticien, chargé de financement, responsable sécurité) (Ghélime et al., 2009). Plus encore, ce sont des études menant directement à une carrière dans le secteur qui sont aujourd'hui possibles. À cet égard, nombre d'instituts se sont spécialisés dans la formation des professionnels de demain (Bioforce, Ifaid, Istom). L'élévation du niveau de compétence a eu comme conséquence de marginaliser la présence de volontaires, majoritaires lors des décennies précédentes (Ryfman, 2008).

Les agences humanitaires évoluent dans un climat concurrentiel à de multiples niveaux. Tant en ce qui concerne la visibilité lors des campagnes de récoltes de fonds, ce que l'on imagine assez aisément, que pour l'accès aux sources de financements, pour l'attribution de programmes ou pour tout ce qui concerne le marché du travail où une certaine rareté des compétences tend à mettre les organismes en compétition pour dénicher « les talents » (Ryfman, 2008).

L'importance des activités assurées

Dernier point de ce premier chapitre, cette section a pour but d'insister sur l'ampleur qu'a prise l'aide humanitaire et l'utilité sociale⁹ des acteurs non gouvernementaux.

C'est un fait, la gravité et le nombre de crises n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et tout porte à croire que cela continuera encore dans cette voie (Development Initiatives, 2017). À titre d'exemple, un rapport d'Oxfam America affirme que, dû au réchauffement climatique et à la pression

⁹ Il est à comprendre par ces termes la fonction spéciale des ONGH qui proposent des services répondant à des besoins peu ou pas pris en compte par l'État et le marché (Rodet, 2008).

démographique, le nombre de catastrophes augmentera encore (Gingerich et al., 2015). Malgré toutes les critiques et limites que l'on peut attribuer à l'encontre des acteurs humanitaires, à défaut de mieux, leur existence est plus que jamais profitable. Comme l'écrit Mattei, malgré les changements contextuels ayant des implications directes sur l'implémentation de l'aide, son professionnalisme et sa force d'intervention demeurent incontestables (Mattéi & Troit, 2016). Sans nier l'importance de relativiser leur efficacité, qui d'autre qu'eux aujourd'hui possède une telle expertise et capacité à se déployer rapidement lors de situations d'urgence ? Sans prendre garde, on pourrait aller jusqu'à avancer que les acteurs actuels sont devenus tout bonnement irremplaçables.

Je voudrais souligner l'état précaire de la situation actuelle et ses besoins. Si, évidemment, d'autres formes d'aide pourraient bien être imaginées, la configuration actuelle et la relative paralysie du système qui découragent toute volonté de réformes significatives ne laissent que peu de place aux alternatives et fait la part belle aux ONGH du Nord. Intervenant de plus en plus souvent lors de « chocs » de toutes sortes, elles en sont devenues les désignées par excellence. Au fil des années, les ONGH se sont construites une place majeure au sein de notre société. Les acteurs se sont imposés comme des incontournables pour une série d'événements (séisme, sécheresse, inondation et autre catastrophe naturelle, offre médicale lors de guerre civile et conflit armé, épidémie et crise sanitaire diverse, etc.). Les initiatives philanthropiques spontanées des débuts sont devenues les auxiliaires des États et les premières vers qui l'on se tourne lorsque, où que cela arrive, l'intégrité physique de semblables est mise à mal. Le maillage du système humanitaire s'est renforcé continuellement. L'influence de certaines d'entre-elles auprès des populations, mais aussi de gouvernements, est avérée. La sphère humanitaire prospère paisiblement. En 2014, le système humanitaire international pesait près de 25 milliards USD et comptait environ, tous types de structures confondus, 4.480 ONG employant environ 450.000 personnes (ALNAP, 2015).

Un bref coup d'œil sur la « situation humanitaire » globale permet de prédire une longue vie aux ONGH. En 2016, on estime à 27,3 milliards USD les dépenses totales consacrées à l'aide humanitaire internationale. Cela représente une augmentation de 6% par rapport à 2015 et ce montant croît chaque année. Le nombre de personnes victimes de déplacement forcé dû à des conflits armés est estimé à 65,6 millions USD en 2016. L'ensemble des crises a impacté 47 différents pays et induit des besoins d'ordre humanitaire pour environ 164,2 millions de personnes au cours de 2016. 87% des personnes en situation d'extrême pauvreté, environ 664 millions, vivent dans des pays considérés comme vulnérables aux changements climatiques (Development Initiatives, 2017).

Les besoins sont énormes, chaque année de plus en plus importants. L'avenir de la plupart des pays récemment ou encore en crise ne semble pas se dessiner de façon optimiste. Les inégalités au niveau mondial se creusent sans fin. Tout laisse à présager un recours à ces urgentistes internationaux encore pour longtemps. Comme l'affirment Mattéi et Troit, « *l'épidémie à virus Ébola a montré*

combien “L’adieu à l’humanitaire” n’était pas pour aujourd’hui tant il reste à faire pour renforcer les systèmes de santé et disposer d’une force d’intervention de qualité dans tous les pays » (Mattéi & Troit, 2016 : 214).

Après avoir présenté l’importance de l’aide humanitaire dans le monde d’aujourd’hui, le chapitre suivant aura pour objectif d’aborder l’ensemble des constats et éléments, conséquents de l’évolution du champ, qui changent la donne. Ce chapitre s’appuiera fortement sur l’ouvrage de Jean-François Mattéi consacré à la transition, *L’humanitaire à l’épreuve de l’éthique* (Mattéi, 2014), ainsi que sur l’un de ses articles réalisé avec Virginie Troit, *Transition humanitaire* (Mattéi & Troit, 2016). Depuis le tournant du millénaire, l’aide fait face à des défis nouveaux. Outre les critiques plus anciennes et connues résultantes de l’analyse des interventions passées, d’autres changements sont peu à peu apparus et ont pour implication de limiter sa capacité d’agir. Cela a pour effet d’imposer le questionnement d’un modèle encore majoritairement à essence occidentale. « *La recette utilisée depuis la fin du 21^{ème} siècle n’est plus adaptée dans un monde en “retournement”* » (Mattéi & Troit, 2016 : 211).

2 - Constats et limites

La souveraineté réaffirmée des États

L’évolution récente ayant le plus grand impact sur le travail des acteurs humanitaires est probablement le regain de la volonté de respect de leur souveraineté d’États du Sud. Certains États du Sud revendiquent leur souhait de devenir maîtres de leur trajectoire et de porter l’aide à leur population eux-mêmes. L’approche parfois considérée comme paternaliste des organisations humanitaires occidentales n’est plus acceptée. Les nations aspirent à pouvoir apporter l’aide de façon autonome et ne plus devoir être redevables envers l’occident et les pays riches. En effet, derrière une intervention arrivent souvent d’autres éléments tels que des contrats industriels, de coopération bilatérale, etc. Ceux-ci ont pour effet de laisser une trace de l’intervention à plus long terme. « *Aider un pays en difficulté constitue, en effet, un moyen d’établir avec lui des relations politiques et économiques. Aussi, des États de plus en plus nombreux choisissent d’intervenir directement, par le déploiement de leurs forces armées, de leurs diplomates et des organisations qu’ils contrôlent ou financent* » (Mattéi & Troit, 2016 : 212). Le pays bénéficiaire de l’aide se voit ainsi d’une certaine façon contraint d’accepter des concessions dans une situation où il ne peut que faiblement négocier et défendre ses intérêts. Cette situation mène parfois à une dénonciation de néo-colonialisme.

Le renforcement des frontières et des intérêts politiques ont aussi pour effet de porter le coup de grâce à l’idée sans-frontériste. « *Non seulement il devient quasiment impossible d’intervenir dans un État sans son consentement explicite, mais le respect des lois nationales et de l’autorité locale s’impose comme une règle absolue* » (Mattéi & Troit, 2016 : 212). L’instrumentalisation qu’a subie l’aide aura participé à sa perte de légitimité. On pense ainsi aux interventions militaro-humanitaires et

à « l'humanitaire d'État ». Dorénavant, l'action humanitaire n'a plus la même connotation pour les États bénéficiaires. Des doutes quant aux mobiles se sont installés : « *Les occidentaux justifient l'envoi de troupes dans les pays africains par des raisons humanitaires. Ne s'agit-il pas plutôt de mettre la main sur les richesses locales ? (Menacer, 2014)* » (Mattéi & Troit, 2016 : 212). De fait, les pays bénéficiaires veulent dorénavant devenir des acteurs décisionnaires. Dans certains cas, cette volonté de distanciation avec l'occident se traduit même en une certaine hostilité.

Ce que veulent les États bénéficiaires de l'aide humanitaire, pour la grande majorité d'anciennes colonies, c'est mettre fin à un modèle d'aide encore trop asymétrique. Ils veulent affirmer leur indépendance et prendre en main la mise en œuvre des actions d'aide. Tel que cela se matérialise pour le secteur du développement par la coopération Sud-Sud et les activités croissantes des pays émergents, certains pays du Sud montent, s'investissent en tant que source de financement de l'aide et deviennent des acteurs qui il faut dorénavant prendre en compte. On observe ainsi une multiplication des bailleurs. À titre d'exemple, notons principalement l'élévation de la Chine, des pays du Golfe et de l'Inde (Mattéi & Troit, 2016). Cela a pour conséquence de quelque peu redistribuer les cartes et amoindrir le monopole dans ce domaine autrefois détenu par les occidentaux. De nouvelles opportunités apparaissent pour les pays bénéficiaires, leur laissant le choix d'opter pour les offres leur semblant les plus favorables. Pour un État, l'aide est aussi un moyen de se mettre en scène à l'international et d'élever son statut. Être capable d'apporter de l'aide est un signal fort en matière de relations internationales. Mattéi ne s'y trompe pas en décrivant cette volonté des pays émergents comme une manifestation de « *soft power* » (Mattéi & Troit, 2016).

Cette situation dans son ensemble engendre un dangereux affaiblissement de l'espace humanitaire. En effet, cette volonté d'assumer soi-même les situations d'urgence est légitime mais devient problématique lorsque que l'accès des acteurs humanitaires se voit réduit et que les besoins ne sont pas assouvis (Mattéi & Troit, 2016). Le droit national est ainsi invoqué par les autorités des pays. Quelle que soit la situation au sein des frontières, les acteurs de l'aide se voient donc limités au nom du respect de la souveraineté des États. Cette impasse n'est pas nouvelle. D'un côté, les acteurs sont tiraillés entre leur volonté d'apporter de l'aide à quiconque la nécessite et, de l'autre côté, l'obligation de non-ingérence et de respecter la souveraineté d'États indépendants. Cela illustre par la-même les limites du droit international (Mattéi & Troit, 2016).

Les crises durables et structurelles

L'aide humanitaire semble parfois n'apporter qu'une assistance volatile et palliative. C'est essentiellement le cas dans certaines régions caractérisées par des déficits structurels importants. À quoi sert-il d'intervenir dans la corne de l'Afrique à peu près tous les 3 ans ? Comment appréhender l'emballement régulier pour les crises alimentaires que subissent certains pays d'Afrique subsaharienne tel que le Niger ? Haïti est également un « bon » exemple pour introduire à la chronicité

des crises. Les causes de certaines urgences se trouvent parfois du côté d'un manque de mémoire institutionnelle et d'anticipation. Comme l'écrit Thomas : « *Un tremblement de terre en plein désert n'est pas une catastrophe, et un séisme de même ampleur n'a pas le même impact à Dubaï, Bruxelles ou Port-au-Prince* » (Thomas, 2013 : 11). Il insiste ainsi sur les causes sociales, les déterminismes historiques et les choix politiques, souvent occultés, qui contribuent aux bilans et à l'apparition des crises en question. Les acteurs humanitaires sont bien faibles face à ces problématiques à répétition, qui relèvent plus d'une défaillance systémique que de quelconques facteurs climatiques. La responsabilité politique des crises doit donc être questionnée.

Certaines régions du monde pourraient être décrites comme des zones de crises « endémiques ». Grunewald parle de « sociétés malades » pour décrire ces régions semblant ne pouvoir s'affranchir d'une perfusion humanitaire. L'aide humanitaire ne peut pas tout. Elle n'est évidemment pas la panacée et doit plutôt être perçue comme la conséquence d'un échec préalable (Rieff, 2002). Ainsi, certaines régions deviennent le lieu de crise durable. C'est principalement le cas de zones en conflit. « *Les crises durables lament profondément les sociétés et érodent les systèmes sociaux. Il en résulte des systèmes profondément bouleversés dans lesquels les bases du droit, de la justice, et même de la morale sont fortement mises à mal. Les sociétés sont malades de la guerre (Grunewald, 1994)* » (Grunewald & Tessier, 2001 : 329).

Allant plus loin, Grunewald affirme même qu'il existe parfois des gagnants de la prolongation des crises (Grunewald & Tessier, 2001). Conséquemment, ces derniers peuvent vouloir agir afin de prolonger ces situations rentables. Cela permet de rappeler que l'aide prend place dans un monde « non auto-suffisant » et que, bien que la situation de crise y ait déjà contribué, elle vient souvent bouleverser les dynamiques établies. Nombreuses sont les critiques dénonçant les effets pervers des actions humanitaires. Au-delà du fait que les acteurs humanitaires se trouvent parfois bien impuissants face à certaines problématiques, leurs interventions, bien malgré eux, peuvent parfois avoir pour effet d'engendrer des effets secondaires néfastes. C'est un fait, l'apport d'une aide n'est pas garanti sans effets secondaires. Pour ne citer que quelques-uns des effets pervers potentiels, l'aide peut participer à la fragilisation des États « bénéficiaires ». Cela peut être causé par l'organisation d'une aide concurrençant les politiques publiques du pays hôte et reviendrait donc à créer un système de services sociaux parallèle affaiblissant les moyens des autorités déjà diminuées (Thomas, 2013). À ce sujet, le cas d'Haïti est éloquent. Outre un fouillis organisationnel impactant négativement l'efficacité de l'action, la présence en masse des organismes d'aide a contribué à la déstructuration et au contournement de l'État déjà très fragile. Ainsi, indirectement, l'aide contribue parfois à installer une certaine dépendance à sa présence. Autre effet pervers potentiel, la dénonciation d'une « aide à la guerre » est aussi connue (Pérouse De Montclos, 2001). L'aide peut contribuer, malgré elle, à la prolongation ou à l'intensification d'un conflit. Le matériel et les denrées détournés, l'assistance fait parfois le jeu des belligérants (Perrin, 1998). Vesely va jusqu'à déclarer que, dans certains cas, la

guerre civile et l'aide humanitaire s'alimentent mutuellement (Vesely, 1998). Soulevé notamment par Davies comme invariant de toute intervention, d'une part, un marché noir semble inévitable. De l'autre, l'arrivée subite d'une aide massive n'est pas sans répercussion sur les marchés locaux. Des distorsions aux conséquences lourdes pour les plus démunis sont parfois observables (Davies, 2000). Comme le rappelle Rieff, « *même dans le meilleur des cas, l'action humanitaire est toujours un emblème de l'échec* » (Rieff, 2002 : 270). Cette rapide revue n'est évidemment pas exhaustive. Un reproche commun est aussi la tendance des acteurs humanitaires à bouleverser les habitudes alimentaires lors de réponse en cas de famine (Chastang, 2008).

L'aide traditionnelle n'est pas de nature à répondre aux causes des crises mais aux conséquences de celles-ci. La prise en compte des impacts de l'aide sur le long terme au niveau des sociétés « bénéficiaires » devient une nécessité. Aujourd'hui, les acteurs commencent à prendre conscience de l'impérativité d'incorporer une approche durable dans leurs actions et de l'importance d'investir plus systématiquement dans l'anticipation des causes. Comme l'écrit Michiels à propos d'actions menées en réaction aux crises alimentaires, « *la politique de gestion de crise, centrée sur la réponse d'urgence, atteint ses limites : toujours plus coûteuse, elle ne parvient pas à enrayer la répétition des crises. Les politiques de sécurité alimentaire doivent évoluer afin de mieux assurer le renforcement des capacités des ménages et lier les interventions dans un continuum prévention-urgence-réhabilitation-développement* » (Michiels et al., 2012). Cette considération accentuée des effets globaux et durables désormais impérative amène l'aide humanitaire à se rapprocher quelque peu de l'aide au développement.

Un contexte d'insécurité

Le climat sécuritaire international est particulièrement pesant depuis le tournant du millénaire. Les attentats du 11 septembre ont fait entrer le monde dans une nouvelle ère de lutte internationale contre le terrorisme (Lenfant et al., 2009). En lien, l'intervention militaire au Moyen-Orient participa à la grave déstabilisation de la région. Le printemps arabe ne déboucha pas sur les espoirs d'un avenir meilleur qu'on aurait pu placer en lui à ses débuts. En Syrie, la révolte populaire a dévié en guerre civile toujours en cours à ce jour. En Lybie et Tunisie notamment, ce flottement politique ouvrit la porte à une propagation de groupes religieux radicaux. Outre les régions du Moyen-Orient et du Maghreb, l'Afrique subsaharienne est également touchée par ce phénomène (Nigéria, Cameroun, Tchad, Mali, Somalie).

Le contexte d'activités des humanitaires se voit donc fortement marqué par un ensemble de conflits et par le terrorisme djihadiste. Si le contexte de guerre n'est pas nouveau pour les acteurs de l'aide, ce qui est différent à présent est qu'ils sont englobés comme des parties prenantes. Les acteurs occidentaux ne peuvent plus se protéger en brandissant leurs principes attestant de leur bonne foi. En tant que représentant du Nord, ils sont plutôt dorénavant des cibles de choix. Les acteurs humanitaires

sont aujourd'hui rattachés à l'Occident et associés à la politique étrangère des États du Nord. « *Des mouvements extrémistes sur les terrains d'intervention humanitaire ont appris à utiliser le jeu complexe qui lie médias, humanitaires et opinions publiques occidentales. Quand ils attaquent ou enlèvent des volontaires étrangers, ils s'en prennent à la puissance réelle ou supposée à la fois symbolique, économique et politique d'une figure de l'Occident qui est à portée de main* » (Micheletti, 2011 : 41). « *Le mouvement humanitaire, identifié comme le fruit de l'Occident, se trouve dès lors piégé dans cette nouvelle polarité* » (Micheletti, 2011 : 42). En conséquence, les ONGH occidentales « s'autocensurent » afin de ne pas exposer leur staff au danger. Les capacités d'intervention des ONGH du Nord et le champ d'application du DIH sont ainsi fortement réduits (Micheletti, 2007).

Afin de pallier cette situation, la délégation de missions à risque à des staffs locaux augmente. Si l'on peut penser que ceux-ci seront moins visés par des attaques, ce déplacement des risques pose de graves questions éthiques. Jeter un œil sur les statistiques reprenant l'origine des victimes parmi les opérateurs humanitaires suffit à démontrer que la majorité des victimes sont des collaborateurs locaux engagés par des organisations du Nord (OCHA, 2012). Une autre conséquence problématique due à ce contexte est le rapprochement parfois décidé avec des acteurs armés afin d'assurer une protection. Il en va sans dire que le danger d'amalgame devient important.

De nouveaux acteurs

Déjà en partie abordé ci-dessus, le fait que de nouveaux acteurs émergent participe à transformer l'univers de l'aide humanitaire. À cet égard, on peut dire que les ONGH du Nord risquent de perdre du terrain au profit de ces nouveaux venus.

En lien avec le regain de souveraineté, des nations émergentes se révèlent comme les nouveaux acteurs de l'aide. La croissance permet de jouer un rôle nouveau en termes de relations internationales. Apporter un appui humanitaire lors d'une crise contribue de façon symbolique à émettre le signal que le pays est à présent lui aussi capable, comme les pays du Nord, et qu'il faut désormais compter sur lui. Comme mentionné plus-haut via le recours au concept de « *soft power* », pour un État, prendre part à des actions de secours peut aussi être l'occasion d'étendre son influence et lui permettre d'être appréhendé avec une considération nouvelle sur l'échiquier mondial. L'aide humanitaire devient à cet égard le signe de la réussite du modèle national d'un État. En outre, ces situations, en procurant une grande visibilité, permettent de se positionner en sauveur et d'envoyer des signaux forts aux spectateurs. On peut aller jusqu'à déclarer que le fait de participer à des interventions humanitaires est parfois plus une façon de flatter l'égo des nations en question qu'un réel souci d'apporter une aide efficace. S'exprimant au sujet de l'unité d'intervention d'urgence belge B-Fast après l'échec de son envoi au Népal, Thomas n'hésite pas à qualifier ce type de ruée en « affaire de com' » (Lallemand, 2015).

De nouvelles figures ont aussi fait leur apparition au niveau du financement. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les pays du Golfe. Ainsi, on peut noter que l'assistance humanitaire en provenance de ces pays a considérablement augmenté ces dernières années (De Geoffroy & Robyns, 2009). Certains pays de la péninsule arabique sont à présent très actifs en matière d'aide humanitaire. Pour preuve, l'Arabie Saoudite fut le 3^{ème} plus gros donateur en 2008, juste derrière les États-Unis et la Commission européenne (De Geoffroy & Robyns, 2009). Cinq pays de la péninsule arabique à eux-seuls (Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Qatar, Koweït et Oman) comptent pour près de 75% des fonds destinés à l'aide en provenance des nations non incluses au sein de l'OCDE (Development Initiatives, 2011). Ainsi, des structures gouvernementales sont créées, la mise en œuvre favorisée, le débat sur l'aide humanitaire suscité et leurs participations financières aux agences onusiennes impliquées rehaussées. Il est à noter que l'affectation prioritaire de ces financements est orientée selon le principe de la solidarité islamique. Celle-ci s'opère en premier lieu dans un cadre de proximité géographique et religieuse d'une fraternité musulmane envers ceux en terre d'Islam et envers les populations musulmanes. L'aide de ces nations est donc en majeure partie décernée aux conflits et catastrophes naturelles du Moyen Orient (De Geoffroy & Robyns, 2009).

Autres types d'acteurs, des ONG du Sud se développent et s'affirment également de plus en plus. En effet, nombreuses organisations de pays du Sud se sont professionnalisées et ont acquis des compétences leur permettant d'être considérées comme des acteurs à part entière dans le milieu de l'aide. Quelques exemples permettront mieux de mesurer cet essor. À nouveau, le Moyen-Orient n'est pas en reste avec la montée de nombreuses ONG confessionnelles comme International Islamic Relief Organisation établie en Arabie Saoudite. L'Afrique connaît le même essor, dont Alima est un bon exemple. Cette organisation a une approche éminemment partenariale. Elle a créé une plateforme d'ONG médicales en partenariat avec quatre autres organisations issues du Sud (Befen, Alerte Santé, AMCP et SOS Médecins/Keoogo). Le but est de construire un réseau d'ONG africaines permettant une mise en commun et le développement des compétences. C'est aussi le cas d'Enda Tier Monde. Partenaire de FMG où j'ai réalisé mon stage, Enda est une organisation sénégalaise qui possède quatorze antennes et participe à des actions tant à trait social que liées à la santé (Mattéi & Troit, 2016). L'exemple de BRAC est probablement l'un des plus significatifs. BRAC, ONG bangladaise, est tout simplement la plus grande ONG au monde. Elle emploie aujourd'hui près de 100.000 personnes dans une dizaine de pays (Martin, 2015). Comme le précise Mattéi et Troit, cet essor est encourageant et positif. Ce sont les ONG du Sud qui sont les plus à même de répondre aux besoins du Sud. *« Les acteurs locaux et les sociétés civiles semblent les plus à même de réagir, d'innover et de changer le visage du monde. Elles expriment la réalité des attentes sur le terrain, rappellent les valeurs fondamentales, incarnent la diversité des opinions et ébranlent parfois l'ordre établi »* (Mattéi & Troit, 2016 : 214).

Dernier type d'acteurs nouveaux au sein du champ de l'aide, les activités menées par le secteur privé à but lucratif se multiplient. Ce secteur semble en effet de plus en plus s'intéresser au terrain humanitaire. Son engagement peut être de plusieurs ordres : supports financiers, dons en nature ou collaboration contractuelle et sous-traitance. C'est essentiellement selon cette dernière modalité que les sociétés privées se font de plus en plus présentes. Selon Martin et Darcy, cela pourrait être expliqué par le nombre et l'ampleur des crises (Martin & Darcy, 2011). Les besoins augmentent et les réponses doivent s'y adapter en conséquence. Les ONG ne pouvant détenir une expertise dans tous les domaines, le privé est identifié comme un partenaire de choix. Les partenariats concernent surtout les domaines techniques tels que la logistique, le transport ou la télécommunication. La RSE pourrait aussi constituer l'un des éléments déclencheurs de cet engagement (Stern, 2015). Ce serait, en effet, un moyen de faire la démonstration pratique des valeurs des entreprises, générer de l'enthousiasme et permettre de garder ses meilleurs éléments. Les entreprises ont pris conscience des gains possibles et de l'intérêt économique indirect d'un rapprochement avec les acteurs humanitaires. Il ne faut pas être naïf, la collaboration avec les humanitaires est aussi une opportunité pour soigner sa réputation et accéder à de nouveaux marchés. « *Le développement de relations avec les autorités locales peut être intéressant puisqu'il permet aux entreprises de renforcer leur implantation sur un marché* » (IRIS, 2017 : 3). Entre symbiose et opportunisme, les intérêts commerciaux et le profit restent cependant les motivations primaires. Issu du Sommet humanitaire d'Istanbul, les Humanitarian Impact Bonds¹⁰ risquent de se développer et encore contribuer à la présence sur le terrain humanitaire d'acteurs du monde de l'entreprise. Tout cela n'est pas sans risque. Que ce soit par une présence effective et la prise en charge directe d'activités ou par une participation financière, la multiplication d'acteurs contribue à dérationnaliser le système humanitaire car chaque acteur possède ses motivations, ses normes et ses modalités d'intervention (Mattéi & Troit, 2016).

L'aggravation du nombre et de l'ampleur des situations de crise

Autre facteur contribuant à modifier le travail des acteurs humanitaires et forcer une transition, il est un fait que l'on assiste depuis quelques années à une augmentation du nombre de situations de crises ainsi qu'à l'augmentation de leur gravité. Dans ce contexte changeant, les acteurs sont aujourd'hui aussi amenés à s'adapter à de nouveaux besoins.

Je l'ai déjà mentionné, de nombreux auteurs anticipent une augmentation des besoins humanitaires. L'article de Mattéi et Troit (Mattéi & Troit, 2016) expose utilement quelques-uns des principaux rapports annonçant une évolution du champ. Le réchauffement climatique est évidemment en première ligne des facteurs à l'origine de ce constat. Les implications sur l'environnement conduiraient à plus de situations extrêmes de toutes sortes (sécheresse, inondation, ouragan, montée

¹⁰ Le Humanitarian Impact Bond (HIB) est une initiative invitant les acteurs privés à investir dans des programmes humanitaires en étant ensuite remboursés avec un possible profit si certains objectifs sont atteints (Aly, 2016).

des eaux, raréfaction de ressources naturelles, etc.). Un rapport d'Oxfam America nous alerte quant à une possible augmentation des fréquences des catastrophes et de leur ampleur (Gingerich et al., 2015). Outre le réchauffement climatique, l'augmentation des besoins s'expliquerait par l'augmentation démographique au niveau planétaire. Un autre rapport fait part de ses craintes quant à la complexification des crises à venir (ALNAP, 2015). Cela est particulièrement le cas concernant des conflits où aucune solution politique ne semble pouvoir se dégager. Dans un contexte d'accroissement des inégalités au niveau mondial, la vulnérabilité des populations de certaines régions participe aussi à affaiblir la résilience et accroître les risques de situation d'urgence. Un dernier rapport annonce une complexification du contexte d'intervention telle que les acteurs de l'aide seraient amenés à transformer leur approche pour s'adapter à des terrains inédits (Feinstein International Center, 2010). Ces mutations sociales impliqueraient des besoins nouveaux. Un exemple est la croissance non contrôlée de zones périurbaines avec des populations à risques relevant davantage d'une action sociale locale (Mattéi & Troit, 2016).

Des limites éthiques

Dans la foulée de la création croissante d'ONG au Sud, c'est aussi des reproches qui sont émis par ces acteurs. Au-delà du bon sens voulant logiquement que, dans l'idéal, chacun puisse subvenir à ses besoins plutôt que de dépendre d'autrui, s'ils proclament aujourd'hui qu'ils peuvent prendre en charge un grand nombre d'activité d'aide leur étant destinée, c'est aussi le paternalisme et l'asymétrie des modes opératoires qui sont problématiques dans l'approche traditionnelle. Les populations du Sud sont largement dépeintes comme démunies auprès du public donateur occidental. L'aide peut ainsi engendrer un dépouillement de la dignité et un regard condescendant du Nord envers le Sud. Une présence humanitaire prolongée peut aussi contribuer à la diffusion d'une image de sociétés faillies, faiblement organisées et peu entreprenantes ou volontaires.

Outre ces critiques, c'est également de rapport de pouvoir qu'il s'agit. Le poids des représentations occidentales structure l'aide. Cette influence peut être décelée à plusieurs niveaux. Tout d'abord, l'idéologie à la base de la conception de l'humanitaire est questionnable. Dans une autre mesure, les mobiles et les pratiques à l'œuvre peuvent tout autant être des aspects culturellement orientés. Même si cela tend à s'équilibrer, le monde des ONGH reste constitué en grande partie d'ONG issues des nations du Nord. De façon logique, il en est de même concernant la littérature s'y rattachant. Comme le relatent Bazin, Fry et Levasseur, cette proportion déséquilibrée pourrait même ne pas être remise en cause tant la conception de l'humanitaire tire ses sources dans l'histoire de l'Occident et des valeurs s'y rattachant (Bazin et al., 2010). Le souci principal vient plutôt de l'effet d'uniformisation qui en est une conséquence indirecte. Le monopole des ONG internationales du Nord n'est pas seulement lié aux origines du concept mais également à la suprématie économique des pays occidentaux. Peu questionnées, les valeurs occidentales ont tendance à être considérées comme universelles et s'imposent, voire sont imposées, progressivement. Cette illusion d'universalisme est à

la base d'une certaine uniformisation des pratiques des ONG et, plus indirectement, de la sous-représentation, et d'une certaine façon de l'exclusion, des acteurs non-occidentaux du champ humanitaire.

Il est à craindre que cette tendance à l'uniformisation de l'aide aboutisse à une approche essentiellement normative de la solidarité internationale. Le danger serait que l'aide devienne réduite à une mise à disposition de ressources logistiques et quantifiables. La participation des professionnels locaux est de première importance face à la complexité des contextes d'intervention. Outre un apport évident pour ce qui est de la compréhension des mécanismes sociaux et politiques, leur concours à la définition des besoins peut s'avérer grandement appréciable pour ce qui est de la pertinence et du sens de l'aide (Le Coconnier & Pommier, 2012). Très critique aussi, Hours voit dans l'action humanitaire et l'idéologie qui la fonde rien de moins que la branche morale de la globalisation du monde par le capitalisme mondialisé. « *La globalisation, outre une exploitation résolue du monde, est aussi une entreprise de légitimation morale de l'ordre occidental dont l'idéologie humanitaire est le bras* » (Hours, 2002 : 17). Selon lui, l'humanitaire ne serait donc que l'avatar d'un impérialisme moral et ferait partie intégrante d'un système de domination.

« La main qui donne, ordonne ». Le rôle des bailleurs est très important. Ils sont à l'origine du mode de gouvernance et des impératifs technocratiques abstraits auxquels sont soumises les ONG. Érigés en règles d'or de la pratique de l'aide par différentes chartes ou conventions à vocation universelle, les diktats d'efficacité, de cohérence, de bonne gouvernance et autres n'en sont pas moins des éléments foncièrement occidentaux. Outre la prétention d'universalisme, les ONG du Nord sont également considérées comme détentrices de « la » solution. Comme rappelé par Le Coconnier et Pommier, « *saisir la sensibilité culturelle d'un contexte est autant un gage de sécurité qu'un impératif éthique de respect de la population concernée* » (Le Coconnier & Pommier, 2012 : 108). Ce n'est pas tant que l'aide d'acteurs endogènes est déclinée, mais que cette collaboration est souvent caractérisée par une disqualification des capacités endogènes (Ba, 2004) et par une relation de subordination vis-à-vis des formes de solidarité locale (Bazin et al., 2010). Par exemple, lors de la sélection de partenaires locaux, ce manque de considération pour les pratiques et normes différentes de l'idéal occidental peut avoir pour effet d'exclure des acteurs de la société civile locale pourtant pleinement légitimes aux yeux des bénéficiaires. Cité par Pérouse De Montclos, Lavigne Delville écrit ainsi : « *les ONG ont leurs propres projets et vision des changements à promouvoir, elles ont comme les autres du mal à accepter de les modifier lorsque les populations leur font comprendre qu'elles veulent autre chose. Elles sont aussi constituées de techniciens et de professionnels, partageant une vision développementiste selon laquelle il faut des apports extérieurs, même pour stimuler un "autodéveloppement endogène". Elles sont enfin parfois prisonnières des projets qu'elles ont définis et de leurs engagements par rapport à leurs bailleurs* » (Pérouse De Montclos, 2006 : 41). Dans certains cas, le peu de place accordé aux aspirations des populations concernées est donc moins le fruit

d'un certain ethnocentrisme qu'un manque de marge de manœuvre. Cela peut être produit par la crainte pour une ONGH de se retrouver dans une situation où ses principes ne seraient pas respectés. Cela peut aussi bien avoir trait à l'éthique de l'ONGH qu'à sa mission ou à la compromission de résultats.

Avoir abordé l'ensemble de ces critiques et constats permet d'insister sur le fait que l'aide n'est pas simple affaire de volonté mais une entreprise complexe. La critique de l'aide n'a pas pour but de l'achever, bien au contraire. Elle se doit néanmoins d'être aussi aiguisée qu'est important son objet. Aussi sévère puisse-t-elle paraître, c'est bien dans une visée progressive que celle-ci s'élabore. Les enjeux sont trop importants pour se complaire de la situation et des limites actuelles. Tout n'est pas que fatalisme et inflexibles impasses. Le monde change. Les problématiques que subissent les humains changent elles aussi. En découle la nécessité d'une réflexion quant à la façon de remodeler l'aide dans ce schéma nouveau. L'histoire de l'humanitaire nous rappelle que l'aide a déjà connu des évolutions. Le plus souvent déjà, celles-ci revêtaient un caractère forcé face à des constatations de limites (Mattéi, 2014). « *En deux siècles, l'action humanitaire moderne a connu plusieurs ruptures souvent liées à des crises* » (Mattéi & Troit, 2016 : 211). Ryfman insiste sur sa fluidité et sa nature régulièrement évolutive. D'après lui, chaque décennie en moyenne est le théâtre de mutations profondes. (Ryfman, 2008).

3 - Le courant de la transition

De quoi parle-t-on ?

L'ensemble des constats présentés ci-dessus est une injonction pour une nécessaire réflexion sur les formes actuelles d'aide et pour une mutation afin d'en ressortir un modèle en phase avec son époque et ses nouveaux enjeux. À cet effet, cette section se consacrera à introduire la transition humanitaire, courant de réflexion tentant de stimuler un humanitaire nouveau. À quoi fait-on exactement référence ?

Nombre de crises actuelles ne répondent plus aux mêmes codes de compréhension que celles rencontrées jusqu'ici. En outre, c'est l'action qui se voit limitée et l'efficacité des interventions remise en cause. « *Bien que son professionnalisme et sa force d'intervention demeurent incontestables, depuis les années 2000, elle rencontre un contexte inédit qui limite sa capacité à agir et la confronte à des dilemmes d'ordre nouveau alors même qu'elle doit pourtant gérer des besoins d'une ampleur inégalée* » (Mattéi & Troit, 2016 : 211). L'aide humanitaire se doit d'évoluer, de se repenser.

Il n'y a pas de définition exacte pour définir la transition humanitaire. C'est plus une notion renvoyant à une mouvance, un axe de recherche incité par les constats d'un monde dont les changements en son sein influent sur le modèle humanitaire traditionnel. Comme le fait remarquer Ryfman en se référant à Fouquet (Fouquet, 2016), une transition « *de et dans* » l'humanitaire est en

cours (Ryfman, 2008, 107). Les changements au sein du champ humanitaire, et les difficultés sous-jacentes, sont donc porteurs de modifications en eux-mêmes autant qu'ils impulsent un nécessaire remodelage de l'aide humanitaire de l'interne. Pour Mattéi et Troit, la transition est plutôt décrite comme une période, « *le passage obligé entre un paradigme humanitaire qui s'essouffle et un nouveau système d'aide plus en lien avec les concepts de développement humain, de développement durable et de changement social* » (Mattéi & Troit, 2016 : 215).

Par extension, la notion de transition humanitaire peut aussi plus globalement faire écho au courant d'analyse et de réflexion quant aux mutations au sein du secteur humanitaire et proposant des alternatives pour le futur de l'aide. Un bon exemple peut être tiré de l'article d'Abessolo Nguema. Pour celui-ci, « le label de transition humanitaire », désigne les activités de rétrocession des services sociaux assurés par des acteurs humanitaires aux nationaux (Abessolo Nguema, 2014). Cette acception semble indiquer que le recours à la transition permet de classer des démarches diverses pour peu qu'elles soient porteuses d'alternatives. La transition humanitaire serait alors l'ensemble des propositions ayant pour but de transformer l'aide, de la faire évoluer afin de prendre en compte ses critiques et limites. Dans cette nouvelle approche, certains appellent à une place plus importante pour la recherche, d'autres à rehausser la place des acteurs du Sud, penser la place de l'éthique, à de nouvelles sortes de partenariats, une redistribution des rôles et du pouvoir, etc.

Toutefois, une revue de la littérature semble indiquer que cette notion n'est pas utilisée conventionnellement par l'ensemble des praticiens de la planète humanitaire. Si de nombreux auteurs se rejoignent pour statuer d'une nécessaire refonte du modèle humanitaire (Rieff, 2002 ; Martin, 2015 ; Mattéi, 2005 ; Michelletti, 2008), tous ne se réfèrent pas à la notion de « transition humanitaire » pour décrire leur démarche. Comme rappelé par Martin lors d'une conférence organisée par Bioforce, la notion de transition est un peu un « terme chapeau » rassemblant un ensemble de réflexions actuelles sur la nécessaire évolution de l'aide humanitaire (Bioforce, 2017).

L'appel à un humanitaire durable de Mattéi

Jean-François Mattéi peut être considéré comme l'un des principaux chefs de file d'une réflexion appelant à l'avènement d'un humanitaire plus « durable ». À nouveau, cette partie sera rédigée en se basant de manière importante sur ses ouvrages de références que sont *L'urgence humanitaire et après ?* ainsi que *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*.

Comme nous l'avons vu, les critiques envers l'aide humanitaire fusent. L'engagement humanitaire a déjà évolué dans le passé. Il peut encore le faire aujourd'hui. Il le devra. A défaut de mieux, l'assistance humanitaire reste de première nécessité. Comme nous l'avons vu, Mattéi fait le constat d'un monde où les repères d'antan se brouillent et où, consécutivement, l'action humanitaire se voit inévitablement impactée et invitée à se repenser. Il rappelle les grandes mutations qu'a connues le champ et que c'est notamment grâce à des ruptures forcées qu'il a contribué à avancer jusqu'à sa

forme la plus moderne. « *Le monde humanitaire a besoin d'un profond changement, et celui-ci se fera inéluctablement, quels que soient les obstacles et les résistances* » (Mattéi, 2014 : 28). Le renouveau de l'humanitaire espéré par Mattéi devrait, selon lui, notamment passer par une attention accrue à la notion de résilience, une volonté d'agir de façon préventive et permettre un trait d'union entre le social et le médical (Mattéi, 2005).

Le concept de résilience n'est pas nouveau. La systématisation de sa prise en compte devrait, elle, devenir la norme. Cyrulnik (Cyrulnik, 1999) définit le concept de résilience comme « *la capacité à réussir à vivre et à se développer positivement de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comportent normalement le risque grave d'une issue négative* (Cyrulnik, 1999) » (Mattéi, 2005 : 206). Pour Mattéi, appliquer ce concept au champ de l'aide trouve tout son sens en ce qu'il arrive que les acteurs humanitaires participent au processus pendant lequel se construisent les fondements permettant cette résilience. L'auteur les assimile aux « tuteurs de résilience » avancés par Cyrulnik (Mattéi, 2005). Ainsi la résilience correspond à un élément clé de l'action humanitaire dont l'objet est de réduire les vulnérabilités. C'est cette notion qui introduit cette conception de l'aide qui ne peut se satisfaire d'une approche sans penser son caractère durable. Grunewald est un second adhérent à cette transposition de la résilience au cadre de l'aide humanitaire. « *Le défi, pour les acteurs humanitaires, sera de repenser leurs modes d'intervention, afin d'inverser la tendance vers des programmes de soutien à la résilience, comportant des volets d'urgence, de soutien aux stratégies de survie et de développement à long terme, plutôt que de proposer une assistance opérationnelle* » (Mattéi, 2005 : 207).

Cela aura pour effet de ne plus se concentrer de façon principale sur les impacts des catastrophes ou conséquences suite à des chocs ou déséquilibres mais de manière croissante considérer une approche préventive comme primordiale. Cela paraît évident. Plutôt que de percevoir les urgences comme uniquement résultant de la fatalité, un travail en amont peut être exécuté dans un souci de réduction des risques et de renforcement des capacités à répondre à ces situations. Plus qu'un élargissement des mandats humanitaires, déléguant aux seuls acteurs de l'aide l'accès aux autres sous-divisions temporelles caractérisant traditionnellement une situation d'urgence (pré-crise, crise, post-crise), cela implique, plus que jamais, de permettre aux populations « bénéficiaires » de devenir actrices du processus en question. La résilience d'une société est synonyme de résilience de ses individus (Mattéi, 2005). Cela implique une démarche à long terme où les solutions ne seraient pas importées et installées mais découleraient d'une construction avec les personnes à la réception. Grunewald le rappelle, « *il est fondamental d'être d'abord à l'écoute des besoins, d'essayer de comprendre les capacités et les contraintes, et non pas d'arriver avec des réponses toutes prêtes et formatées* » (Mattéi, 2005 : 208). En abordant l'application du concept aux communautés, Mattéi insiste sur le fait qu'il permettrait de privilégier une dynamique de résistance et de développement propre (Mattéi, 2005). Cette dernière expression est selon moi ce qui caractérise le mieux l'idée de

l'aide durable. Ce concept est donc de façon évidente à la base d'une approche préventive. Comme le rappelle l'auteur, « *à bien y regarder, des phénomènes aussi impressionnants que les séismes, les inondations, les cyclones ou raz-de-marée ne sont pas meurtriers en soi. Ils le deviennent quand ils croisent sur leur chemin des habitations fragiles et des habitants trop exposés* » (Mattéi, 2005 : 210). Il pose alors une question centrale : « *Comment intervenir pour ne plus devoir intervenir ?* » (Mattéi, 2005 : 211).

Le concept de prévention regroupe selon lui « *toutes les activités qui participent à l'élimination et/ou à la réduction des risques ainsi que la préparation à la réponse d'urgence* » (Mattéi, 2005 : 211). Cette nécessité est aujourd'hui partagée par la majeure partie des acteurs. Ainsi, certains acteurs avancent même qu'investir 1 USD pour la prévention et l'atténuation des catastrophes pourrait permettre d'en économiser jusqu'à 7 USD sur les pertes dues à ces catastrophes (Bond, 2015). En plus d'un bénéfice en termes de coût humain, c'est donc aussi un gain économique qui est possible et qui facilitera probablement une adoption encore plus grande.

Outre ces réorientations au niveau des stratégies et politiques d'aide, c'est aussi un appel à se référer à l'éthique comme guide qu'émet Mattéi. D'après lui, le recours à l'éthique est nécessaire pour accompagner la transition. « *C'est l'éthique qui fera entrer l'humanitaire dans la modernité, tout simplement parce qu'il est grand temps de placer la victime – ou le bénéficiaire – au centre de toutes les actions mises en œuvre pour elle et de respecter sa pleine autonomie* » (Mattéi, 2014 : 177). À cet effet, il propose un cadre afin d'examiner chaque action sous un prisme révélant son éthique. Quatre principes sont ainsi définis : le principe d'autonomie, de bienfaisance, de non-malfaisance et de justice.

Pour l'auteur, le recours à l'éthique devient une nécessité due aux questionnements inévitables suscités par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix (Mattéi & Troit, 2016). Il convient cependant de ne pas confondre l'éthique avec la morale, la déontologie ou le droit¹¹. Ces principes tirent leur origine de la révolution qui eut lieu au sein du monde biomédical. Les principes proposés par Mattéi sont exactement les mêmes. En effet, de nombreuses similitudes caractérisent ces domaines d'action. Dans les deux cas, monde médical comme champ humanitaire, une certaine asymétrie relationnelle est observable entre un professionnel actif qui donne et une personne dépendante réceptrice du travail (Mattéi, 2014).

L'auteur nous rappelle également que si les principes au fondement de l'aide humanitaire (humanité, impartialité, neutralité, indépendance) demeurent des principes fondateurs et universels, ils

¹¹ Pour l'auteur, la morale et l'éthique interviennent à des niveaux différents. La morale exprimerait des impératifs inconditionnels ne laissant pas de place à l'hésitation. Le champ de l'éthique s'en distingue par le fait que le jugement est moins assuré. Un dilemme éthique apparaît lorsqu'une solution ne s'impose pas d'elle-même. De ce fait, en comparaison avec la morale, l'éthique est plus caractérisée par la réflexion que l'obéissance (Mattéi, 2014).

concernent surtout l'action même des humanitaires et moins directement les victimes. Si l'on souhaite donc assurer un positionnement central aux victimes et bénéficiaires de l'aide et ainsi rééquilibrer la relation aidant-aidé, de nouveaux principes deviendraient obligatoires. Ces principes en question sont (Mattéi & Troit, 2016) :

- Le principe d'autonomie : celui-ci affirme la liberté de chaque personne de décider pour elle-même et d'assumer la responsabilité de ses propres choix. Ce principe devrait permettre de constituer un garde-fou contre les dérives du paternalisme.
- Le principe de bienfaisance : ce principe élève comme indispensable le fait de se soucier d'accomplir un bien en faveur d'autrui en s'assurant qu'il puisse reconnaître ce bien en tant que tel pour lui.
- Le principe de non-malfaisance : ce principe amène à se concentrer sur les risques que pourrait entraîner l'aide et dicte l'obligation de ne pas exposer la personne affectée au danger de subir un mal qui ne ferait pas sens pour elle.
- Le principe de justice : ce dernier principe concerne la justice distributive qui tend vers une intervention équitable pour tous, éventuellement même au-delà des seules populations directement concernées par les activités d'aide.

Ces principes sont donc censés permettre d'aider l'action humanitaire face à sa transition inévitable en cours. « *L'introduction de l'éthique dans la pensée comme dans les opérations humanitaires permettrait d'aborder plus sereinement les mutations profondes à venir grâce à des références communes* » (Mattéi & Troit, 2016 : 214).

Un rapprochement entre aide humanitaire et aide au développement ?

Depuis quelques années, il semble que l'on assiste à un rapprochement entre aide humanitaire et aide au développement. La complexification des crises oblige à dépasser la distinction classique entre urgence et développement (ROSA, 2008). Avec le courant de la transition, tout laisse à penser que la frontière entre ces deux types d'aide ne deviendra que plus superficielle. Si je me permets de le souligner, c'est que ce rapprochement ne s'opère pas sans questionnement. C'est d'ores et déjà un thème de débat habituel au sein du milieu.

Je ne reviendrai ici que très brièvement sur le débat concernant le « contiguum » entre les deux types d'aide. Outre la complexification des crises, ce débat important concernant la différenciation des deux formes d'aide est également alimenté par un ensemble de constats formulés essentiellement à propos des modalités d'intervention et de financements au sein du secteur de l'aide humanitaire (Pirotte, 2015). Dans ce paysage de solidarité internationale changeant, l'approche du « contiguum urgence/développement » s'est développée. Celle-ci est censée mieux refléter la complexité des situations impliquant le chevauchement entre les actions de court et de long terme, et

des dynamiques spatiales différentes (ROSA, 2008). Aussi, la diffusion des concepts de résilience, d'humanitaire durable ou encore l'approche LRRD participent à dissocier partiellement l'aide humanitaire de la notion d'urgence (Pirotte, 2015).

L'influence des conclusions de Sommets onusiens tels que le Cadre de Sendai, les OMD puis les ODD semble aussi pouvoir être mobilisée pour expliquer l'adoption par les acteurs humanitaires depuis un petit temps de certains principes participant à ce rapprochement. Leur origine pourrait être trouvée du côté du concept de développement durable. Comme le rappelle Laconde, le développement durable est effectivement parvenu à s'imposer comme un concept incontournable, principalement depuis les années 2000, y compris au sein de l'action humanitaire. Petit à petit, ce sont donc toutes les parties prenantes des organisations humanitaires qui l'ont adopté (Laconde, 2014). Laconde rappelle l'existence de ce qu'il nomme « un droit mou », faisant référence à l'ensemble des codes de conduite (tel le point 9 de la charte Sphere), normes (telles ISO 26000 ou People in Aid), exhortations de « bonnes pratiques » et pressions assurant la greffe du souci de durabilité dans les activités humanitaires (Laconde, 2014).

L'auteur rappelle que les questions sur la durabilité de l'action humanitaire viennent en effet autant de l'intérieur que de l'extérieur des organisations. Les évolutions relatives ne sont pas seulement subies mais correspondent également à des préoccupations provenant des ONG mêmes. *« Les humanitaires n'ont pas attendu qu'on leur impose pour réaliser que l'urgence ne justifie ni le gaspillage, ni le court-termisme : même si les urgences ne durent que quelques mois, la présence des organisations se compte souvent en décennies et les programmes influencent les conditions de vie bien après la fin des activités »* (Laconde, 2014). Afin d'illustrer ses propos, il rappelle que Ryfman avait déjà pointé des programmes implémentés par ACF au cours des années 90 dont le mot d'ordre était « sauver les vies menacées et protéger les vies sauvées » (Ryfman, 1999). Dans le même ordre, Briend a demandé à MSF de juger l'efficacité de son action non seulement au nombre de vies sauvées mais aussi au regard de la « qualité de la survie » (Briend, 2000). Selon lui, l'influence du développement durable est donc d'obliger les humanitaires à se mettre « a minima » en conformité avec ces nouvelles exigences (Laconde, 2014). L'alignement des ONGH sur « la doctrine » du développement durable (Brunel, 2008) installe une prise en considération renforcée du temps long par ces dernières. À cet égard, certains principes liés vont s'intégrer : résilience, participation, approche préventive et réduction des risques. Les ONGH ont pris conscience de l'importance de ne plus s'arrêter à des actions urgentes et adoptent dès lors des activités et modes opératoires jusque-là semblant plus appartenir au champ voisin du développement. Des activités à caractère préventif sont de plus en plus présentes. Ainsi, on peut citer à titre d'exemple des activités de renforcement des capacités, des causeries éducatives, des formations aux risques sismiques ou de sensibilisations en matière de santé et d'hygiène (Pirotte, 2015). À l'autre extrémité du séquençage virtuelle des crises, des activités de « redressement » peuvent aussi être assurées. Notons ainsi des programmes

d'assainissement, de redémarrage et de gestion des systèmes urbains de distribution d'eau, des activités économiques telles que le microcrédit et la relance d'activités artisanales, de soutien aux moyens d'existence, etc. (Ryfman, 2009).

Tout ceci prouve l'évolution des considérations vers une prise en compte beaucoup plus globale. Cela s'illustre aussi au niveau des problématiques ciblées. De ce fait, on peut voir des acteurs humanitaires mener des actions relatives à des maladies endémiques et ne relevant pas d'une situation de crise ou de choc (sida, tuberculose, paludisme). Le fait que des acteurs humanitaires soient donc amenés à agir en dehors des « zones de crise » a pour implication directe de les faire évoluer de façon simultanée sur les mêmes terrains que les développeurs. Les zones d'interventions des humanitaires se sont ainsi élargies.

Ce rapprochement amènerait une certaine confusion concernant le rôle et l'identité de ces acteurs de champs voisins au sein de la solidarité internationale. Ces mutations participent à brouiller les frontières entre ces deux types d'aide. Le passage au « contiguum » n'est pas sans conséquence et est porteur d'enjeux aux niveaux méthodologique et opérationnel. « *Finalité des actions, objectifs et temporalités distinctes, instruments ou méthodes de travail différents, il n'est pas simple de rapprocher développeurs et humanitaires qui par ailleurs peuvent également entrer en compétition sur les mêmes lignes de financement...* » (Pirotte, 2015 : 149).

Si effectuer un rapide lien avec ce débat me semblait pertinent, c'est que je pense qu'il est clair que le courant de la transition participera encore à ce rapprochement. Non seulement il l'analyse en ce qu'il constitue une dynamique nouvelle au sein du champ qui l'impactera. Mais encore, et de surcroît, en ambitionnant de s'atteler aux défis contemporains et d'émettre des propositions pour faire évoluer l'aide, le recours aux principes de résilience et la prévention semblent encore appuyer l'influence du développement durable sur les acteurs de l'humanitaire. C'est cette considération accrue pour le long terme et le « pré crise » qui participe à flouter la distinction entre opérateurs de l'aide en amenant ceux-ci à entreprendre des activités similaires.

Avant de conclure cette partie, je tiens à rappeler que le secteur de l'aide humanitaire est en constante évolution. Tout comme de nouvelles professions spécifiques y ont vu le jour, une production d'analyses critiques et de réflexions s'est développée continuellement. D'autre part, les acteurs du champ n'ont cessé de produire de nouveaux outils et cadres afin de tenter de faire avancer l'aide. Cependant, la transition appelle cette fois à une refonte beaucoup plus profonde. L'enjeu est de taille. Comme l'écrivent Mattéi et Troit, « *il ne s'agirait pas tant d'un problème de ressources ou même d'amélioration de la "mécanique" humanitaire que de réinventer l'aide internationale en l'adaptant aux besoins les plus locaux et aux dynamiques internationales* » (Mattéi & Troit, 2016 : 211). La différence avec les évolutions habituelles est qu'une véritable rupture s'impose à présent pour laisser place à un nouveau modèle.

2^{ème} partie - Cheminement vers l'objet d'étude

1 - Première exploration à Conakry

Brève note sur le contexte des entretiens

J'ai eu l'opportunité de sonder quelques acteurs humanitaires à Conakry au cours du mois d'avril 2017. Ma présence en Guinée coïncidait avec un stage prévu dans mon cursus. La Guinée, se remettant petit à petit de l'épisode de fièvres hémorragiques dû au virus Ébola, offrait une occasion riche d'appréhender les réalités et regards des acteurs ayant participé à la riposte.

Durant trois mois, j'ai eu l'occasion de réaliser un stage au sein de Fraternité Médicale Guinée¹², ONG guinéenne active dans le domaine de la santé. En plus de disposer de trois centres de santé, les activités de l'ONG tournent notamment autour de la promotion de la santé et du renforcement du système de santé. Ainsi, elle était amenée à collaborer avec de nombreux partenaires, publics et privés, nationaux et étrangers, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes associant les communautés et ciblant des maladies endémo-épidémiques telles que le VIH/sida ou la tuberculose. À cet effet, mon organisme de stage, FMG, était amené à collaborer avec des organisations d'une certaine ampleur telles que MSF, Solthis, Solidarité Sida ou Enda-Santé et être subventionné par des institutions telles que l'UNICEF ou le Global Fund.

Je ne m'étendrai pas sur la situation de la Guinée. Cependant, il ne me semble pas inutile de rappeler quelques éléments afin de permettre aux lecteurs de se faire une rapide idée de l'environnement dans lequel évoluent ses acteurs de l'aide. À cet effet, je ne ciblerai que les points me semblant essentiels. En passant, je précise également la difficulté de trouver des données récentes rapportant la situation du pays.

Au vu des indicateurs disponibles, la Guinée est probablement l'un des pays les plus pauvres de la sous-région. Retenons principalement que l'incidence de la pauvreté est passée de 53% en 2007 à 55,2%¹³ en 2012 (PNUD, s.d.). Des données émanant de la Banque Mondiale nous informent qu'en 2012 l'espérance de vie était de 56 ans et que l'IDH guinéen est bloqué à 0,35¹⁴ (Banque Mondiale, 2017).

L'incidence et la prévalence des maladies transmissibles sont très élevées. La malnutrition est aussi importante. Sa forme chronique touche plus de 30% des enfants et est de 10% pour sa forme aiguë (UNICEF, s.d.). Le taux de femmes victimes de MGF, tous types confondus, est de 96,9%

¹² De nombreuses informations sur les activités sont disponibles sur le site de l'organisation (<http://www.fmg-ong.org>).

¹³ À titre de comparaison, les taux de pauvreté du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, pays limitrophes, sont estimés par le PNUD à 46,7% et 48,9%.

¹⁴ Comparativement, ceux du Sénégal et de la Côte d'Ivoire sont respectivement estimés à 0,47 et 0,43.

(UNICEF, 2015). Cette pratique est donc quasi systématique. 25% de la population n'a pas accès à l'eau potable (UNICEF, s.d.). Le système de santé est défaillant. Chiffre interpellant, le financement de la santé par le budget national n'est que de 1,75% (Diakité, 2016). Le pays souffre d'une inégalité de répartition des ressources humaines pour la santé entre ses zones urbaines et rurales. Seules 17% d'entre-elles sont présentes en zones rurales alors qu'environ 70% de la population y vit (Diakité, 2016).

Le pays se relève lentement de l'épidémie à virus Ébola qu'il a connue entre 2014 et 2016. Cette crise, ayant surtout frappé la région de Guinée forestière, a affecté fortement le système des soins de santé. Beaucoup de personnels médicaux ont succombé à la maladie suite au travail dans les zones touchées. Cela a contribué à fortement affaiblir l'offre de soins. Un autre effet collatéral fut l'attribution en urgence de budgets initialement destinés à d'autres problématiques afin de lutter contre la MVE. En conséquence, on a assisté à une résurgence du taux de prévalence de certaines maladies et à un retour en arrière concernant les progrès obtenus face à d'autres fléaux de santé publique (Edelstein & Heymann, 2016).

Au niveau politique, je pense que ce n'est pas trop s'avancer que de déclarer la Guinée comme étant un État fragile¹⁵. Le pays peine à décoller malgré des richesses certaines en termes de matières premières (or, diamant, bauxite et alumine, fer, pétrole off-shore, potentiel hydroélectrique, terres arables, eau, etc.). Selon la Banque Mondiale, le RNB/habitant en 2015 était de 470 USD¹⁶ (Banque Mondiale, 2017). Le contexte socio-politique est relativement instable. Le développement des institutions est encore trop insuffisant. L'offre de service public est faible et les récits de clientélisme, népotisme et impunité fréquents. Le gouvernement en place est très contesté, souvent suspecté de corruption et reproché de n'avoir apporté que peu d'amélioration depuis les élections.

L'objectif des entretiens exploratoires était essentiellement de recueillir l'expérience des différentes personnes quant à leur implication lors de l'urgence due à la MVE et de les questionner quant à leurs interactions avec les acteurs de champs voisins. Ainsi, en plus de leurs activités et des enjeux soulevés par l'épidémie, le questionnement relatif au rapprochement entre aide humanitaire et aide au développement était abordé. Dans l'ordre, je me suis entretenu avec un responsable de la Croix-Rouge guinéenne, de l'OMS, de l'ANSS¹⁷, de Health Focus¹⁸ et du bureau guinéen de MSF

¹⁵ Ce concept fait référence à une situation où les instances étatiques n'ont la volonté ou ne sont en mesure d'assumer une série de fonctions essentielles telles que la fourniture des services sociaux de base, garantir l'État de droit ou la sécurité de sa population (Gaulme, 2011).

¹⁶ Comparativement, ceux du Sénégal et de la Côte d'Ivoire sont de 1.653 USD et 1.090 USD.

¹⁷ Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, anciennement Agence Nationale de Coordination pour la Riposte spécialement créée afin d'organiser la riposte contre l'épidémie Ébola en 2014, jusque là pilotées par l'OMS.

¹⁸ Health Focus est bureau d'étude de droit allemand. Cet organisme participe également à la mise en œuvre de programmes liés à la santé.

Belgique. Si le nombre de personnes rencontrées est peu élevé, il fut très intéressant de pouvoir croiser les regards de ces professionnels issus de structures agissant à des échelons très différents.

Principaux éléments retirés des entretiens exploratoires

Avant d'aller plus loin, je choisis de partager ici les éléments principaux qui sont ressortis de ces rencontres. C'est sur base de ces éléments que s'est structuré mon questionnement et décidée l'orientation de ce travail. Tout en gardant à l'esprit que le nombre d'entretiens réalisés ne me permet évidemment pas de statuer d'une quelconque représentativité des opinions émises, je pense que des données assez significatives peuvent tout de même être isolées de ces différentes interviews.

L'un des éléments émis à plusieurs reprises, lorsque j'abordais un certain rapprochement entre activités des ONGH et activités des développeurs, fut le fait que les ONGH passent régulièrement par des projets hors temps de crise. Cela me fut précisé dès le premier entretien. Les ONGH passent de l'urgence aux activités « normales » selon la situation du pays. « *Les humanitaires sont devenus malins* », me dit mon interlocuteur de la Croix-Rouge. Il y aurait une normalisation d'un système de mobilisation des ressources basé sur la rédaction de projets. Il m'avance que les ONGH ont besoin de faire des projets de développement pour survivre en l'absence de crise. Une des explications d'après lui est que les bailleurs deviennent fort exigeants et qu'il y a beaucoup de contrôles pour recevoir des fonds. Il est dès lors plus facile d'être subsidié dans le cadre d'appels à projet. Il ajoute que cela est une nécessité en temps « normaux » car il faut aussi pouvoir préparer les crises, les anticiper. Un fait intéressant, d'après moi, est qu'il décrit les activités hors crise de la Croix-Rouge en ayant recours à l'expression de « service minimum ». Aussi, la situation qu'il me décrit lui semble tout à fait banale. « *En temps normaux, on renvoie les expats et experts coûteux et on engage des nationaux pour permettre ce service minimum* ».

Un autre élément m'ayant également marqué est la définition que les acteurs donnaient de l'aide humanitaire. Lors de mes entretiens à la Croix-Rouge et MSF, je m'aperçus que la vision de l'aide était bien plus englobante que la perception que j'en avais personnellement. Semble être affaire humanitaire tout ce qui aide une personne en détresse. Cela m'amène à penser qu'il ne reste que peu de place pour considérer l'apport du développement ou certaines problématiques comme de la responsabilité d'une action sociale publique. Cette dernière est bien évidemment manquante dans ce contexte. Lorsque furent abordées les similitudes entre leurs activités et celles des ONGD, tant pour la Croix-Rouge que MSF, il m'est de suite précisé qu'elles sont des organisations strictement humanitaires. Sur ce point, ils se voulurent catégoriques. C'était un fait immuable. Il fut intéressant d'entendre les définitions données de l'aide humanitaire et du développement. Après avoir demandé aux personnes rencontrées si, au regard de leurs propres définitions et de leurs présentations des activités, il n'était pas légitime de se demander si leur organisations ne faisaient pas aussi du développement, elles semblaient obstinées à me prouver qu'elles étaient, malgré tout, des acteurs

humanitaires. Cette réaction, presque instinctive, me donna l'impression qu'ils avaient à craindre qu'une étiquette de développeur leur soit apposée. Les personnes reconnurent néanmoins que leurs organismes étaient présents dans les trois temps pouvant représenter la chronologie des interventions des acteurs de la solidarité internationale (pré-crise, crise, post-crise). Mais selon elles, les activités entreprises hors crise demeurent d'ordre humanitaire du fait qu'elles correspondent à des besoins sanitaires négligés. « *Le palu tue plus que le sida, il est donc légitime de rester et œuvrer dessus. C'est un fléau même si ce n'est pas une urgence* ». Je comprends donc qu'en temps « normal », la présence se justifie par d'autres activités, elles aussi « humanitaires ». Contrairement à ma conception, l'aide humanitaire semble donc, de façon bien plus prononcée, détachée des notions d'urgence et de crise.

Les dires de mon interlocuteur de l'OMS allèrent dans le même sens. Il m'avança également que beaucoup d'acteurs humanitaires se sont transformés en « développeurs » après l'épisode de MVE afin de survivre. Pour lui, il ne faut rien voir de problématique dans ces réorientations, puisque cela reste bien profitable au pays, car le système de santé demeure trop faible. La Guinée a toujours besoin d'aide. Lui aussi me parla de l'action des ONGH sous un vocable intéressant. Il décrivit leurs actions hors crise en tant que « services sociaux ». Pour lui, les activités des humanitaires sont des services sociaux à destination des gens démunis. L'entretien avec l'ANSS confirma dans l'ensemble les propos recueillis auparavant. Je retenus principalement l'affirmation selon laquelle nombre d'ONG arrivées lors de l'épidémie Ébola sont restées une fois la crise officiellement déclarée terminée. De même en ce qui concerne l'entretien avec Health Focus, cela ne faisait aucun doute qu'il arrive qu'une ONG se dise humanitaire ou de développement selon les portefeuilles de financement disponibles. Il semble donc que la poursuite d'opportunités puisse influencer plus ou moins fortement les orientations et présences des ONGH. D'après lui, il est donc intéressant de pouvoir faire les deux pour s'assurer de parvenir à capter le plus de fonds. Rejoignant la responsable de l'ANSS, il confirma que beaucoup d'ONGH au moment d'Ébola ont aujourd'hui un rôle de « développeur ». Il n'hésite pas à taxer celles-ci de sorte de « démarcheurs humanitaires ».

Lors du dernier entretien avec MSF-Belgique en Guinée, un responsable du bureau m'expliqua leurs activités. D'après lui, MSF est en Guinée principalement pour les urgences et prend également en charge des activités de lutte contre le VIH. Il m'informa aussi que le bureau allait bientôt débiter un programme concernant la lutte contre le paludisme. Le programme VIH arrivant à son terme en 2020, ce nouveau programme de prise en charge sur base communautaire leur assurera une présence pour les cinq prochaines années. Pour lui aussi, que ce soit des missions d'aide aux réfugiés, concernant le VIH ou le paludisme, il ne fait aucun doute que cela reste de l'humanitaire. Pour mon interlocuteur, cela est le cas chaque fois que des personnes sont négligées, qu'il y a un besoin et que personne d'autre ne s'en occupe. MSF reste toujours une ONG humanitaire d'urgence. Cela me fut répété de façon prononcée. J'appris que le bureau belge en Guinée est présent depuis environ 20 ans. La présence à long terme est expliquée par le fait que l'organisation entreprend des projets pour attirer

l'attention des autorités dans l'espoir que quelqu'un prenne le relais. Mais pour le VIH, d'après lui, personne n'est venu. D'autre part, suite à cet entretien, je me rends compte que ce que fait MSF, sans en questionner l'utilité, est semblable à ce qu'entreprend l'ONG où je réalise mon stage et nombre de ses partenaires locaux.

Récapitulatif et questionnements conséquents

Ces entretiens me furent très utiles et m'ouvrirent les yeux sur de nombreux éléments. En les associant aux apports de mon expérience au sein de l'ONG, de nombreux questionnements surgirent.

Tout d'abord, les affirmations selon lesquelles les ONGH sont tentées de passer par des projets pour mettre la main sur des fonds et ainsi se pérenniser me semblèrent centrales. Hormis les donations régulières, j'avoue ne jamais m'être interrogé auparavant sur les modes de financement des ONGH hors crise. En soi, le problème n'est pas tant dans la présence hors crise. Selon moi, une ONGH peut tout à fait se révéler utile par les activités qu'elle réalise selon le contexte donné. Le problème est plus dans ce caractère impératif que cela comporte. Je pense qu'il ne faut pas le nier, ce questionnement serait tout aussi valable en ce qui concerne le monde du développement. Entre deux crises, pour survivre, mais aussi pour rester opérationnel et garantir d'être en pleine possession de ses moyens si une crise éclatait, les fonds nécessaires sont à empêcher par la signature de projets. Comme je l'ai dit, cela devient, selon moi, un problème par le caractère « vital » et en fonction du contexte où s'établissent ces projets. Le risque devient de s'implanter là où des fonds sont proposés au détriment éventuellement de l'utilité réelle.

Comme relaté ci-haut, j'ai eu la chance de rencontrer un responsable de MSF-Belgique. J'ai pu à cette occasion découvrir que ce que réalisait MSF ne semblait pas différer de ce que sont capables d'offrir les ONG locales. Dès lors, sans remettre en question la qualité du travail et son utilité, ma réaction fut de m'interroger sur la « valeur ajoutée » d'une ONGH occidentale dans un tel contexte. Plutôt que d'offrir des services semblables à ceux des locaux, une ONGH du Nord dans tel cas de figure, ne serait-elle pas plus profitable à l'ensemble si elle mettait à profit son expertise, son expérience, ses capacités financières potentiellement supérieures afin de faire émerger des solutions endogènes, promouvoir de nouveaux acteurs, soutenir des jeunes organisations, utiliser son pouvoir d'influence pour exiger de nouvelles lignes de financement afin d'augmenter l'offre de services de santé, etc. ?

Ainsi, c'est la question de la légitimité de ces acteurs qui se trouve questionnée dans de tels cas. Le recours à un discours basé sur les besoins négligés est très efficace. Comment réfuter le bien-fondé de mener des missions pour atteindre des personnes délaissées et souffrantes. Mais n'est-il pas également envisageable que la présence à long terme d'acteurs étrangers puisse avoir pour effet de freiner, voire empêcher, l'émergence d'acteurs locaux ? Le cas rencontré à Conakry est évidemment particulier dû au fait que MSF a pour principe de ne fonctionner que sur fonds propres. Dans ce cas, il

est bien moins probable que leur présence puisse être considérée comme une concurrence aux locaux. Toutefois, je ne m'appuie sur mon expérience que dans le but de faire émerger un questionnement plus global par rapport à ce type de situation. Je pense qu'il ne serait pas inintéressant de se pencher sur l'effet de la « cohabitation » entre ONGH du Nord et plus petites structures nationales. Si des avantages peuvent bien transparaître, une certaine concurrence déloyale me paraît également expérimentable par certaines ONG locales. Quels sont les effets quand on évolue avec une organisation plus réputée, professionnalisée et plus équipée à tous les niveaux ?

Je pense qu'il peut être bien plus simple pour des ONGH occidentales de s'assurer la confiance des bailleurs, répondre aux appels d'offre, visibiliser leur présence et obtenir une place de choix auprès des autorités. Dans ce cas, les ONG locales peuvent devenir des acteurs de secondes classes, quelque peu dans l'ombre. Si cela peut s'avérer profitable pour la population dans un premier temps, grâce à la possibilité de profiter de services d'une meilleure qualité et/ou en plus grand nombre, freiner l'essor d'acteurs locaux me paraîtrait par contre néfaste pour la société sur le long terme.

Ce questionnement m'amène à me demander si les « règles du jeu » ne risquent pas de tendre vers une situation où la survie des uns ne serait possible qu'aux dépens des autres. Avancer que les ONGH du Nord rivalisent avec les ONG locales, telles des entreprises commerciales n'ayant comme seule loi celle du marché, est évidemment trop radical. Les besoins, en Guinée ou ailleurs, sont encore bien présents. Les ONGH du Nord ont encore, et malheureusement, un rôle à jouer. Cependant, un système de financement incitant les ONGH du Nord à maintenir une présence au Sud semble problématique. Dans un contexte prononcé de concurrence, non seulement entre ONGH occidentales mais, de façon croissante, aussi avec les ONG locales, une présence imposée semble aller à contre-sens de l'intérêt général. Ce désintérêt à quitter le terrain me semble être hautement toxique. Comment, de façon efficace, s'engager à renforcer les ONG locales dans de telles circonstances ? Est-il possible de penser que les ONGH sont poussées à la transformation de problématiques sanitaires générales en défis humanitaires afin de se légitimer et garantir un accès aux financements ? Aussi, cette situation paradoxale, où les premiers aidants deviendraient des poids pour l'émancipation des supposés aidés, semble se présenter comme un obstacle à l'un des grands points du *Grand bargain* sur lesquels se sont accordés les participants du Sommet humanitaire d'Istanbul en 2016. N'est-on pas face à une importante impasse afin de concrétiser la volonté d'apporter une aide accrue aux ONG locales dans un souci de localisation de l'aide ?

Mes entretiens exploratoires et observations m'auront permis de faire ressortir certaines interrogations. Si cela prit lieu à Conakry, cela aurait pu être le cas dans d'autres contextes où cohabitent de façon prolongée ONGH occidentales et ONG locales. Les éléments soulevés par cette étape préalable me servent de base pour une réflexion transcendant le seul cadre guinéen et, je pense, pouvant se rattacher à bien d'autres situations répondant aux mêmes caractéristiques.

2 - La localisation de l'aide humanitaire

Une question de bon sens

D'après un article du groupe URD, le terme « localisation » est devenu le *buzzword*¹⁹ de l'année 2017 (Grunewald, 2017). De quoi parle-t-on quand on fait référence à la localisation de l'aide humanitaire ? Premièrement, force est de constater qu'il n'existe pas de définition univoque et conventionnelle. Le terme « *localisation* » provient de l'anglais. Le sens n'est donc pas celui de « la localisation » telle qu'on l'entend en français. Un autre terme souvent employé pour se référer à ce concept est « *locally-led aid* ». La localisation de l'aide est un concept ayant été discuté avec attention lors du premier Sommet humanitaire mondial en 2016. Depuis, la localisation est un peu devenue le nouveau thème en vogue dans l'univers humanitaire. Celle-ci fait référence à une aide « re-localisée ». Autrement dit, une aide qui serait autant que possible entreprise au niveau des acteurs locaux. Une aide qui part des organisations locales et communautés et est dirigée par celles-ci. Une tentative de définition nous est donnée par le groupe URD²⁰ : « *La localisation de l'aide est un processus collectif impliquant différentes parties prenantes (bailleurs, agences des Nations Unies, ONG) qui vise à mettre les acteurs locaux, qu'il s'agisse d'organisations de la société civile ou d'institutions publiques, au centre du système humanitaire avec un plus grand rôle concernant les réponses humanitaire. Cela peut prendre un nombre de formes : des partenariats plus équitables entre acteurs internationaux et locaux, des fonds augmentés et " aussi directs que possible " pour les organisations locales et un rôle plus central dans la coordination de l'aide* » (Grunewald, 2017 : 1). En résumé, ses partisans déclarent qu'il est temps qu'on fasse confiance aux acteurs locaux²¹ et qu'on leur donne davantage les moyens d'être les maîtres d'œuvre de l'aide auprès de leurs populations. Nombre d'ONG du Sud démontrent qu'elles sont aussi capables d'apporter l'aide que leurs voisines du Nord. Les défenseurs de la localisation demandent donc une augmentation des moyens leur étant alloués. Cela afin de participer au renforcement des uns, déjà assez expérimentés, et permettre aux autres de s'élever et acquérir les capacités nécessaires.

Si l'on peut s'étonner qu'une revendication parée d'autant de bon sens ne « perce » qu'à présent, l'explication peut être trouvée dans la notoriété récente et le succès d'initiatives du Sud dont l'influence profite à l'ensemble de ses acteurs (Alima, Enda, Charter4Change, NEAR, etc.). Il est

¹⁹ Une des particularités des concepts propres au jargon de la solidarité internationale rassemblés sous l'appellation de *buzzwords* est qu'il n'en existe en général pas de définition univoque. Leur signification tend plutôt à varier selon les utilisateurs et leurs intérêts. Ce terme regroupe l'ensemble des notions faisant allusion à des principes de bon sens et aux contours et contenus restant imprécis. Cette dernière caractéristique leur confère un caractère consensuel et rassembleur.

²⁰ Traduction libre depuis l'anglais.

²¹ Comme la définition ci-dessus le mentionne, la référence aux « acteurs locaux » regroupe plusieurs types d'individus (communautés, ONG, locales et nationales, ou encore institutions publiques). Les futures cibles de la localisation n'étant pas encore clairement arrêtées, je fais le choix pour ce travail de recourir aux « acteurs locaux » pour désigner principalement les organisations de la société civile sans distinction particulière de leur rayon d'action (local ou national).

aujourd'hui largement reconnu que les acteurs du Sud ont un rôle à jouer lors des crises mais également au-delà pour participer au renforcement des sociétés fragilisées. Si certains soupçons et craintes subsistent malgré tout sur leurs capacités, la période semble n'avoir jamais été aussi favorable pour revendiquer de façon forte cette volonté d'émancipation.

C'est lors du Sommet humanitaire d'Istanbul en mai 2016 que la demande pour une aide « localisée » prit une nouvelle ampleur. Se servant du podium offert par l'événement, les initiatives telles que NEAR ou Charter for change, ainsi que des représentants des ONG du Sud, en ont profité pour interpeller les acteurs du champ et défendre leurs propositions. Si l'on peut considérer que l'appel en lui-même n'est pas particulièrement innovant, l'ouverture exprimée envers l'idée et l'envergure du débat n'ont probablement jamais été aussi grandes. Le sujet a acquis une nouvelle dimension en raison des engagements pris dans le cadre du *Grand bargain* (Grunewald, 2017). Introduite par les diverses initiatives citées ci-haut, cette revendication semble fédérer beaucoup d'acteurs avec elle et paraît plus apte à se concrétiser que jamais.

En amont de ce sommet, plus de 23.000 personnes, au Nord comme au Sud, furent consultées. Avec plus de 8.000 participants, dont 55 chefs d'États, 173 nations furent représentées lors de l'événement. Plus de 1.500 engagements furent pris. Cependant, il est à noter qu'il s'agissait d'accords de principe. Rien de contraignant donc. Autre point décevant, des États majeurs, tels que la Chine ou la Russie, manquaient à l'appel (Aly, 2016).

De façon synthétique, les accords au terme de ce sommet portèrent sur *le Grand bargain*²², la localisation, l'éducation comme priorité humanitaire, une meilleure inclusion des personnes handicapées, l'investissement dans la prévention et l'atténuation des risques, de nouveaux mécanismes de financement, l'importance de donner un plus grand rôle aux organisations régionales et de mieux répondre aux conflits. Au niveau des points n'ayant abouti sur un accord, notons une impasse due au manque de volonté politique à mettre terme aux conflits, des questions portant sur la gestion des déplacés et réfugiés, la protection civile en zones de conflits, le fossé entre humanitaire et développement, le remplacement des populations au cœur de l'action humanitaire et la réforme des Nations Unies (Aly, 2016).

Les accords marquent la volonté de repenser l'aide et la place accordée à la notion clé de réduction des risques. La volonté d'effectivement reconfigurer le système de l'aide en lui-même ne pose plus question. Pour ce qui est des terrains d'entente, le thème de la localisation a été

²² La « grande négociation » (ou *Grand bargain*) est l'une des principales satisfactions ressorties de ce sommet. Cet accord, signé par les représentants des 30 principaux bailleurs de fonds et organisations d'aide humanitaire, constitue un ensemble de réformes visant le financement humanitaire. Ces derniers se sont entendus sur 51 engagements destinés à accroître l'efficacité du financement de l'aide d'urgence (Parker, 2016). Cet objectif sera atteint notamment par l'harmonisation des propositions des bailleurs de fonds, les exigences en matière de *reporting*, en réduisant les frais généraux, en introduisant des évaluations collectives des besoins et en affectant moins de fonds à des projets spécifiques (Aly, 2016).

particulièrement discuté (Aly, 2016). Les principaux acteurs qui portent ce projet de refonder le système de l'aide humanitaire sont le groupe Charter4Change et le réseau NEAR. C'est lors de cet événement que ceux-ci passèrent à l'action.

Charter4Change²³.

« La charte pour le changement » est une initiative rassemblant tant des ONG nationales du Sud (environ 150) que des ONG internationales (29) visant à impulser des changements dans la façon dont le système de l'aide humanitaire fonctionne afin de permettre une aide davantage entreprise par les acteurs locaux. L'ensemble des organisations signataires de la charte se rejoignent pour défendre les propositions soumises à cet effet lors du Sommet humanitaire. Ils appellent les acteurs humanitaires au sens large à s'engager à revoir leurs pratiques et manières de faire de l'humanitaire afin que les acteurs du Sud puissent jouer un rôle plus important lors des réponses aux crises. La charte comporte huit points principaux que les 29 ONGH internationales signataires se sont engagées à respecter pour mai 2018.

Les 8 points de la charte (Charter For Change, 2015) :

- 1) Augmenter le financement direct accordé aux ONG des pays du Sud afin de soutenir l'action humanitaire : d'après les membres de la Charte, seulement 0,2% des montants destinés à l'aide humanitaire est envoyé directement aux acteurs locaux (ONG et OSC). Cela représente une somme de 46,6 millions USD sur un total de 24,5 milliards USD. Ainsi, les ONGH internationales signataires demandent aux donateurs d'augmenter le taux annuel de leur financement alloué aux ONG du Sud. De plus, elles s'engagent également à ce qu'un minimum de 20% de leur propre financement soit transféré à des ONG locales. Les ONGH internationales s'engagent aussi à rapprocher leurs partenaires du Sud de leurs bailleurs afin de leur permettre d'accéder elles-mêmes aux financements.
- 2) Réaffirmer les Principes de Partenariat : les ONGH internationales signataires s'engagent à respecter et défendre les principes de partenariat élaborés lors de la Plateforme humanitaire mondiale de 2007 (égalité, transparence, approche orientée sur les résultats, responsabilités et complémentarité).
- 3) Introduire plus de transparence dans les versements effectués aux ONG locales et nationales des pays du Sud : les ONGH internationales signataires s'engagent à publier les montants des fonds alloués aux ONG locales partenaires. Ceci se fera en documentant le type d'organisation avec lesquelles elles collaborent et en publiant leurs données conformément aux standards de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IATI). Par cela, l'objectif est d'accroître la transparence afin de favoriser une relation de confiance avec les partenaires locaux, d'accroître leur responsabilité et d'assurer l'efficacité de leurs investissements.

²³ L'ensemble des informations résumées ci-haut sont disponibles sur le site de l'organisation (<https://charter4change.org>).

4) Préserver les capacités des acteurs locaux : les ONGH internationales signataires s'engagent à trouver des solutions afin de réduire les impacts négatifs engendrés par le recrutement de staff d'ONG locales durant des crises. Ainsi, elles s'engagent à trouver des moyens de compensation justes et équitables à destinations des ONG locales dont le personnel est amené à travailler avec des ONGH internationales lors de crises. Il est à noter que ce point demeure assez imprécis et que le type de compensation n'est pas défini de manière claire.

5) Mettre l'accent sur le rôle des acteurs locaux : les ONGH internationales signataires s'engagent à recommander à leurs donateurs que le recrutement de personnel local fasse partie des critères d'évaluation des partenariats et appels à projets.

6) Aborder la question de la sous-traitance : les ONGH internationales signataires s'engagent à ce que leurs partenaires locaux prennent part à l'élaboration des programmes, règles de partenariat et aux processus décisionnels au même titre que des ONGH internationales.

7) Renforcer les capacités opérationnelles et améliorer le soutien organisationnel : les ONGH internationales signataires s'engagent à soutenir les acteurs locaux dans le renforcement de leur système organisationnel. L'objectif est d'aider les partenaires locaux à accroître leur rôle lors de situation de crise. Les signataires s'engagent donc à envoyer les financements requis à leurs partenaires d'ici mai 2018 afin de permettre un renforcement de leurs capacités organisationnelles.

8) Communiquer sur les partenariats à l'attention des médias et du public : les ONGH internationales signataires s'engagent à promouvoir le rôle des acteurs locaux auprès des médias et du public. Les signataires s'engagent dès lors à valoriser leur travail et les élever autant que possible en tant que porte-parole des activités conjointes.

Le réseau NEAR²⁴ :

Le réseau NEAR est un mouvement d'ONG locales et nationales d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, du Moyen Orient et d'Amérique Latine ayant la volonté de reconfigurer le système de l'aide humanitaire et du développement « top-down » vers un système gouverné localement et construit autour de partenariats plus équitables et redevables.

Leur vision est un monde où les communautés locales ont la capacité, les ressources et le pouvoir de faire face aux défis qui les impactent. À cet effet, ils ont pour objectif d'accroître leur redevabilité²⁵ envers les donateurs, le public et les personnes affectées en promouvant une plus grande transparence lors des réponses humanitaires et défis de développement à tous niveaux (local, national

²⁴ Pareillement pour cet acteur, l'ensemble des informations résumées ci-dessus sont disponibles sur le site de l'organisation (<http://near.ngo>).

²⁵ Traduction choisie à la très commune notion anglophone d'*accountability*.

et international). Un point primordial est de mettre les populations au cœur des processus de réponse afin que les donateurs et les communautés puissent voir les quantités et qualité de l'aide délivrée et reçue. Ainsi, le but est de diminuer l'écart entre le système d'aide traditionnel et les communautés qu'il sert. Le réseau s'adonne comme mission de travailler vers une restructuration de la réponse globale par rapport aux défis économiques, humains et environnementaux afin que les actions établies pour y faire face soient entreprises localement et appropriées par les populations. Cela passe par la promotion de partenariats équitables, dignes et transparents.

Les similitudes entre ces deux initiatives sont nombreuses. Rejoignant la Charte pour le changement, le réseau s'attelle à renforcer la place des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'aide. Il participe à l'amélioration des collaborations au niveau politique et opérationnel entre organisations locales et nationales. Il tente d'augmenter l'influence du local sur les prises de décision au niveau politique international, régional et national par un travail de plaidoyer, de réseautage et de communication. Il offre une plateforme pour la collaboration afin de participer au renforcement des capacités organisationnelles de ses membres. Il plaide pour l'augmentation de l'accès à des financements directs pour les organisations locales et nationales. À cet effet, il élabore des formes de financement alternatives. Le réseau agit contre le manque de visibilité dans l'espace international des organisations travaillant avec les communautés locales en promouvant activement leur travail au travers de la recherche et la publication d'articles transcrivant leurs résultats.

Revendications et arguments :

Selon le rapport d'Oxfam America, entre 2007 et 2013, moins de 2% des montants annuels destinés à l'assistance humanitaire parviennent directement aux acteurs locaux (Gingerinch, 2015). Les tenants de la localisation demandent que 25% de ces fonds soient alloués directement à ceux-ci. C'est ce même pourcentage que les signataires du *Grand bargain* se sont accordés à verser aux organisations locales et nationales « aussi directement que possible ». Cet engagement important est à l'origine du regain d'enthousiasme partagé au sein du secteur humanitaire concernant les questions de transfert de pouvoir au Sud.

Les arguments de Sudhanshu Singh²⁶ nous éclairent utilement. Les ONG du Sud ont longtemps souffert d'un manque d'attention relativement à leurs cousines du Nord. Comme nous l'avons déjà vu, la nécessité de renforcer les acteurs locaux et communautés profite depuis peu d'une prise de conscience croissante (Singh, 2016). À cet égard, un exemple significatif fut l'appel du secrétaire générale des Nations Unies à positionner les réponses locales au cœur des efforts humanitaires (Mosselmans, 2016).

²⁶ Sudhanshu Singh est le directeur de Humanitarian Aid International, ONG indienne à l'initiative de Charter For Change.

Les acteurs internationaux portent de plus en plus leur attention sur le rôle des organisations locales et nationales. De leur côté, les acteurs locaux veulent jouer un plus grand rôle dans les processus de réponse humanitaire à leur population et être reconnus comme des acteurs de première ligne majeurs (Grunewald, 2016). Il est de plus en plus admis que ceux-ci sont les premiers sur le terrain (« *first-responders* »), mieux placés pour prendre en charge les victimes et les derniers à partir, sinon jamais. Malgré cela, le financement de l'aide humanitaire demeure largement orienté en faveur du Nord, ne laissant aux organisations locales qu'une menue fraction du montant total.

La localisation de l'aide permettrait de réorienter une plus grande part de l'aide internationale vers les acteurs issus des pays concernés par les crises. Cela permettrait d'accroître l'efficacité en période d'urgence. Bien que peu de récits de leur travail filtrent, quiconque s'intéresse à l'aide humanitaire sait que les premiers à être sur le terrain sont les locaux. Les premiers instants sont cruciaux quand il s'agit de sauver des vies. Cela représente donc un argument sérieux au regard du temps nécessaire aux dispositifs internationaux avant d'atteindre une zone dévastée. En plus de permettre une réponse possiblement plus efficace et efficiente, la visée à long terme de la localisation est de construire la résilience des communautés affectées par des crises en établissant des liens avec les activités de développement (Grunewald, 2016).

Il est un fait que les désastres et situations de crises aux causes diverses arrivent plus au Sud où les populations sont le plus vulnérables. C'est donc là que les besoins se trouvent. L'aide internationale provenant de gouvernements donateurs passe toujours largement pas des organisations multilatérales (notamment les six principales agences onusiennes). Les ONGH du Nord se paient la part du lion, les ONG locales grappillent les restes (Singh, 2016). Il est donc légitime de se demander s'il n'y a pas des anomalies dans la façon d'allouer les fonds. Pour Singh, l'architecture humanitaire actuelle et son financement est inadapté à répondre aux besoins (Singh, 2016). Selon l'auteur, jusqu'à présent, alors que de nombreux documents ont mis le doigt sur ces enjeux et problèmes, aucune solution n'a permis d'améliorer les choses de façon suffisamment satisfaisante (Singh, 2016). Il faut donc un revirement important du système qui défie les normes traditionnelles et pratiques de l'architecture humanitaire par rapport à son financement, ses capacités et ses RH (Singh, 2016).

Une application encore loin de devenir réalité

Malgré l'accord du *Grand bargain*, à l'heure d'écrire ces lignes, la localisation est toujours fortement débattue et reste calée au stade de notion de bon sens. Le travail reste colossal pour en faire une réalité et éviter que ce concept ne devienne un concept « fourre-tout », rassembleur et détourné de sa trajectoire première.

Il faut dire que son application représenterait potentiellement une révolution dans le champ de l'aide. Les implications seraient grandes et une telle réforme ne se fera pas si facilement. Comme le souligne Van Brabant, pendant plus de cinquante ans la coopération au développement internationale a

été dirigée par les acteurs occidentaux parce qu'ils étaient les principaux ameneurs de fonds. Avec la localisation, la prééminence du Nord va être bousculée. Cela peut être « effrayant », car une industrie s'est construite autour de l'aide, en Occident (Van Brabant, 2016).

Si une large part des acteurs semble adhérer et encourager la localisation, d'autres se montrent néanmoins bien moins enthousiastes. Un article de MSF est assez critique envers cette notion. L'article se tourne surtout vers les situations de conflits (Schenkenberg, 2016). Pour Singh, en citant les manques des ONG locales dans leurs capacités, cela reflète surtout la difficulté de céder un acquis cultivé par des structures de pouvoir (Singh, 2016). La localisation entamerait l'hégémonie des agences des Nations Unies et des ONG internationales (Aly, 2015).

En 2015, déjà, lors de consultations dans le cadre de la phase préparatoire du Sommet d'Istanbul, ce point fut abordé comme une solution possible afin de réformer le système de l'aide et donna lieu à de vifs débats (Aly, 2015). Comme le relate une journaliste ayant suivi l'événement, « *il est légitime de se demander si les acteurs importants adhèrent réellement à cette nouvelle philosophie. Après tout, la localisation menace l'existence même d'une infrastructure humanitaire qui s'est solidement établie au fil des décennies* » (Aly, 2015).

Après avoir présenté mes observations de stage et le contexte d'apparition de la localisation, cela me force à penser que la volonté de renforcer les acteurs locaux risque de ne pas faire l'affaire de tous au sein du système de l'aide. Si le concept de localisation est évidemment encore vague et nécessite qu'on s'y attelle afin de le rendre plus applicable, sa concrétisation pourrait bousculer un certain statut quo. La place de certains acteurs se verrait requestionnée.

Mes questionnements induits par l'expérience du stage font directement écho aux débats sur la localisation de l'aide. Quels effets aurait le renforcement des ONG locales sur le fonctionnement de celles du Nord ? Comment les ONGH du Nord réagiraient-elles ? Questionner le futur ne constitue pas un socle valide pour une recherche en sciences sociales. Il est évidemment impossible de savoir comment le système réagirait à une telle modification. Il me faudra rechercher les enjeux qu'impliquerait une telle réforme. Au regard de la situation actuelle, ce que chacun des acteurs principaux a à perdre ou à gagner. Tenter d'approcher les enjeux sous-jacents à la localisation permet de garder un aspect prospectif par le fait que cela nous donnera des éléments, indices, afin de tenter d'anticiper les comportements, stratégies et adaptations éventuelles des acteurs.

3 - Problématisation

Question de départ

Maintenant le contexte posé et les éléments à la source de mon questionnement partagés, la prochaine étape consistera à problématiser mes observations et définir l'angle sous lequel le sujet sera

étudié. Ma question de départ est : « Quels changements potentiels induirait la localisation de l'aide humanitaire ? ».

Hypothèses

Dans un premier temps, j'avance comme première sous-hypothèse que la localisation induirait potentiellement une modification de rapport entre acteurs du Nord et du Sud au bénéfice de ces derniers qui deviendraient les maîtres d'œuvre.

Dans la continuité, j'émetts comme seconde sous-hypothèse que la localisation induirait potentiellement une reconfiguration du rôle des ONGH du Nord. Suite à cette première approche de la localisation, il me semble probable que les ONGH du Nord cherchent à s'adapter afin de rester des acteurs de premier plan et assurer leur légitimité.

Mon hypothèse générale est donc que la localisation induirait une rupture avec le modèle traditionnel de « faire de l'humanitaire ». Le renforcement des ONG du Sud pourrait avoir pour effet de rabaisser la prépondérance du Nord et d'instaurer un modèle inédit.

La deuxième partie de ce travail, phase analytique, tentera de mettre au défi ces hypothèses afin de tester leur pertinence. Pour de sonder cette problématique, des points cruciaux seront notamment la notion de légitimité des ONGH, les mécanismes de financement et l'approche des activités effectives des ONGH occidentales.

4 - Approche méthodologique, difficultés rencontrées et limites de la recherche

Méthode de recherche

Recherche bibliographique :

La recherche documentaire a constitué une part importante des sources d'information ayant permis la réalisation de ce travail. Le recours à la littérature fut exigé tout au long de la rédaction de ce dernier. Cela aura permis de construire le travail de façon rigoureuse en se référant aux contributions et analyses d'experts du secteur.

Concernant la partie introductive, le recours à la littérature aura permis de présenter une synthèse du contexte humanitaire actuel au lecteur. Ainsi, les principales évolutions et les enjeux qui s'en suivent ont pu être exposés et ont permis au lecteur de prendre connaissance des éléments clés afin de cerner la problématique de façon globale.

Lors de la partie analytique et de développement des hypothèses, la recherche documentaire aura permis d'élargir les pistes à suivre, étayer ou mettre au défi certaines de mes idées initiales grâce aux analyses des acteurs du secteur en question. Les contributions des acteurs du secteur m'auront permis d'enrichir ma réflexion de leur expériences diverses. Au cours de ce travail, les éléments

bibliographiques sont principalement composés de littérature grise, d'ouvrages et d'articles. Afin de m'aider à cerner le sujet, j'ai également pu profiter de plusieurs enregistrements de conférences abordant directement le thème de la transition. Certains sites d'informations spécialisés sur l'aide humanitaire complètent l'éventail des sources utilisées.

Les documents mobilisés ont principalement eu trait à la transition de l'aide humanitaire, à la localisation, aux partenariats, au *capacity building* et, dans une moindre mesure, à la professionnalisation de l'aide.

Entretiens semi-directifs :

Des entretiens ont été réalisés en Guinée lors d'un stage. Ce séjour m'a permis de rencontrer des professionnels de la solidarité internationale travaillant au sein d'organismes très divers. Précisément, j'ai eu l'opportunité de m'entretenir avec des responsables de la Croix-Rouge guinéenne, de l'ANSS, de l'OMS, de Health Focus et de MSF-Belgique.

En Belgique, j'ai pu présenter ma recherche et échanger avec des responsables d'Emergency, de MDM, d'Oxfam-Solidarité et, par vidéoconférences, de MSF-Espagne au Niger et de la Croix-Rouge malgache.

Tant en Guinée qu'en Belgique, l'objectif de ces entretiens était essentiellement exploratoire. Ils m'ont permis de faire une première approche du secteur, de récolter les vues des intervenants par rapport aux enjeux soulevés par la transition et de mieux appréhender leurs réalités. Le but n'étant pas de réaliser une analyse approfondie des discours, j'ai décidé de ne pas procéder à la retranscription des interviews, tâche extrêmement laborieuse, et de plutôt me focaliser sur le développement de la réflexion.

Les entretiens réalisés à Conakry abordèrent surtout le rapprochement entre humanitaires et développeurs. C'est notamment grâce aux éléments ressortis de cette première série d'entretiens que furent décidées l'orientation finale et la problématisation de ce travail. Les entretiens menés en Belgique eurent pour but de sonder les hypothèses et de faire ressortir les enjeux de la localisation. Des guides d'entretiens furent réalisés. Ceux-ci ont été adaptés en continu aux personnes et organismes rencontrés ainsi qu'en fonction de l'avancée de la recherche et du type d'éléments recherchés.

Observation participante :

Le stage réalisé à Conakry durant trois mois représenta également un terrain très riche pour développer cette réflexion. Comme cela le fut déjà précisé par avant, le stage se déroula au sein de Fraternité Médicale Guinée, ONG de droit guinéen active dans le domaine de la santé. Si l'orientation du travail n'était pas encore fixée lors de cette immersion professionnelle, j'ai beaucoup retiré de ce

séjour et quantités d'observations m'ont été utiles et ont contribué à nourrir cette recherche. Bien que cette expérience fut très courte et que je suis évidemment conscient de n'avoir qu'une compréhension encore très imparfaite du secteur, cela me permet déjà, d'une certaine façon, de m'exprimer en connaissance de cause. De nombreux faits relatés lors du travail ont été vécus ou observés personnellement.

Difficultés rencontrées

Des obstacles n'ont pas facilité le déroulement de cette recherche. Tout d'abord, il fut assez ardu d'obtenir des entretiens avec des acteurs humanitaires. Cela s'applique principalement aux acteurs belges. Je fus averti dès le départ de cette difficulté particulière au secteur humanitaire. J'ai essuyé beaucoup de refus et nombre de mes demandes d'entretien sont restées sans réponses. Cela est probablement dû au nombre important de sollicitations de ce type que reçoivent les ONGH et donc à la nécessité pour elles de les limiter. Le fait que cette recherche eut lieu en période estivale n'aida pas non plus. De ce fait, les effectifs étaient considérablement réduits. J'ai dû par moment me montrer assez insistant avant que l'on me recontacte. Outre les ONGH, c'est aussi plusieurs personnes ressources qui furent directement contactées sans succès. Cela explique le nombre limité d'entretien réalisés.

Certains entretiens se révélèrent relativement peu éclairants et n'apportèrent que peu d'éléments. Aborder le thème de la transition et de ses enjeux fut parfois difficile. Je pense que les personnes rencontrées n'ont en général pas envie, voire pas l'intérêt, « de se mouiller » et de risquer d'égratigner leur organisation employeuse. Il n'est également pas évident d'aborder un sujet aussi peu concret que la localisation. Lors des entretiens menés en Guinée, j'ai à plusieurs reprises eu des difficultés à être rejoint par mon interlocuteur quant à l'intérêt de questionner un rapprochement entre humanitaires et développeurs. Mon impression fut que certains professionnels du secteur ne sont que peu exposés à ce type de réflexion et sont peu amenés à remettre en question leur pratique. Des réactions que l'on pourrait qualifier de « *business as usual* » me furent rétorquées plusieurs fois. « *On a toujours fait comme cela, je ne vois pas en quoi il y aurait un problème* ».

J'ai eu le sentiment qu'il y avait parfois un écart important entre le terrain et les courants de réflexion critique, entre les domaines d'expertise de mes interlocuteurs (santé publique, coordination de projets, etc.) et les questionnements théoriques ayant trait aux sciences sociales.

Une autre difficulté est due au fait que la notion de localisation est relativement neuve. Ce qui se cache derrière est encore assez abstrait et il est donc impossible de savoir vraiment quelles formes cela prendra. Il n'est donc pas évident de mener une recherche alors que beaucoup d'éléments restent à préciser. On ne peut se baser que sur les idées principales, qui ne devraient pas changer au cours de processus.

Limites de la recherche

Il est important d'en être conscient, ce travail souffre de certaines limites. Premièrement, ce travail ne constitue pas à proprement dit une recherche empirique telle que l'on pourrait l'attendre dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude. A cet égard, ce travail ne recourt pas à un cadre d'analyse. Le fait que la localisation ne soit encore qu'au stade de débat rend son analyse assez restreinte. Cette notion peut toutefois être approchée indirectement par l'analyse d'enjeux reliés. Cependant, c'est la difficulté à approcher les *aidworkers* humanitaires qui est en cause cette fois.

Le fait que l'orientation finale du travail me parvienne une fois le stage terminé constitue aussi une importante opportunité manquée. Avoir pu donner davantage la parole aux acteurs locaux aurait été particulièrement intéressant. Une fois de retour en Belgique, le contact avec des organisations de la société civile du Sud devient compliqué.

Dès lors, ce travail représente plus une analyse réflexive espérant pouvoir donner au lecteur une idée préalable des défis qui attendent la localisation au vu des premières données disponibles sur le sujet. Il est évident qu'il est impossible d'affirmer de façon péremptoire les résultats obtenus au terme de cette recherche. Les hypothèses servent de guides afin d'orienter et stimuler une réflexion et faire ressortir les enjeux permettant d'éclairer le chemin restant à parcourir.

3^{ème} partie - Phase d'analyse

1 - Modification des rapports entre le Nord et le Sud ?

Un système humanitaire « international » toujours très « occidental »²⁷

Cette première partie aura pour but de mettre au défi ma première sous-hypothèse, à savoir que la localisation induirait potentiellement un changement des rapports entre acteurs du Nord et du Sud au profit de ces derniers. Afin de tenter de défendre mes propos et tester leur pertinence, j'entamerai cette partie par une présentation des rapports entre ces différents acteurs.

Les rapports entre acteurs du Nord et du Sud sont principalement structurés autour de partenariats. Knudsen nous livre une présentation utile des objectifs à la base de ces collaborations. Les principes de partenariat ont été approuvés en 2007 lors du Global Humanitarian Platform (GHP). Ils constituent un effort collectif pour répondre à une réalité humanitaire changeante tout en créant une conception partagée de la manière dont des partenariats efficaces pourraient contribuer à une aide humanitaire, elle aussi, plus efficace (Knudsen, 2011).

²⁷ Ce titre fait référence à une question posée par Van Brabant, demandant si la localisation signale, voire accélère, l'avènement vers un « système international plus international » (Van Brabant, 2016).

Ces principes, au nombre de cinq, sont : l'égalité, la complémentarité, la transparence, la redevabilité, l'orientation vers les résultats et la responsabilité. L'auteur rappelle qu'au cours des dernières décennies une proportion croissante de l'aide, au regard du volume financier, a été fournie par des organisations de la société civile. Dans ce cadre changeant, beaucoup des grandes ONGH internationales ont apporté un support à leurs branches nationales ou aux acteurs locaux, les incluant ainsi dans des réseaux internationaux ayant une portée géographique et financière d'une échelle similaire à celle des agences onusiennes. Face à cette évolution, il était nécessaire de revoir les règles d'engagement entre les agences des Nations-Unies et les organismes non-onusiens afin de refléter une plus grande égalité dans la détermination des priorités, stratégies et réponses. Les principes de partenariats sont donc nés de cette discussion et le GHP est devenu un forum permanent pour le dialogue sur la manière dont ces principes pourraient être mis en pratique (Knudsen, 2011).

Dans le même temps, l'auteure nous rappelle qu'un processus de réforme humanitaire, dans le but d'améliorer la qualité et la prévisibilité des réponses grâce à des mécanismes de leadership, de coordination et de financement améliorés, était en bonne voie. Le partenariat a été ajouté en tant que quatrième pilier dans ce processus de réforme, non seulement en tant que stratégie pour améliorer les résultats mais aussi en tant qu'engagement afin de changer la manière dont les acteurs humanitaires internationaux travaillent ensemble. Les parties prenantes ont convenu que les principes de complémentarité et d'égalité, ainsi que de transparence et de responsabilité, constitueraient la base de partenariats axés sur les résultats au niveau mondial. Depuis leur approbation, les principes sont devenus des points de référence communs (Knudsen, 2011).

Il est donc clair que le partenariat constitue un idéal d'échange, de collaboration et participe notamment à une volonté d'impliquer et prendre en compte les savoirs et valeurs des locaux. Cette rhétorique a aussi pour fonction de prendre en considération les critiques faisant état de l'inefficacité de l'aide et de la faible participation des bénéficiaires (De Leener, 2013). Comme le précise aussi Bouju et Ayimpam, la notion de « partenariat », abondamment utilisée dans la rhétorique de l'aide internationale et dans les relations Nord-Sud, évoque « le respect des différences » et « l'établissement de relations équilibrées entre les partenaires » (Bouju & Ayimpam, 2015). La théorie semble donc nous indiquer que tout a été pensé afin de faire de l'aide une réponse négociée et appropriée.

Cependant, il serait erroné de concevoir tous les partenariats comme semblables. Il en existe une très grande hétérogénéité. Cela peut aussi bien être dû aux enjeux émanant d'un contexte donné qu'être dû aux types mêmes des participants et à leurs façons d'opérer (Ricard et al., 2010). Plusieurs dimensions se trouvent en général simultanément au sein des partenariats. Il existe des partenariats à dimension principalement opérationnelle visant surtout à améliorer la qualité de l'aide, son efficacité ou son acceptation. D'autres auront une visée plus politique et viseront par exemple à défendre la place d'un partenaire sur la scène publique (Ricard et al., 2010).

Que signifie véritablement le partenariat dans l'action humanitaire et à quoi ressemble-t-il en pratique ? Il est évident que des partenariats efficaces sont plus que de simples relations mécaniques où des acteurs s'uniraient pour atteindre un ensemble d'objectifs communs en se divisant les responsabilités et planifiant le travail de manière commune (Street, 2011). Ils impliquent également des enjeux sous-jacents de pouvoir, de positionnement et de styles de travail.

Eberwein distingue deux formes de partenariat. Le partenariat « patronage », qu'il définit comme une forme de partenariat caractérisé par la dominance d'un des acteurs, et le partenariat « stricto sensu », qu'il définit au contraire comme une relation entre égaux (Ricard et al., 2010). Selon Street, bon nombre des plus grandes ONGH internationales choisissent principalement un rôle d'exécuteur direct (« *direct implementer* ») ou adoptent une approche plus mixte, employant leur propre personnel pour définir et gérer les projets ainsi que pour soutenir des partenaires locaux (Street, 2011). Si les principes de partenariat semblent offrir une base consensuelle pour établir les rapports entre acteurs du Nord et du Sud, leur mise en œuvre demeure un défi dans la pratique (Knudsen, 2011).

Lors d'une table ronde portant sur les partenariats entre acteurs du Nord et du Sud, Kamel Mohanna²⁸ partagea l'une de ses expériences en tant que représentant d'ONG nationales au Liban (Ricard et al., 2010). Il raconta le déroulement d'une réunion rassemblant des représentants de bailleurs, d'ONG européennes et libanaises. L'objet de cette rencontre était de discuter des projets que le bailleur venait d'approuver. D'après lui, les ONG nationales étaient alors réduites à un rôle assez passif. Cette rencontre était donc l'occasion d'en toucher un mot. Pourtant, il a été confronté au fait qu'il était demandé aux ONG nationales de se plier à la volonté du représentant de l'ONG partenaire. Leur seule fonction était en effet d'assumer les tâches qui faciliteraient l'intervention des partenaires. Aussi, leur accès aux documents officiels se faisait selon le bon vouloir du représentant de l'ONG européenne. Il précise que d'un point de vue juridique, cela n'était même pas dans leur droit car les contractants étaient le bailleur et l'ONG européenne partenaire. Leurs interventions durant la réunion ne devaient se résumer qu'à remercier les « généreux donateurs », discuter certains aspects pratiques, faire l'exposé du contexte sociopolitique, donner le maximum de données et d'informations et respectueusement remercier et confirmer la pertinence de l'intervention. Cette situation paraît bien loin des principes d'égalité mentionnés plus haut. S'il semble clair qu'établir un partenariat ne constitue pas une finalité mais demeure un moyen afin de permettre une aide plus adaptée, la relation décrite ci-dessus semble plus être assimilable à une stratégie opportuniste d'accès au terrain. Comme l'affirme Mohanna, « *Ce n'était en tout cas aucunement l'arène adéquate pour discuter ouvertement et démocratiquement du partenariat et des moyens de l'améliorer pour opérer une révision des rapports*

²⁸ Kamel Mohanna est président de l'association Amel International-Liban et coordinateur général du collectif des ONG libanaises et arabes.

de force totalement en faveur des ONG européennes ! » (Ricard et al., 2010). Bien évidemment, il ne faut pas tomber dans l'excès et généraliser ces défaillances à l'ensemble des partenariats. Néanmoins, si cela ne représente qu'un exemple, ce récit est exemplaire de la crispation possiblement ressentie par les acteurs du Sud concernant un certain mépris des partenaires du Nord.

L'analyse de Bouju et Ayimpam illustre parfaitement les enjeux derrière ces relations partenaires-donneurs et partenaires-receveurs (Bouju & Ayimpam, 2015). Leur étude nous offre une critique intéressante des limites et conséquences en lien avec l'élaboration de partenariat pour les acteurs du Sud. Si leur recherche s'établit au Burkina Faso, les éléments observés et les conclusions sont facilement applicables à plus d'un contexte géographique.

Ricard souligne comme limite de la notion de partenariat le rapport asymétrique inévitable qui résulte de la situation financière (Ricard et al., 2010). L'un possède des fonds et les cède à un autre qui les reçoit. Cette différence de moyens engendre souvent une asymétrie importante au sein de la relation entre les partenaires du Nord et ceux du Sud. Le déséquilibre dans les rapports contribue fortement à déboucher sur un partenariat de type « patronage ». *« Cette relation particulière d'inégalité structurelle aboutit de fait à un rapport de patronage, ou de clientèle, très éloigné de l'idéal de relations équilibrées entre partenaires qui est connoté par la notion de partenariat »* (Bouju & Ayimpam, 2015 : 3). Le proverbe bien connu selon lequel « la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit » demeure une réalité souvent peu réfutable.

Le financement de l'aide n'est pas un dû mais se mérite. Ce n'est qu'au prix d'un alignement, une mise en conformité vis-à-vis d'un bailleur, que l'accès devient possible. Le partenaire qui possède les ressources financières détient un certain pouvoir sur les bénéficiaires et occupe de ce fait une position dominante dans la relation.

Par ailleurs, les normes imposées par les bailleurs, occidentaux pour la grande majorité, afin d'être reconnu comme partenaire légitime peuvent constituer des obstacles pour les organismes du Sud. Le parcours du combattant pour les acteurs du Sud afin de se voir accordé des subventions commence dès la phase d'appel d'offres. Une candidature adéquate doit impérativement correspondre à un format de réponse précis et respecter des procédures déterminées et encadrées par des règles de gestion financières mais aussi par « un cadre de pensée » bien défini (Bouju & Ayimpam, 2015). Cela peut être source de soucis pour certains. Les plus petits organismes, ayant moins d'expérience ou pouvant compter sur des moyens moindres, ont plus de chance de butter dès les premières marches (Bouju & Ayimpam, 2015). Il est évident qu'il est donc nécessaire de posséder une certaine expérience des mécanismes d'appel à propositions et de gestion des financements. Les moins expérimentés peuvent aussi éprouver des difficultés à comprendre le jargon administratif utilisé, les temporalités et les codes de la bureaucratie de l'aide (Bouju & Ayimpam, 2015). Les conditions imposées par les bailleurs fonctionnent comme un filtre sélectionnant dès les premières phases qui est apte à se voir

reconnaître comme partenaire. « *Le processus d'instrumentation tend à sélectionner les partenaires en fonction de leur capacité supposée à se conformer aux normes du modèle technique et gestionnaire imposé* » (Bouju & Ayimpam, 2015 : 5).

Dans le cas où les acteurs arrivent à s'entendre et où un partenariat peut être contractualisé, des mécanismes de contrôle des fonds alloués seront imposés. Des procédures de justification comptable assurant la redevabilité financière du bénéficiaire seront alors prescrites (Bouju & Ayimpam, 2015). Si un certain contrôle semble justifié, son application n'est pas sans conséquence pour les partenaires du Sud. « *Ce n'est pas le principe d'un contrôle bureaucratique d'attribution et d'usage de l'aide financière qui est contesté, c'est son organisation, la complexité des règles de gestion des subventions, la lourdeur des audits mensuels imposés par les différents bailleurs qui posent problème* » (Bouju & Ayimpam, 2005 : 7). « *Le contrôle se fait dans un maquis de règles complexes et de procédures changeantes qui coexistent, s'entremêlent, se contredisent parfois et engendrent la confusion* » (Bouju & Ayimpam, 2015 : 7). Tel que le soulignent Bouju et Ayimpan dans leur article, le fait que Philippe Lavigne Delville (Lavigne Delville, 2015) ait observé les mêmes reproches au Niger nous conforte à penser que cela a une portée générale.

Les auteurs ont recours à la notion de « violence structurelle²⁹ » pour décrire les rapports engendrés par cet ensemble d'obstacles normatifs et managériaux (Bouju & Ayimpam, 2005). Lors de mon stage à Conakry, je peux dire que j'ai eu « l'opportunité » d'être un témoin direct de certaines formes de ce type de « violence ». Dans le cadre des programmes subventionnés par le Fonds Mondial (FM), la Guinée essuie en effet une politique de gestion des risques assez contraignante³⁰. Comme le décrit un rapport de Solthis, sous-réceptaire au même titre que FMG, « *si la quasi-totalité des acteurs rencontrés reconnaissent la nécessité de mettre en place des procédures de contrôle des risques et de limitation des fraudes, notamment dans ces contextes d'intervention marqués par une forte corruption, force est de constater que les mesures proposées ne sont pas toujours conciliables avec les contextes dans lesquels elles s'inscrivent* » (Solthis, 2014 : 39). À titre d'exemple, les effets secondaires de ces imposants garde-fous ont trait à une problématique monopolisation du temps et à l'accaparement de ressources humaines, à la création de délais qui peuvent provoquer des blocages qui entravent ou retardent les activités, à des surcoûts à charge du bailleur ou des bénéficiaires (liés aux déplacements, réaménagements budgétaires, etc.) ou encore à l'inadéquation avec la structuration de

²⁹ Comme pour Bouju et Ayimpam, l'acceptation de la violence structurelle dans ce travail est celle de Joseph Boute (Boute, 1998). « *La violence structurelle exprime un rapport de domination intrinsèquement lié à la hiérarchie des rapports sociaux légitimes qui distribuent inégalement les ressources de pouvoir et d'autorité sur le contrôle des ressources entre les positions sociales dominantes et dominées de toute structure sociale* » (Bouju & Ayimpam, 2015 : 4).

³⁰ En 2013, le FM a entrepris une restructuration importante du portefeuille de la Guinée. À cet effet, le FM a décidé de limiter le nombre de sous-réceptaires et d'intégrer des ONGI en tant que bénéficiaires principaux. Des mesures d'atténuation des risques ont également été mises en place (Zero Cash Policy, agent fiduciaire, etc.). Ces mesures auraient permis de doubler les décaissements du FM vers les bénéficiaires principaux et d'améliorer la performance des subventions (Solthis, 2014).

certaines partenaires (Solthis, 2014). Si cela pose question, c'est que cela semble pouvoir s'inscrire au détriment des activités. « *Trop de contrôle tue la mise en œuvre* » (Solthis, 2014 : 27).

L'instrumentation³¹ de l'aide, à l'origine de cette violence, s'opère en parallèle à l'élaboration de contrat de partenariat (Bouju & Ayimpam, 2015). Comme nous venons de le voir, elle porte principalement sur la gestion administrative des dispositifs d'accès aux financements, sur les conventions de financement et la gestion des règles budgétaires et comptables qui organisent la redevabilité des partenaires du Sud (Bouju & Ayimpam, 2015).

C'est l'ensemble du travail de *reporting* envers les bailleurs qui semble nuisible dans son excès actuel. À ce titre, signalons que certains accords issus du *Grand bargain* ciblaient justement ce point. L'ambition sera d'alléger une part de la bureaucratie. Comme le dénonce Peter Maurer³², « *il (était) absurde de consacrer autant de temps et d'argent à des rapports que personne ne lit* » (Parker, 2016). Aussi superficiel cela puisse paraître, un travail de rationalisation de ces tâches lourdes et chronophages pourrait avoir un impact significatif (Parker, 2016).

Une fois les partenariats contractualisés, les objectifs humanitaires sont donc traduits par le partenaire-bailleur en instruments, dispositifs et procédures. Une deuxième forme de « violence » apparaît alors, une « violence symbolique³³ » (Bouju & Ayimpam, 2015). Celle-ci est ressentie face aux normes de la culture managériale imposée par la bureaucratie des principaux bailleurs, tels que les agences multilatérales onusiennes, l'Union européenne et la Banque Mondiale. Cette culture managériale répond aux normes du New Public Management (Bouju & Ayimpam, 2015). Ces normes et procédures bureaucratiques, adoptées au nom de l'efficacité et de l'efficience, obéissent à un modèle profondément occidental et ethnocentrique qui s'avère largement inadapté aux réalités des sociétés du Sud. « *Ils produisent des effets spécifiques qui structurent l'action, ils imposent leurs propres contraintes, leurs propres logiques exogènes en fonction de normes d'action préétablies* » (Bouju & Ayimpam, 2015 : 5). En bref, cet ethnocentrisme ajouté à l'inégalité en termes de moyens entre acteurs débouche sur des partenariats-patronages structurés par des relations de coopération conflictuelle ne respectant plus les principes et idéaux à l'origine de la notion de partenariat (Bouju & Ayimpam, 2015).

³¹ L'instrumentation de l'aide est une notion qui « désigne l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'agir, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale (Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, 2005 : 12) » (Bouju & Ayimpam, 2015 : 4).

³² Président du Comité International de la Croix-Rouge.

³³ La violence symbolique « exprime l'intériorisation de la violence structurelle; elle en est la dimension culturelle s'exprimant par des classifications, des normes et des principes de hiérarchisations ajustés aux classements et aux hiérarchies produits par les institutions sociales et considérées comme légitimes ». Transposée au contexte de la solidarité internationale, elle s'exprime dans les normes de gestion imposées par les agences internationales (Bouju & Ayimpam, 2015).

En conséquence, la non-conformité des partenaires du Sud au modèle imposé est considérée comme un manque, une incapacité. D'après les auteurs, cette violence symbolique s'exprime communément dans des réactions de mépris, des formes d'abus de pouvoir ou de harcèlement face à l'inexpérience qu'ont certains partenaires du Sud du jargon, des codes et des normes de la bureaucratie de l'aide ou face à leur incompréhension de la temporalité de l'appel à propositions ou des mécanismes de gestion des financements (Bouju & Ayimpam, 2015).

En temps de crise, ce mépris peut s'observer dans la tendance à souvent reléguer les ONG nationales au rôle d'auxiliaires, en les excluant des clusters et autres mécanismes de coordination. Un exemple peut être donné avec l'intervention internationale à Haïti. Après le tremblement de terre, les acteurs nationaux se sont retrouvés exclus par les acteurs internationaux (Street, 2011). Or, l'exclusion des nationaux dans les mécanismes de coordination humanitaire a des répercussions directes quant à l'accès au financement. Les ONG nationales participent en effet rarement aux instances où les allocations de financement et les priorités sont discutées (Street, 2011).

La violence symbolique est donc installée au cœur des partenariats humanitaires Nord-Sud. Comme l'affirment les auteurs, « *sa spécificité est d'être une violence sans coupable au sens juridique car les inégalités économiques et statutaires qui fondent la relation de domination sont inscrites dans les dispositions juridico-légales des contrats partenariaux* » (Bouju & Ayimpam, 2015 : 8). Les normes issues du NPM amènent donc les partenaires-bailleurs à nier les singularités socio-culturelles de leurs partenaires-réциpiendaires. « *Défaillants en ce qui concerne l'établissement de relations "équilibrées" avec les partenaires du Sud, les partenaires du Nord sont aussi défaillants en ce qui concerne le "respect des différences"* » (Bouju & Ayimpam, 2015 : 4). « *Dans l'établissement des partenariats la question de la différence culturelle est systématiquement occultée alors que ceux qui s'y investissent tentent d'imposer leurs valeurs et leurs normes en niant plus ou moins consciemment ce qui fonde la spécificité et l'identité du partenaire* (De Leener, 2013 : 80, 85-87) » (Bouju & Ayimpam, 2015 : 4).

S'il est important de nuancer la propension critique de cette partie et préciser que des exemples de partenariats équilibrés ne sont évidemment pas à nier, mon objectif est de montrer que les « règles du jeu » sont telles que les acteurs du Sud restent bien souvent dans une position de dépendance. La partie développée montre que les mécanismes d'instrumentation peuvent avoir des effets très contraignants, voire opposés aux principes fondateurs du partenariat. Plus généralement, cela impacte négativement les rapports entre acteurs du Nord et du Sud. Mon intention était d'insister sur le fait que cette situation contribue à mépriser le potentiel des partenaires et parfois à les confiner dans des rôles de simple sous-traitant. Il existe également de nombreuses difficultés pour les acteurs du Sud d'accès direct aux financements internationaux. Cela peut représenter une grande source de frustration pour ces derniers. La situation actuelle est aussi caractérisée par un financement « en

cascade », en référence au nombre important d'intermédiaires imposés. Par ailleurs, cela impacte le coût final de l'aide. Comme le déclarent Bouju et Ayimpam, « *cette situation contribue à nourrir la crise de confiance et la suspicion vis-à-vis de l'aide humanitaire internationale* » (Bouju & Ayimpam, 2015 : 7).

Il est important de saisir la complexité de la situation. La prise en considération des risques est devenue centrale pour beaucoup de bailleurs. Cela est particulièrement vrai dans les contextes fragiles, considérés « à haut risque » (Solthis, 2014). Les implications ont été présentées tout au long de cette section. L'objectif n'est aucunement d'amener le lecteur à une vision simpliste percevant les bailleurs tels de « mauvais impérialistes » et les ONG nationales comme des « victimes impuissantes ». Les normes présentées ci-dessus, bien que pénibles, ont pour finalité d'assurer une efficacité optimale des ressources dédiées à l'aide. Cependant, si d'un côté les bailleurs doivent continuer à assurer les donateurs afin de pérenniser les contributions futures, en donnant des gages de bonne utilisation des fonds via la démultiplication des outils et politiques de gestion des risques permettant de limiter, voire d'empêcher, les fraudes et les détournements, de l'autre, ils sont confrontés à la nécessité d'une plus grande adaptabilité et flexibilité à des contextes par nature risqués et complexes pour lesquels ces principes habituels de gestion ne peuvent convenir (Solthis, 2014).

Si un contrôle des fonds alloués, sous une forme ou l'autre, paraît donc bien nécessaire, la façon de faire actuelle semble avoir tendance à provoquer un déséquilibre à l'encontre des acteurs du Sud. L'inadéquation de ce fonctionnement doit donc être questionnée et des alternatives implémentées à leur tour afin de palier le modèle actuel dont le résultat est une tendance à l'exclusion de toute une partie des acteurs locaux potentiels. Pour Knudsen, cela ne fait pas de doute que de nouveaux modèles de partenariats sont nécessaires pour répondre aux crises à venir. Selon elle, l'accent doit être mis sur les capacités de première ligne des communautés, autorités et des organisations de la société civile (Knudsen, 2011).

En quoi « les 25% » changerait la donne ?

Est-ce que la localisation induirait une modification des rapports entre acteurs du Nord et du Sud au bénéfice de ces derniers ? Tout d'abord, rappelons synthétiquement ce que l'on entend par « localisation de l'aide humanitaire ». La localisation entend principalement agir sur quatre points (Van Brabant, 2016) :

- La visibilité : accorder une plus grande reconnaissance et visibilité aux efforts, rôles et apports des acteurs locaux.
- Les capacités : un soutien plus efficace pour renforcer les capacités locales et nationales et moins compromettre leurs capacités (en embauchant par exemple le personnel local le plus qualifié).

- Les fonds : un financement plus direct pour les acteurs locaux. L'engagement du *Grand bargain* est d'augmenter le financement direct des acteurs locaux, de moins de 2% aujourd'hui, à 25% d'ici 2020. Les acteurs locaux exigent également un financement de meilleure qualité (à plus long terme, plus flexible et couvrant les frais de base).
- Les partenariats : moins de relation de sous-traitance et des partenariats plus égalitaires.

Suite à la partie précédente, la question pourrait évoluer : « Est-ce que la localisation peut amener des solutions afin de réduire les « violences » subies par les acteurs du Sud ? ». C'est du moins ce que laissent entrevoir les points principaux, traitant notamment de l'importance de renouer avec des partenariats plus respectueux des principes fondateurs. D'après moi, si tous les points font figure de bon sens, l'aspect financier est central et le plus emblématique de cette notion. Il pourrait avoir une influence sur les autres et est le seul qui représenterait une vraie innovation. Comme l'exprime Péchayre suite à sa recherche sur Alima (Péchayre, 2017), les initiatives de transfert de compétences et d'autonomisation sont assez paternalistes et ont été peu porteuses de succès en général (Bioforce, 2017). Le type de renforcement des capacités que les ONG du Sud obtiennent auprès de leurs partenaires-donateurs en développant leurs propositions sert le plus souvent à promouvoir les intérêts des donateurs plutôt que leurs propres capacités internes (Nzeyimana, 2015). Pour assurer leur existence continue, ils n'ont cependant que peu de choix. Devenir partenaire d'un acteur du Nord est un objectif stratégique pour beaucoup d'ONG du Sud. Il en va de leur survie. Cependant, pour d'autres, les ONG internationales sont considérées comme des concurrentes (Grunewald, 2017).

Comme souligné lors du chapitre précédent, les inégalités en termes de moyens financiers sont à la source des rapports asymétriques. L'aspect financier s'avère donc un élément de choix pour modifier les relations entre acteurs. L'originalité réside dans la possibilité pour les acteurs du Sud de se voir attribuer directement plus de fonds. C'est probablement aussi, et malheureusement, le point où aura lieu le plus d'achoppements quant aux modalités de sa réalisation. Réaffirmer les autres éléments n'est pas inutile mais, selon moi, si cela n'a pas été satisfaisant jusqu'à présent, ce n'est pas dû à un oubli ou à une imperfection du côté de l'application mais bien une impossibilité liée au fonctionnement global du système.

Comme le pense Seybolt, un écart persistant entre les performances réelles et espérées sera toujours à craindre tant que l'on continue à attendre du secteur humanitaire qu'il soit capable de répondre à des crises de plus en plus complexes alors que celui-ci est confronté à un système qui reste centralisé et bureaucratique, que les relations entre les donateurs, fournisseurs et bénéficiaires de l'aide restent asymétriques et axées sur le contrôle et que les partenariats et interactions demeurent principalement transactionnels et concurrentiels plutôt que réciproques (Bennett, 2016). Van Brabant va également dans ce sens. Pour lui, l'une des principales questions sera de savoir si la localisation pourra donner lieu à des partenariats sans transferts financiers (Van Brabant, 2016). Si la réponse est

« oui », cela induirait potentiellement un changement majeur permettant de dépasser le caractère « transactionnel » et mieux réfléchir à quelle autre valeur ajoutée un acteur national peut voir dans un partenaire international. Dans la négative, la nature transactionnelle de la relation restera la pierre angulaire de ce type de contrat (Van Brabant, 2016).

En adjugeant ces 25%, il n'est pas question ici de faire preuve de favoritisme en faveur des ONG du Sud. Si celles-ci doivent être considérées comme des professionnelles dignes de confiance, c'est que nombre d'entre elles ont démontré leurs compétences (compréhension approfondie des problématiques, mise en œuvre efficace, partenaires sûrs, proximité avec les bénéficiaires, etc.).

Quelles sont les sources de tension et de frustration ? Comment une augmentation des moyens pourrait-elle avoir une influence positive sur celles-ci ? Comme nous l'avons vu, les acteurs du Sud soulignent principalement des difficultés d'accès aux financements et des modes de collaboration de type patronage ne leur délaissant qu'un rôle de sous-traitant. Le modèle actuel semble être à la base d'un rapport de force en faveur du Nord. Non seulement le financement est réparti à l'échelle mondiale de manière inégale en fonction des priorités, des politiques et des profils d'urgence des bailleurs, mais circule également via des canaux de distribution longs et complexes où souvent les ONG locales et nationales ne bénéficient que d'une petite part (Grunewald, 2017). L'accès des ONG locales aux fonds varie considérablement d'un pays à l'autre. Bien que dans certains pays de plus en plus de projets d'ONG locales soient retenus et financés par des fonds communs, la taille des subventions qu'elles reçoivent est beaucoup plus petite que celles accordées aux ONG internationales (Street, 2011). Si l'on veut véritablement donner les moyens aux ONG nationales et locales d'occuper la place que nombre s'accordent à dire qu'elles méritent, ce financement direct paraît pouvoir être une solution.

En temps spécifique d'urgence, les fonds d'intervention au niveau des pays ont généralement un nombre limité de personnel (Street, 2011). De ce fait, le traitement d'un petit nombre de grandes propositions de projets est beaucoup plus réaliste que le traitement de nombreuses petites candidatures. Une allocation directe s'avérerait donc une solution afin de leur permettre d'obtenir néanmoins les moyens d'apporter une aide.

Degan Ali³⁴ est l'une des principales défenseuses de ce financement. « *L'un des principaux problèmes est que nous [les acteurs du Sud] ne sommes pas invités à la table des décisions* » (Redvers, 2016). Comme elle le précise, les questions liées au pouvoir, aux ressources et à la mise en œuvre ne sauraient être traitées sans aborder la question des financements. Pour elle, il est temps que les organisations locales reçoivent de l'argent directement plutôt que par l'intermédiaire d'agences étrangères. « *Comment allons-nous apprendre aux ONG locales à administrer des fonds et à être responsables si l'on s'immisce tout le temps dans nos affaires et que l'on ne nous donne pas*

³⁴ Directrice exécutive d'African Development Solutions (Adeso).

l'opportunité de gérer l'argent nous-mêmes ? » (Redvers, 2016). Pour Ali, la priorité n'est plus aux activités de renforcement et autres formations dispensées par les partenaires du Nord (Redvers, 2016). Ces propos s'avèrent eux aussi critiques envers l'utilité des activités de transfert de compétences. Comme nous le demande Eberwein, « *en contribuant au développement des capacités de leurs partenaires dans le Sud, les organisations du Nord n'imposent-elles pas leur conception de ce que devrait être une organisation humanitaire professionnelle ?* » (Ricard et al., 2010). Pour Ali, la nécessité est maintenant de se voir allouer des fonds sans affectation restrictive afin de pouvoir développer leurs capacités eux-mêmes (Redvers, 2016). Dans ce cas aussi, les 25% seraient grandement appréciés et donneraient à ces acteurs plus de marge de manœuvre. Ce dernier point s'avère important. Si nous voulons préserver la valeur d'être « local » des partenaires du Sud, il faudra éviter de les transformer en « clones » d'acteurs internationaux (Grunewald, 2017).

Comme nous l'avons déjà mentionné, les contraintes de financement signifient que les ONG locales, souvent, n'ont pas la portée ou la capacité de leurs homologues internationaux. Cela peut parfois provoquer une impression parmi les gestionnaires des fonds qu'ils ne sont pas capables de mettre en œuvre avec succès les projets financés par leurs fonds (Street, 2011). De façon assez évidente, on peut penser qu'une augmentation des moyens financiers aurait pour conséquence directe une amélioration en termes de moyens matériels. À titre d'exemple, les ONG locales, y compris celles qui sont les plus développées, décrivent la difficulté qu'ils ont à accéder à l'information (Grunewald, 2017). L'accès à internet est difficile dans de nombreuses régions et nécessite une logistique et des ressources importantes que de nombreux acteurs locaux n'ont pas. Les acteurs locaux ont également des difficultés à investir dans la logistique. Cela crée une différence de statut avec les ONGH occidentales qui peut être jugée injuste. En bref, les 25% contribueraient à se rapprocher, quand cela n'est déjà le cas, des capacités des acteurs du Nord. Un appui financier pourrait potentiellement aider à tendre vers une envergure supérieure. Cela pourrait aider les ONG nationales et locales à être autrement considérées par les autres parties du système de l'aide (Street, 2011).

La question du cofinancement est aussi source de tension (Grunewald, 2017). Certaines ONG locales estiment que la concurrence avec les ONGH occidentales pour certaines propositions est déséquilibrée lorsqu'un cofinancement est exigé. Selon elles, il est parfois difficile, sinon impossible, d'atteindre la proportion de fonds demandé (Grunewald, 2017). Autres source de sentiment d'injustice, le fait que les ONG internationales tentent de mettre la main sur des fonds au niveau local alors qu'elles ont d'autres possibilités au niveau international (Grunewald, 2017). Cela participe à une sensation d'évoluer dans un contexte de concurrence déloyale. Dans ce cas, l'attribution de fonds directe paraît à nouveau pouvoir s'avérer bénéfique et réduire l'écart.

Très simplement, plus de moyens permettrait de renforcer les ONGH locales afin qu'elles puissent faire leurs preuves et que le décalage avec les partenaires du Nord se réduise. On peut en effet

légitimement penser que cela permettrait un rééquilibrage des rapports de force déséquilibrés. Augmenter les fonds n'aurait donc pas juste une influence directe sur les possibilités matérielles mais participerait aussi en partie à « combler le fossé », source de rapports asymétriques entre partenaires.

Les notions de violence structurelle et symbolique, produits des rapports actuels entre acteurs du Nord et du Sud, peuvent être mobilisées afin de servir de repères et tenter d'évaluer l'impact potentiel de la localisation et de ses 25%. Par rapport à la violence structurelle, d'abord, on peut penser que les 25% exprimeraient une évolution favorable aux organismes du Sud concernant la distribution inégale du pouvoir et de l'autorité portant sur le contrôle des ressources. Ces 25% pourraient donc avoir un effet bénéfique. Toutefois, je pense qu'ils auraient surtout un effet sur les rapports entre ONGH du Nord et du Sud partenaires. Cela pourrait potentiellement permettre à ces dernières de sortir de l'ombre de leurs cousines occidentales et tendre vers plus d'émancipation. Cependant, il faudra attendre les modalités de mise en œuvre définitives pour pouvoir réellement déterminer si la localisation permettra de secouer la distribution du pouvoir et de l'autorité. Les acteurs du Sud auront-ils, en plus de l'attribution de ces fonds et de la possibilité d'en user afin de « combler le *gap* matériel », une marge de manœuvre permettant l'affectation de tout ou d'une partie de ceux-ci dans des activités définies de façon autonome ? Cela s'avérera capital. Autrement dit, cet argent sera-t-il le leur ou « le même » délivré sans intermédiaire ? C'est cette dernière option qui semble la plus probable. Dans ce cas de figure, ils ne deviendront que des partenaires sous-traitants plus directs dans ce qui ressemblera probablement toujours autant à des rapports de patronage.

Les deux types de violences étant extrêmement liés, il est peu probable que la violence symbolique diminue sans amélioration significative quant à sa dimension structurelle. Si la localisation semble posséder les moyens d'entamer « l'exclusivité opérationnelle » du Nord, « l'exclusivité culturelle » pourrait bien ne pas changer d'hémisphère. Il est fort possible que les structures à la base de ces violences survivent. Les centres de décision, de pouvoir et d'influence risquent de rester entre les mêmes mains. Les cartes ne seraient redistribuées qu'entre acteurs « exécuteurs ». Les lois du système risquent donc de demeurer et les inadéquations et effets néfastes conséquents de l'imposition de mécanismes gestionnaires culturellement orientés semblent peu susceptibles de se voir modifiés. Toutefois, l'appui financier assuré permettrait déjà aux organismes du Sud de se développer. Je pense que la localisation doit davantage être perçue comme une évolution dans la bonne voie qu'une révolution concernant les rapports Nord/Sud. S'il ne faut pas minimiser le progrès qu'une allocation directe aussi élevée représenterait, la prédominance symbolique du Nord persistera probablement.

Avant de conclure ce chapitre, j'insisterai également sur le fait que si la réalisation de la localisation pourrait permettre de solutionner une partie des soucis liés aux rapports inégaux entre

Nord et Sud, elle est encore loin de devenir effective et arriverait avec son lot d'enjeux propres. Cela fera l'objet de la section suivante.

Des limites et défis déjà pointés

Cette partie aura pour but de présenter quelques-uns des défis préalables à une quelconque réalisation de la localisation et les limites d'ores et déjà soulevées. Le sujet étant toujours à un stade très primaire, les questionnements fusent. Il est presque impossible d'être exhaustif et ce n'est pas l'objectif de ce travail. Néanmoins, parcourir quelques-uns des épineux points permet de s'en faire une opinion plus honnête. Si la localisation semble séduire l'ensemble du microcosme humanitaire, cette notion ne doit pas être vue comme la panacée et des questions quant à sa faisabilité restent encore sans réponses. « Nouveau traitement, nouveaux effets secondaires ». Pour l'instant, ces débats et réflexions restent sans réelle réponse. Loin d'être inutiles, ce n'est qu'en débattant et abordant les potentialités que l'on arrivera à déboucher sur une notion moins abstraite, plus réaliste, et que l'on pourra donc passer de la théorie à la pratique.

L'une des interrogations qui revient souvent lorsque la localisation est abordée est de savoir qui est « local ». Qui serait visé par cette aide « localisée » ? Le rapport issu du *Grand bargain* ne précise pas la nature des « acteurs locaux ». Penser « le Sud » telle une entité homogène serait dangereux. Aussi, une subvention directe n'est pas synonyme d'inconditionnelle. Comme cela me l'a été répété lors d'un entretien avec MSF, il serait faux de penser que toutes les ONG du Sud sont suffisamment compétentes. La définition des bénéficiaires du financement directe sera capitale pour ne pas que le système entier en pâtisse (Redvers, 2016). En outre, quel degré d'autonomie financière sera accordé ? Des critères précis et justes doivent donc encore être définis.

Si la référence aux « acteurs locaux » fait généralement penser aux organisations de la société civile, quelle serait la place des autorités publiques locales ? Si nous voulons véritablement œuvrer à ce que les organisations des pays du Nord deviennent, autant que possible, obsolètes hors temps de crise, outrepasser les autorités est-il envisageable ? Comme le pointe Van Brabant, quand survient une catastrophe dans un pays fournisseur de l'aide, ce sont les institutions gouvernementales qui dirigent la réponse. La majeure partie des opérations a tendance à être entreprise par la protection civile et est complétée par des ONG et autres associations bénévoles (Van Brabant, 2016). Pour Conoir, la volonté politique est une variable indissociable de l'appropriation de l'aide par les acteurs locaux. « *La localisation de l'aide commence souvent par une affirmation souverainiste forte* ». « *Quand l'État est fort, le local est fort* » (Cessou, 2017). Dans cette optique, un focus unique sur la société civile, sous-estimant l'influence du politique dans ce processus d'émancipation, risquerait de ne pas porter ses fruits.

Lors de l'entretien avec Emergency, mon interlocuteur me fit remarquer que des ONGH du Nord créent des bureaux de droit national au Sud afin de leur permettre de répondre aux appels d'offre

réservés aux locaux. Est-ce que la branche nationale d'une ONGH internationale peut être considérée comme locale ? Certaines de ces « franchises nationales » sont basées au Sud depuis de longues années et emploient une majorité de locaux. Cependant, ne devrait-on pas y voir une stratégie d'accès à des fonds locaux par des entités outillées afin d'évoluer à l'international ? Pour Daouda Diouf³⁵, ce type de comportement risque d'alimenter « une guerre de territoire » au détriment d'une recherche de complémentarité (Fonds Croix-Rouge française, 2017).

Une deuxième vague de discussion a trait au respect des principes humanitaires. Comment accorder l'universalisme humanitaire avec la localisation ? Cela est particulièrement le cas en situation de conflit (Schenkenberg, 2016). Les acteurs locaux ne risquent-ils pas d'être trop imprégnés et parties prenantes ? Quid de l'indépendance, de la neutralité et de l'impartialité ? Les conclusions de Nzeyimana, présentant le cas du Sud-Soudan, confirment ce dilemme. L'enquête démontre que les acteurs nationaux et locaux sont relativement affectés par le conflit et que les diversités ethniques parmi les acteurs locaux reflètent les causes de la crise politique en cours (Nzeyimana, 2015). Dans un tel cas, comment garantir la neutralité de l'aide autrement que par des intervenants extérieurs ?

A l'opposé, pour Sorensen, il ne faut pas cacher que les ONG du Nord sont face aux mêmes dilemmes que les locaux en situation de conflit. Le risque de politisation de l'aide existe aussi avec acteurs du Nord. D'après lui, c'est même souvent la condition de l'accès aux victimes (Bioforce, 2017). Péchayre avance même que s'il n'y a pas d'intérêt pour les acteurs de pouvoir, il n'y a pas d'aide possible (Bioforce, 2017). Il existe cependant des limites, des « compromis acceptables ». En fonction des contextes, les ONGH occidentales ne sont pas plus à l'abri des compromissions et teintes politiques de leurs opérations (Bioforce, 2017). Le débat est ouvert donc.

Des critiques envers ce à quoi la localisation ressemblera sont également déjà émises. Une ONG nationale œuvrant loin de sa base régionale est-elle beaucoup plus légitime qu'un organisme étranger ? Il semblerait plus efficace de tenter de développer un maillage capable de répondre aux chocs et s'auto-prendre en charge (Fonds Croix-Rouge française, 2017). D'autre part, comment éviter que les organismes locaux ne tombent pas dans les mêmes travers que leurs voisins du Nord (hyper-concurrence, course à la visibilité, manque de collaboration, etc.) ?

Un danger pour le fonctionnement des ONG locales pourrait aussi directement venir de l'octroi des fonds directs. Le risque serait que ces aides débouchent sur une « bulle humanitaire » qui rendrait ces organisations dépendantes de l'aide extérieure et vulnérables aux fluctuations parfois brutales des financements (Grunewald, 2017). Les ONG du Sud ne peuvent en effet pas compter sur les mêmes ressources privées que le Nord pour faire face aux inconstances des bailleurs.

³⁵ Directeur de l'ONG sénégalaise ENDA Santé.

En outre, injecter plus d'argent dans les ONG locales lorsque les services publics sont sous-financés et faibles comporte le risque de créer des tensions entre ces différents acteurs locaux. Si les budgets des ONG locales augmentaient, cela risquerait en effet de créer des distorsions avec les instances publiques locales (Grunewald, 2017). Autre défi soulevé par Belkaïd, les gouvernements pourraient voir d'un mauvais œil un renforcement important de la société civile. Dans certains contextes, cela équivaldrait au renforcement d'acteurs leur étant potentiellement défavorables. Cela pourrait aussi expliquer une certaine préférence pour les ONGH étrangères qui risquent moins d'affaiblir leur pouvoir (Fonds Croix-Rouge française, 2017).

Pour Martin enfin, un des dangers serait que la localisation s'avère devenir un transfert de l'action au Sud alors que l'expertise resterait au Nord. Il serait néfaste d'aboutir à un transfert des risques, responsabilités et dépendances à des acteurs locaux trop faibles au regard des défis de demain (Bioforce, 2017). Leur renforcement semble donc rester une priorité.

2 - Quelles conséquences pour les ONGH du Nord ?

L'intérêt de tous ?

Ce chapitre se consacrera à la deuxième sous-hypothèse. Celle-ci avance que la localisation induirait potentiellement une reconfiguration du rôle des ONGH du Nord. Pourquoi postuler que le rôle des organismes du Nord se verrait impacté ? Comme la partie introductive m'a amené à la pressentir, je défendrai l'idée que la localisation risquerait de ne pas faire l'affaire de tous. En déplaçant le scope vers le Sud, il me paraît plausible que les ONG occidentales se voient impacter défavorablement.

Impossible de savoir précisément comment la localisation touchera les ONG du Nord. Cependant, l'altruisme, l'humanisme, l'engagement désintéressé, la volonté de réduire les souffrances et garantir une vie digne ne sont plus les seuls pilotes à bord des ONGH. La professionnalisation a eu du bon mais, notamment via la salarisation, a fait passer l'aide d'un engagement volontaire à un métier. Dans un contexte très concurrentiel, une décroissance des ONGH est devenue difficilement pensable. Ce qui chamboule le statut quo pourrait dès lors être perçu comme un danger pour ceux qui occupent des positions fortes. Quoiqu'il en soit, il est fort probable que les ONGH du Nord n'acceptent pas de céder du terrain impassiblement. Pour la plupart d'entre elles, elles peuvent être comparées à des entreprises. Ces « multinationales du cœur³⁶ » sont aujourd'hui fortement guidées par des enjeux économiques. Sylvie Brunel et sa dénonciation d'un « humanitaire business » ne fait que conforter cette idée (Baudet, 2007).

³⁶ Référence à la formule provocante utilisée par Padis et Pech comme titre de l'un de leurs ouvrages (Pech & Padis, 2004).

Le processus de professionnalisation est donc l'un des responsables de l'impact qu'aurait la localisation sur les ONGH du Nord. Comme le rappelle Eberwein, la professionnalisation technique est indispensable en fonction de la logique de marché à laquelle doivent se plier les ONG (Eberwein, 2006). Ce processus sert à accroître les compétences des acteurs humanitaires pour atteindre un niveau optimal d'efficacité et de qualité de leurs services. C'est dans cette optique que la salarisation a fait son apparition. L'humanitaire du 21^{ème} siècle est devenu une importante niche d'emplois. Des milliers de personnes au Nord vivent de leur engagement au sein d'une organisation humanitaire. De son côté, la localisation participerait de façon assez importante à renforcer les acteurs locaux. C'est du moins ce qui est espéré. De ce fait, le rôle des acteurs du Nord ne deviendrait que moins important. Cela pourrait être un contrecoup pour les ressources humaines employées par des ONG occidentales actives au Nord comme au Sud. Si cela paraît cohérent que les locaux deviennent maîtres de leur destin en prenant en main plus directement les activités d'aide, certains professionnels de l'humanitaire possèdent des compétences très spécifiques qui ne leur permettraient que difficilement de se recycler dans un autre secteur ou de reconvertir leurs compétences au Nord (Gazeau, 2012).

Comme s'en désolé Gillard, « *nombre de grandes ONG, qui étaient de vraies organisations caritatives ou philanthropiques à leur création, sont devenues avec le temps d'énormes entreprises, mues par des impératifs financiers, qui occupent une place croissante sur la scène internationale* » (Gillard, 2011). La professionnalisation n'est pas sans risque. Le tout est de parvenir à éviter « le piège de compétence » (Eberwein, 2006). Cette hypothèse suggère que la professionnalisation, tout au moins indirectement, entraîne un processus d'adaptation qui subordonne la logique humanitaire à la logique du marché. Pour Dauvin, la crainte est que cette professionnalisation ait pour conséquence un mode d'opération managériale qui entraînerait une perte de ce qu'il nomme « l'âme de l'humanitaire » (Eberwein, 2006).

Un détour par l'étude du management stratégique³⁷ des ONG humanitaires nous renforce dans ce sens (Couprie, 2012). Si l'objet premier des ONGH est la poursuite de leur mission sociale, elles poursuivent également des intérêts propres à tout agent économique immergé au sein d'un marché. « *Depuis les années 1990, les ONG se professionnalisent, contractualisent leurs relations avec les parties prenantes, utilisent les outils de gestion, de stratégie et de management des entreprises, et tendent à leur ressembler, sinon dans leur finalité, du moins dans leur fonctionnement* (Quéinnec, 2003) » (Couprie, 2012 : 61). Les ONGH sont soumises aux mêmes impératifs que les entreprises en termes d'efficacité, de professionnalisme et d'adaptation aux différents contextes économiques, politiques, législatifs et culturels. Malgré des différences notables telles que leur structure associative,

³⁷ « *Le management stratégique d'une organisation a pour finalité la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques d'une organisation par ses dirigeants afin de la rendre prospère et pérenne dans un environnement complexe et changeant et ce, indépendamment de sa raison d'être. L'adaptation et la survie sont donc constitutives de la performance d'une organisation dans son contexte* (Rumelt, Schendel & Teece, 1994) » (Couprie, 2012 : 60).

leur but non lucratif, et leur mission sociale, la réponse de Couprie est sans équivoque : « *les ONG (...) appartiennent à la sphère économique et doivent constamment gérer les dimensions sociale et économique afin d'assurer leur survie et leur longévité dans un environnement concurrentiel et changeant* » (Couprie, 2012 : 62). Elles constituent à cet effet un cas particulier de multinationale.

L'attribut garant de leur capacité d'action, indispensable au renouvellement de leurs ressources, est leur légitimité. La légitimité contribue donc non seulement à leur pérennité opérationnelle, sur le terrain, mais aussi à leur pérennité organisationnelle (Couprie, 2012). Or, la localisation pourrait bien bousculer cette légitimité. Pour défendre leurs « parts de marchés », il leur sera donc indispensable de se voir reconnu comme possédant une fonction, détenant la réponse à un besoin.

Dans le contexte très concurrentiel actuel, il ne serait pas interdit d'imaginer que le développement des acteurs du Sud soit perçu comme une évolution à risque pour les organisations du Nord. Cette situation de concurrence est liée aux modes de financement de l'aide. Que ce soient les dons ou les appels d'offres, les ONGH du Nord sont exposées aux « règles du marché libéral » et sont en compétition entre elles dans le but de s'assurer les faveurs des possibles financeurs (Martin, 2015). La localisation participerait à accroître le nombre d'acteurs également « capables » sur le marché. Comme nous l'avons vu au début de ce travail, l'écosystème humanitaire est déjà marqué par l'apparition d'une série de nouveaux acteurs (États, fondations et entreprises). Pour Taillandier, s'exprimant au cours d'une conférence posant la question d'une possible extinction des ONGH (IRIS, 2017), face à la concurrence, les grandes ONG sont trop lourdes économiquement pour se transformer rapidement du point de vue institutionnel et organisationnel. La situation leur est donc déjà compliquée. Avec la localisation, les ONG du Sud ne seraient plus uniquement vues comme des partenaires susceptibles nécessitant l'appui d'une organisation voisine du Nord. Désormais, celles-ci pourraient être aussi bien perçues par les bailleurs que leurs homologues du Nord et devenir, par leur ancrage, plus compétitives que celles basées au Nord. C'est ce qu'a exprimé Sorensen lors d'une conférence organisée sur ce thème : « *Le vrai signe de succès, c'est quand on est tous au chômage et que tout a basculé chez vous !* » (Bioforce, 2017). Cela paraît une évidence. Mais demander à quelqu'un de faire de son mieux pour que quelque chose dont il jouisse lui soit enlevé comporte quelque chose de très ambivalent et naïf. Si tous les *aidworkers* humanitaires sont probablement de bonne foi, accepter sans broncher que leur fonction disparaisse semble difficile. Plus qu'au niveau du personnel de terrain, c'est au niveau des organes de direction qu'il y aura probablement des réorientations stratégiques afin d'assurer un futur aux travailleurs actuels.

Au terme de ce rapide détour, j'espère avoir montré les similitudes entre ONGH et acteurs à but lucratif et dès lors partagé l'idée que tout ce que réalisent les ONGH n'est pas directement réalisé dans le but de défendre un « intérêt humanitaire général ». Peut-on penser que cet impératif de

survivable puisse aller à l'encontre de l'intérêt des ONG du Sud ? Serait-il possible que les organisations du Nord défendent une position afin de bénéficier d'avantages au détriment de l'ensemble ? La situation que j'ai observée à Conakry me revient en mémoire. Avec la localisation, que va-t-il se passer pour des organisations qui proposent des activités transférables aux locaux ? Seront-elles capables de développer de nouvelles compétences ? Dans la négative, leur survie pourrait se faire au détriment du renforcement des réponses locales et de l'émancipation de la société « bénéficiaire ».

Une légitimité à défendre

La localisation provoquera-t-elle une reconfiguration du rôle des ONGH du Nord ? Difficile à prédire. Quels éléments déjà en notre possession peuvent nous aider à anticiper les comportements à venir de ces organisations du Nord ? Comme l'a notamment exprimé Diouf, les ONG du Nord ont de plus en plus de mal à légitimer leur statut d'intermédiaires entre les bailleurs de fonds et les acteurs locaux (Fonds Croix-Rouge française, 2017). On peut penser logiquement que l'accentuation de l'appui aux acteurs du Sud que représenterait la localisation augmenterait encore cette tendance. Quel rôle pour les acteurs du Nord si la priorité devient l'émergence de solutions locales ? Pourrait-on présager un éloignement du terrain ? Cela paraît peu probable. Les acteurs du Nord demeureront probablement encore longtemps incontournables lors des situations de crises qui nécessitent des savoir-faire pointus. Hors urgence, les amputer du terrain serait aussi leur confisquer un aspect fondamental de leur identité. Pourtant, pour œuvrer à une aide « localisée », on peut penser que les ONG du Nord vont devoir céder une proportion de leur activité d'implémentation directe aux acteurs locaux (Street, 2011). Il ne faudra plus juste répondre à un manque mais tenter de faire naître le porteur de la réponse au sein de la société. Avec ce focus sur le Sud, les ONGH du Nord risquent de perdre une partie de leur légitimité. Comme j'ai tenté de le présenter dans la section précédente, leur modèle entrepreneurial impose la survie de l'organisation. Une nouvelle légitimité devrait donc être assurée. Comment rester pertinent pour les ONGH du Nord ? Quelles fonctions se dégagent tout en assurant de ne pas faire de tort aux acteurs locaux ? On pourrait éventuellement déjà penser à l'élaboration de partenariats (véritablement équilibrés), à un travail de mises en réseau, de plaidoyers, d'appuis et d'accompagnements formatifs, d'audits, etc.

Comme on l'a déjà mentionné plus haut, il serait faux de penser que toutes les ONG locales sont également compétentes. Si certaines démontrent aujourd'hui, outre le fait qu'elles occupent un rôle crucial en tant qu'acteur de première ligne, qu'elles méritent d'évoluer avec plus d'autonomie et de s'émanciper du statut de sous-traitant, d'autres pourraient bien bénéficier de l'appui de compères plus expérimentés. Certaines limites et contraintes exprimées au sujet de la localisation ont spécialement trait au nombre insuffisant d'acteurs, aux limites de leurs capacités, à la corruption, aux questionnements sur leur respect des principes, à des interrogations sur la qualité de leur action ou encore sur leur redevabilité. Néanmoins, comme l'exprime Favoreu, ces limites, souvent avérées,

servent encore trop souvent à justifier le fait de ne pas donner plus de pouvoir aux acteurs nationaux (Favoreu, 2016). S'il ne faut pas les nier, cela semble plus représenter l'alibi idéal au statisme du système que des faits insurmontables. Des activités de renforcement de capacités efficaces permettraient d'établir des partenariats à long terme afin d'aborder la préparation aux crises, la planification d'urgence, le développement des connaissances et des capacités pour les interventions humanitaires, de s'assurer que les partenaires locaux connaissent les codes de conduite, les normes humanitaires et les enjeux liés aux principes de l'humanitaire (Street, 2011).

Possiblement à la recherche d'une nouvelle légitimité, le renforcement des capacités et le transfert de compétences pourraient se présenter comme des fonctions toutes trouvées pour les ONGH occidentales dans ce nouveau cadre. Comme l'exprime Eberwein, si les acteurs se développent dans le Sud, les demandes d'assistance aux ONGH du Nord devraient devenir de moins en moins importantes. Par contre, le soutien à la formation et au développement des acteurs du Sud deviendra une demande cruciale (Ricard et al., 2010).

McGoldrick arrive à la même conclusion via une réflexion sur l'évolution de l'environnement humanitaire. Pour elle, le rôle des acteurs humanitaires « traditionnels » se verra de plus en plus limité aux situations de conflits prolongés, à l'accès limité et violents (McGoldrick, 2016). Dans ce cadre, les « acteurs traditionnels » devront toujours se montrer plus novateurs pour rester pertinents. Un renforcement de la capacité des acteurs locaux plus efficace et sincère pourrait être un facteur clé dans cette adaptation. Pour elle, à mesure que les pays à revenu intermédiaire développent leur capacité nationale à se préparer et à réagir aux crises, le rôle des organismes humanitaires internationaux va inévitablement changer et devenir plus consultatif et moins opérationnel (McGoldrick, 2016). Les ONGH pourraient alors devenir des « courtiers humanitaires », soutenant et rassemblant les sociétés civiles locales. Citant Currion, elle écrit : « *Les organisations humanitaires doivent devenir des pôles, reliant les individus et les communautés afin de leur permettre de partager plus facilement leurs connaissances et leurs ressources et d'utiliser leur position pour intégrer les principes humanitaires dans leurs réseaux*³⁸ » (McGoldrick, 2016). L'enjeu soulevé est que cela imposera aux ONGH de passer d'un modèle de « prestation de services » à un modèle de « soutien et renforcement des capacités locales », et ce, en fonction des intérêts et des capacités de leurs partenaires du Sud plutôt que des leurs (McGoldrick, 2016).

Cependant, on l'a déjà mentionné, les résultats concernant le *capacity building* et le transfert de compétences se sont avérés jusqu'à présent assez peu satisfaisants dans leur globalité. Si le renforcement des capacités semble demeurer une nécessité, il convient plus que jamais de s'interroger sur le « comment faire » afin que les locaux puissent réellement en profiter.

³⁸ Traduction libre depuis l'anglais.

La localisation permet de poser la question de la valeur ajoutée des ONGH du Nord. Que peuvent-elles apporter aux sociétés dans lesquelles elles interviennent ? Le concept de localisation imposera de ré-estimer la pertinence des interventions des ONGH occidentales. Si la priorité devient de permettre aux locaux de devenir les acteurs de leur développement et dispositif d'aide, il conviendra de se demander quand une mise en œuvre directe reste acceptable et quand il est pertinent de la céder à un acteur local. Aussi, il paraît évident que se borner à mener des projets sans travailler à l'éclosion du relais local ne respecterait pas la philosophie de la localisation. Dans un tel cadre, les activités de renforcement de capacités pourraient devenir une part importante du paquet d'activités proposé par les ONGH du Nord. Toutefois, suffit-il de pouvoir revendiquer une expérience dans le milieu pour être reconnu comme compétent en tant que « formateur » ?

Qu'entend-on par « renforcement des capacités » ? Ce concept fait référence à un processus par lequel les individus et/ou les groupements développent leurs aptitudes à prendre des décisions, à exercer des fonctions, à résoudre des problèmes, à fixer et atteindre des objectifs, et ce de manière autonome et responsable (Favoreu, 2016). Le renforcement des capacités fait incontestablement partie des « *buzzword* » du monde de la solidarité internationale. Eade est très critique par rapport au recours réflexe à ce type de notion. Pour elle, le renforcement de capacités est vidé de son sens et utilisé à tort et à travers par les ONGH du Nord. Trop facilement, les ONGH pensent que leurs priorités, qui sont forcément façonnées par une exigence de redevabilité élevée et alimentées par leurs propres priorités, coïncideront naturellement avec celles des bénéficiaires ou pourront être apposées sans trop de problème (Eade, 2010). « *Quand ils deviennent des accessoires de mode, ou des mots-clés appelés à négocier des "labyrinthe bureaucratiques", l'utilisation de concepts tels que "gender", "empowerment" ou "capacity building", n'est pas seulement évacuée de tout contenu politique mais peut également finir par écraser les capacités locales plutôt que de libérer leur potentiel* »³⁹ (Eade, 2010 : 203). Elle précise également que les ONG ont tendance à s'improviser formatrices comme si elles avaient une capacité d'accompagnement inhérente à leur statut (Eade, 2010). Comme le rappelait Péchayre, les résultats en découlant sont pour la plupart assez insatisfaisants (Bioforce, 2017).

Il ne suffit donc pas d'être en mesure de mettre en œuvre des projets d'aide pour être en mesure de transmettre efficacement des compétences et savoirs à un partenaire et pouvoir par conséquent prétendre participer au développement de réponses locales. Le « *capacity building* » requière des dispositions spécifiques et se muer en formateur n'est pas à la portée de tous. Pourtant, si l'on veut concrétiser l'avènement d'un système où l'aide humanitaire est « aussi locale que possible » et « aussi internationale que nécessaire », le focus sur les capacités de certains à renforcer des capacités chez d'autres pourrait bien s'intensifier. Favoreu semble également de cet avis. « (...) *Il semble que nous ne pouvons parler de (re)localisation de l'aide qu'en envisageant le renforcement*

³⁹ Traduction libre depuis l'anglais.

des capacités nationales » (Favoreu, 2016 : 5). Comme elle le souligne, la majeure partie de la littérature concernant le renforcement des capacités renvoie plutôt aux récepteurs (Favoreu, 2016). On peut penser que cela participe en partie, autant que ça l'illustre, à la sous-estimation de l'importance des savoir-faire de l'acteur à la source du transfert.

En lien avec l'appel des acteurs locaux à se voir donner plus d'autonomie, le concept de renforcement des capacités, qui n'est en rien nouveau, redevient un sujet de premier ordre. Comment « renforce-t-on des capacités » ? C'est un travail exigeant, qui nécessite des aptitudes précises et s'inscrit dans un processus. Pour être effectué favorablement, cela nécessite une implication à long terme (Favoreu, 2016). Pour le partenaire-instructeur, le but au terme du processus étant de permettre au partenaire-bénéficiaire de jouir de la maîtrise du transfert, penser son départ est central. L'objectif est de se rendre inutile. Il faut donc dès le départ entreprendre ses actions en pensant son absence. Cela revient, en d'autres termes, à investir pour mieux se désinvestir (Favoreu, 2016).

Qu'est-ce qu'une véritable stratégie de renforcement des capacités supposerait pour les ONGH du Nord ? Renforcer les capacités d'un partenaire implique d'aborder le pouvoir d'agir de celui-ci. Cela comporte aussi bien les capacités de décision que celles d'exécution à proprement dire. Comme le précise l'auteur, « *il convient de respecter ce pouvoir de décision comme valide et effectif. Cela n'exclut en rien la critique et/ou la contradiction mais garantit le respect des positions prises* » (Favoreu, 2016 : 6). Si ce n'était évident, un véritable renforcement des capacités induit donc un certain « lâcher-prise ». Il ne s'agit pas d'œuvrer à la formation d'organisations partenaires types, modelées selon l'identité du formateur. Un des enjeux du renforcement est que l'agence qui effectue le renforcement peut tenter d'insérer des idées et priorités qui sont en ligne avec son propre financement et mandat de programmation, au lieu de travailler à l'acquisition d'une façon de penser et de travailler indépendante auprès du bénéficiaire (Smillie, 2001). Le renforcement doit être effectué dans l'intérêt du partenaire et non de l'organisation tutrice.

Ce travail n'est ni une activité accessoire, ni l'effet parallèle d'un projet. Il répond à une stratégie complexe, où le processus est aussi important, si ce n'est plus, que le résultat (Favoreu, 2016). Les besoins d'une telle démarche sont organisés en trois étapes par l'auteur (Favoreu, 2016) :

Dans un premier temps, une véritable analyse multidimensionnelle est nécessitée. À cet effet, l'auteur cite la cartographie des acteurs locaux, l'analyse des capacités, les besoins, les enjeux, tant au niveau individuel que de l'organisation, etc.

Le second temps correspond à la définition des options. Cette étape permet d'établir sur quel niveau le renforcement se centrera. Cela peut être le niveau organisationnel (renforcement institutionnel, appui technique, soutien managérial, etc.), le niveau individuel

(formation, coaching, mentoring, échanges de pratique, etc.), le niveau inter-organisationnel (réseaux, partenariats, etc.) ou le niveau des ressources (ressources directes, favoriser l'accès aux bailleurs, etc.).

Le troisième temps est celui du changement au sein des organisations. Cela représente l'ensemble des approches afin d'induire un changement.

L'expertise d'une telle démarche n'est pas à négliger. Comme le spécifie l'auteure, les ONGH ont un travail préalable à réaliser pour se renforcer elles-mêmes tant au niveau technique qu'en termes de processus et de ressources (Favoreu, 2016). Il s'agit d'être apte à effectuer le travail d'analyse des organisations partenaires et de leur potentiel. Cela demande à l'ONGH tutrice d'avoir sous la main des ressources humaines désignées. Cela implique donc de posséder des compétences par rapport à l'accompagnement, au transfert de compétences et à la contextualisation. En plus d'être des experts, il est nécessaire de pouvoir être compétents en tant que formateurs, mentors, coachs. Si des connaissances communes peuvent faciliter la transition, la finalité n'est pas du tout la même. L'ONGH tutrice doit aussi être disposée à développer des outils d'analyse adéquats selon le niveau de renforcement recherché (Favoreu, 2016).

Ce travail sur soi au niveau des ONGH tutrices pourrait également impliquer que celles-ci reconsidèrent leur pouvoir décisionnel, la proportion de leurs opérations directes au profit d'actions de support et l'accès direct aux populations, voire la relation directe avec les autorités ou tout autre type d'acteurs (Favoreu, 2016). Cela forcerait un changement de cap important pour nombre d'ONGH. Renforcer ses partenaires n'est pertinent que si on ne participe pas parallèlement à monopoliser les occasions où ceux-ci pourraient mettre en pratique leurs compétences nouvelles.

L'ONGH tutrice devrait également accepter que ses principes et approches puissent être réinterprétés, contextualisés et, partant, peut-être modifiés (Favoreu, 2016). On en revient à l'importance d'un lâcher-prise. Celui-ci s'opérera par le transfert d'une partie du pouvoir décisionnel, la réduction de l'accès aux ressources, particulièrement locales, une ouverture afin de permettre que les principes humanitaires puissent être discutés et l'acceptation de nouvelles manières d'agir. En somme, il s'agit pour des acteurs soucieux de sincèrement renforcer les locaux de transformer dans une certaine mesure leur raison d'être (Favoreu, 2016). « *Donner corps au renforcement des capacités n'est donc pas un mantra vain de toute conséquence. Il suppose pour les acteurs internationaux qui privilégient cette approche de réinterroger leur organisation, et notamment leur culture institutionnelle et leur logique fonctionnelle* » (Favoreu, 2016 : 9).

Les ONGH du Nord sont-elles en mesure d'effectuer ce renversement, condition à un renforcement réel ? Cela dépendra tout d'abord de leurs capacités et moyens de prendre en charge efficacement de telles activités. Ensuite, cela dépendra probablement des opportunités et intérêts d'un tel basculement. Cela constituerait, en outre, un grand écart pour de nombreuses organisations

« d'exécution » qui ont accumulé une expérience considérable et une expertise en matière de réponse humanitaire et dont les capacités d'action permettent actuellement d'attirer des contributions importantes, d'améliorer leur profil organisationnel et leur réputation (Street, 2011). Seraient-elles prêtes à prendre une place au second rang et en partie renoncer à leur rôle d'exécutants directs ?

Évidemment, tout cela serait vain si les bailleurs ne suivaient pas le mouvement. Comme me l'a révélé un entretien avec Oxfam, les bailleurs se montrent encore très frileux concernant la délégation de pouvoir aux locaux. L'exemple d'un programme de *Grant facility* me fut donné. Celui-ci consistait notamment à mettre en place un fonds d'urgence à disposition d'organisations locales. L'objectif était de permettre à des organismes locaux de gérer les fonds eux-mêmes en cas de catastrophes. Les fonds ne seraient déblocables que sur décision de ces derniers. Oxfam n'effectuerait donc qu'un contrôle à distance. Le bailleur d'Oxfam pour ce projet, la DGD, a refusé catégoriquement cette modalité. Cela ne respectait pas sa réglementation financière. Cette situation est confirmée par Sorensen au cours d'une conférence sur le thème de la localisation. À ce jour en effet, les grands bailleurs n'ont pas les instruments juridiques et légaux pour financer directement les communautés et les acteurs locaux (Bioforce, 2017). Cette législation garantit donc un rôle d'intermédiaire aux organismes occidentaux. Lors de cette conférence, un intervenant mentionna même que, la plupart du temps, les bailleurs de fonds refusent systématiquement de financer la formation des staffs nationaux (Bioforce, 2017). D'importants obstacles en amont semblent donc encore contrecarrer un éventuel retrait des ONGH occidentales.

Avant de conclure cette section, je précise que je ne pense pas que le renforcement de capacités deviendra l'unique rôle possible pour les acteurs du Nord. Cela me paraît évident. Cependant, je pense qu'il est possible que ce type d'activité prenne une nouvelle dimension dans le futur. Les ONGH resteront nécessaires pour répondre « de façon directe » à certaines problématiques mais, si l'engouement suscité par la localisation ne se dissipe pas d'ici là, stimuler des mécanismes de réponses endogènes, quand cela est possible, devra devenir la norme si nous voulons une aide « aussi locale que possible ». Comme l'exprime Favoreu, l'idéal ne serait pas un désengagement mais un réaménagement des actions des ONGH du Nord afin de répondre de manière optimale et multidimensionnelle aux besoins du présent et du futur (Favoreu, 2016).

Le but de cette section était d'insister sur la singularité du travail de renforcement des capacités et le fait que cela demande des compétences spécifiques. En d'autres termes, se lancer dans cette fonction n'est pas quelque chose que l'on effectue sans investissement préalable. Si beaucoup d'ONGH prétendent réaliser des activités de renforcement des capacités, il serait intéressant d'examiner les moyens y étant investis et les résultats de celles-ci. Encore une fois, il ne suffit pas de maîtriser les codes, les procédures ou les techniques d'un domaine de l'aide pour prétendre être capable de les partager dans l'optique que ce partage permette l'autonomisation d'un partenaire. Cela

fait donc ressortir un enjeu supplémentaire. Si les organisations humanitaires devaient vraiment se lancer de façon ambitieuse sur cette voie, une réflexion en interne quant à leurs ressources et moyens pourrait bien s'avérer nécessaire.

Les ONGH du Nord en obstacle ?

Comment réagiraient les ONGH occidentales ? Accepteraient-elles de s'éloigner quelque peu du terrain au profit d'un rôle moins proche de « l'action » ? Cela pourrait aussi s'avérer moins « vendeur » auprès de leur public donateur, dont les contributions sont principalement activées par l'émoi inévitable face à des situations extrêmes, et donc constituer un danger potentiel. Lors de campagnes de récolte de fonds, mieux vaut pouvoir s'appuyer sur des preuves de résultats rapides et facilement perceptibles par un public non initié.

Le monde humanitaire aurait intérêt à s'attarder sur les causes de succès et échecs de processus similaires de « localisation » dans d'autres secteurs. Une localisation a déjà été tentée dans le contexte de la reconstruction des États et de la consolidation de la paix via le *New Deal for Engagement in Fragile States* (ICVA, 2016). Une analyse, de ce qui s'avérera un échec, fait ressortir une tension entre le désir de soutenir le leadership local et la réticence à céder le pouvoir nécessaire à la réalisation de ce leadership (ICVA, 2016). Si les acteurs internationaux s'accordaient sur la nécessité d'abandonner le contrôle direct des opérations, ils continuèrent à s'arranger pour que leur agenda propre soit poursuivi par les locaux (ICVA, 2016). Le secteur humanitaire sera probablement confronté à des défis similaires. Les questions de pouvoir et de parts de marchés tiendront vraisemblablement le haut du panier.

Une recherche menée par Audet permet de nous faire une idée de l'incorporation pratique du renforcement des capacités par les ONGH (Audet, 2014). Cette recherche fait apparaître une tension entre ce que l'on considère bon du point de vue humanitaire et ce que l'on considère bon pour « sa boîte ». L'organisation n'est plus un moyen afin de lutter contre l'inacceptable. Lutter contre l'inacceptable devient le moyen afin d'atteindre la fin, pérenniser l'organisation.

Malgré le fait que toutes les ONGH analysées⁴⁰ par l'auteur reconnaissent l'importance de renforcer les capacités des locaux, presque aucune ne s'y attelle de façon importante. En effet, l'analyse fait ressortir que peu des ONGH rencontrées consacrent effectivement des ressources à cette fin. L'auteur découvre que les processus afin d'identifier quelles seraient les cibles adéquates ainsi que de définir les modalités du renforcement sont imprécis. Ces processus sont pourtant des étapes fondamentales. Les négliger débouche sur le risque de ne pas renforcer les bonnes capacités, voire favoriser des façons de faire inadéquates et non-favorables (Audet, 2014).

⁴⁰ La recherche d'Audet porta sur neuf des principales ONGH canadiennes (Save the Children, Oxfam, CARE, MSF, MDM, Handicap International, World Vision, CRS, la Croix-Rouge).

Quelles sont les explications d'un tel décalage entre les pratiques et les discours ? Audet découvre qu'il existe un ensemble de facteurs contraignants qui déterminent les choix des ONGH (Audet, 2014). Ceux-ci peuvent avoir une influence négative concernant la volonté d'entreprendre de véritables activités de renforcement des capacités. Il s'agit de contraintes bureaucratiques. Audet insiste lui aussi sur le fait que les ONGH sont des bureaucraties humanitaires répondant à des logiques de marchés, subissant une importante concurrence pour l'obtention de fonds et pouvant être perçues comme des entreprises privées à but non lucratif (Audet, 2014). Les ONGH fonctionnent, nous l'avons déjà mentionné, selon des logiques entrepreneuriales. Cela implique principalement que la survie institutionnelle devient fondamentale. La recherche d'Audet confirme la position selon laquelle la volonté des ONGH du Nord serait d'éviter la création d'une nouvelle concurrence, cette fois entre acteurs du Nord et du Sud (Audet, 2014). « *Si les organisations locales deviennent indépendantes des partenaires étrangers, le rôle de ces derniers devient caduc. Qui plus est, si les organisations locales disposent de nouvelles capacités et d'une gouvernance capable d'attirer des financements, elles entrent directement en compétition avec les organisations humanitaires occidentales, qui pourraient donc ne pas souhaiter cette autonomisation* » (Audet, 2014 : 44).

Trois principales raisons peuvent être retenues afin d'expliquer le manque d'intérêt à développer cette démarche d'aide (Audet, 2014) :

Premièrement, la nécessité de protéger leur « image de marque ». Les relations entre les ONGH et leurs financeurs sont évidemment de première importance. L'entretien d'une certaine image y participe considérablement. Cela peut en partie expliquer le maintien d'une présence au Sud. Il est actuellement favorable pour les ONGH de jouer de l'image de l'expatrié héroïque et généreux prêt à prendre des risques et tourner le dos au confort de son pays natal. Cela contribue donc au maintien d'une présence étrangère pour représenter l'ONGH. Comme le précise l'auteur, en général, quand les acteurs réalisent effectivement des activités de renforcement, cela est surtout exploité comme un outil marketing dans les cas où cela est susceptible de favoriser leur réputation et la levée de fonds.

Deuxièmement, les processus décisionnels favoriseront toujours la pérennité institutionnelle. L'auteur met en lumière qu'il peut être désavantageux d'investir dans le développement des capacités locales. Les ONGH agissent comme des acteurs rationnels. Les décisions sont prises selon un calcul coût-bénéfices. Dans ce cadre, les ONGH choisiront toujours les options les plus favorables à leur égard. « *Si le renforcement des capacités locales est bénéfique aux OH, c'est ce qu'elles feront. Inversement, s'il leur est plus favorable d'agir directement et de se substituer aux institutions locales, elles prendront des décisions en ce sens* » (Audet, 2014 : 57). À cet effet, il est à noter qu'elles défavoriseront systématiquement le soutien à d'éventuels compétiteurs et résisteront à ce qui pourrait modifier cet état de fait (Audet, 2014).

Troisièmement, l'architecture du système peut être mise en cause. Au vu des contraintes bureaucratiques et de l'impératif de survivance institutionnelle, le désengagement des ONGH du Nord afin de permettre une désoccidentalisation de l'aide s'avère compliqué. La recherche d'Audet a permis de montrer que seules des obligations contractuelles et l'imposition de normes coercitives sont efficaces afin que soient prises en charge de véritables activités de transfert de compétences. « (...) *Il semble logique d'affirmer que tant et aussi longtemps que les organisations auront le choix de réaliser ou non le renforcement des partenaires locaux, elles préféreront ne pas le faire* » (Audet, 2014 : 286).

L'élément majeur que cette recherche apporte au développement de cette section est que les ONGH ont tendance à consciemment se substituer aux capacités locales afin de pérenniser leur existence au lieu de favoriser le renforcement des institutions locales susceptibles de devenir des compétitrices (Audet, 2014). L'auteur démontre que les ONGH n'entreprennent le renforcement des locaux que lorsque cela n'impacterait pas négativement la survie de leur organisations ou contribuerait à inverser un rapport de force en leur faveur (Audet, 2014).

3 - Conclusion de l'analyse

Le moment est venu de conclure cette partie. Que les résultats de la recherche nous permettent-ils de déduire en rapport aux sous-hypothèses émises ? Procédons tout d'abord à une revue des principaux éléments de réponses éclairés par cette réflexion.

La première sous-hypothèse traitée avançait que les rapports entre les acteurs du Nord et du Sud changeraient au profit de ces derniers. Cette enquête révèle que les rapports entre acteurs occidentaux et acteurs originaires de sociétés traditionnellement bénéficiaires de l'aide sont structurés autour de partenariats. Si ceux-ci véhiculent les idéaux d'égalité et de complémentarité, sont présentés tel un moyen afin d'atteindre une plus grande efficacité et de faire participer les locaux à la réponse, dans les faits, cette représentation de la collaboration semble très idéaliste. Les partenariats sont souvent le lieu de tensions et de rapports de pouvoir entre partenaires. Loin des principes originaux utilisés afin de louer leur caractère indispensable, les partenariats débouchent souvent sur des rapports de patronage dans la pratique. Des rapports asymétriques sont donc partagés entre partenaires. Ceux-ci seraient inévitables au vu de la différence de moyens entre les parties. C'est principalement la relation transactionnelle qui pose problème, puisqu'elle accentue l'écart financier entre les partenaires et laisse place à une situation de dépendance. Un déséquilibre entache donc les rapports. L'un dépend de l'autre. Les acteurs du Sud, pour se voir accorder des fonds, sont donc obligés de se conformer aux règles du partenaire-bailleur. Le souci majeur vient du fait que les normes imposées sont pour la plupart culturellement orientées. Les difficultés à s'y adapter peuvent se traduire en entraves à l'accès aux financements pour les locaux. En plus de participer à laisser sur le carreau les acteurs moins aptes à s'adapter bien que potentiellement légitimes auprès de leur population, les lourdeurs et inadéquations des dispositifs d'accès et de contrôle profondément occidentaux alimentent

des représentations d'infériorité des acteurs du Sud. Les non-conformités sont considérées comme des manques et des inaptitudes. L'imposition de ces codes participe donc à reléguer les acteurs locaux au second plan.

Les « règles du jeu », les critères imposés, font que les acteurs du Sud éprouvent des difficultés à s'émanciper. Un rapport de dépendance semble intrinsèque aux partenariats. Les mécanismes d'instrumentation y jouent un rôle central. Si l'objectif est d'assurer la transparence et la redevabilité des bénéficiaires des fonds, les effets semblent dévier vers l'impossibilité de respecter les principes de partenariat. Cette situation débouche sur un mépris des capacités des partenaires locaux. Cela peut évidemment devenir une source de frustration et tension.

Pour tenter de découvrir si la localisation pouvait modifier les rapports entre acteurs, j'ai choisi de me centrer principalement sur l'influence possible de la promesse de 25% de fonds alloués directement aux organismes locaux. Les questions de pouvoir ne sauraient se délier de celles relatives au financement. Cela m'a paru l'aspect le plus original de la localisation et qui pourrait donc apporter quelque chose que le reste n'a pu jusqu'à maintenant. Puisque les inégalités financières expliquent en grande partie l'asymétrie des rapports, il nous semble légitime de déduire que l'accroissement des fonds directs alloués aux organismes locaux entraînerait une réduction de la relation de dépendance et permettrait à ces organismes d'investir afin de s'adapter plus facilement aux normes donnant accès aux financements. Cette déduction s'appuie sur le postulat selon lequel une partie de ces fonds, comme le demandent les réseaux partisans de la localisation, pourra être investie dans la réponse aux ressources manquantes (RH, matérielles, immobilières, etc.). Les 25% pourraient engendrer de meilleures relations entre partenaires et aider à combattre les représentations d'infériorité dues aux difficultés éventuelles à se conformer. Cela serait l'occasion pour les acteurs du Sud de faire sérieusement leur preuve. Quelle meilleure façon d'assurer leur visibilité et faire reconnaître leur apport, autre demande au cœur de la localisation ? Dans le meilleur des cas, les acteurs locaux pourraient espérer recevoir la possibilité de s'entretenir directement avec les bailleurs et d'ainsi encore amplifier leur proportion de fonds directs.

Tout dépendra des termes définitifs de la localisation. En étant très optimiste, on peut penser que la localisation permettra d'établir des partenariats moins transactionnels, les acteurs du Sud pouvant se reposer sur des « fonds propres » accrus. L'obtention d'un financement ne serait donc plus l'objectif premier et penser la complémentarité et l'apport de l'un et de l'autre dans un rapport équilibré deviendrait plus facile. Cela semble peu probable néanmoins. Il est difficile d'imaginer que ces fonds soient alloués sans pré-affectation précise. Cela étant, ces 25% permettraient d'atténuer une partie des tensions en procédant à une meilleure répartition des fonds. Rappelons en effet qu'une part non négligeable de l'aide est saisie à chaque étape intermédiaire avant d'être transformée en services aux victimes.

Je pense qu'il est possible, donc, de convenir que l'impact de la localisation ne serait pas que matériel mais aurait indirectement un effet positif concernant les rapports entre acteurs, particulièrement entre acteurs « implémenteurs », puisque ce sont plus les rapports entre ONGH du Nord et du Sud qui pourraient en profiter. Cela permettrait en effet aux organismes locaux de sortir de l'ombre de leurs cousines occidentales et tendre vers plus d'émancipation.

Ces 25% aideraient également à rattraper l'écart de moyens, de tous types, entre acteurs du Nord et du Sud. Cela permettrait d'accroître la portée des activités menées et donc de réévaluer l'offre de service dominée par le Nord. Cependant, « l'exclusivité culturelle » pourrait ne pas s'en voir changée. Cela dépendra des modalités de mise en œuvre et des critères retenus par rapport à ce financement direct. Ceux-ci détermineront réellement si la localisation permettra d'entamer la distribution du pouvoir et de l'autorité. Sans marge de manœuvre quant à l'affectation des fonds, on peut penser que les acteurs du Sud ne deviendront que de nouveaux intermédiaires standards, plus directs, au service des bailleurs. Les 25% ne permettraient alors pas de s'attaquer à ce qui semble être la principale source du problème : le besoin de cohérence des procédures et outils de standardisation du système de l'aide avec les différents contextes et perspectives qui existent. Sans cela, les structures à la base des « violences » mentionnées par Bouju et Ayimpam survivraient probablement (Bouju & Ayimpam, 2015). Les centres de décision, de pouvoir et d'influence ne changeraient pas de mains. Il est dès lors fort probable que les cartes ne seraient redistribuées qu'entre acteurs « exécuteurs ».

Je pense donc que la recherche tend à confirmer en partie la première sous-hypothèse selon laquelle la localisation pourrait modifier les rapports entre acteurs du Nord et du Sud favorablement à ces derniers. Cependant, affirmer cela n'avance en rien. De quelque façon que ce soit, il semble évident qu'un apport financier augmenté a beaucoup de chance d'avantager ses bénéficiaires. Que cela influe sur les rapports entre acteurs, surtout quand ceux-ci étaient fortement déséquilibrés, paraît tout aussi évident. Finalement, conclure que la sous-hypothèse avancée se vérifie compte peu. Plutôt, les éléments abordés lors du développement de ce chapitre m'amènent à mitiger mon enthousiasme initial et à nuancer l'impact des 25%. Si, suite aux éléments éclairés par cette recherche, l'on peut penser qu'un progrès en termes de relations entre acteurs exécuteurs est à espérer, de la largesse quant à l'utilisation des fonds dépendra la possibilité d'affirmer que la localisation porte en elle le moyen pour les organismes du Sud de s'émanciper du monopole normatif occidental. Cela mènerait probablement à une modification des rapports bien plus conséquente.

Qu'en est-il de la deuxième sous-hypothèse traitée ? Celle-ci avançait que la localisation provoquerait potentiellement une reconfiguration du rôle des ONGH du Nord. L'enquête tente dans un premier temps de faire la démonstration que la localisation, supportée officiellement par une majorité d'acteurs du milieu, serait vue, selon une conception très réaliste, comme ayant des effets défavorables dans la perspective des ONGH du Nord. En effet, les organisations humanitaires sont aujourd'hui

semblables à des entreprises à but non lucratif particulières. La professionnalisation du secteur devint inévitable suite, notamment, à la prolifération d'acteurs. Il est devenu indispensable de se démarquer ou, dans une moindre mesure, suivre le rythme et continuer d'offrir des services répondant aux attentes toujours plus exigeantes des « demandeurs » (bailleurs ou donateurs) pour garantir l'obtention de financement. Les ONGH sont aujourd'hui guidées par des enjeux économiques et des logiques de marchés. La concurrence est rude et, partant, l'accès aux financements de plus en plus ardu. La salarisation résulte de ce processus de professionnalisation. L'humanitaire est aujourd'hui, pour de nombreuses personnes, une source de revenu. Si les objectifs de la localisation portaient leurs fruits, les ONGH du Nord auraient à faire à une nouvelle source de concurrence. En donnant la priorité aux ONGH locales dans le but de favoriser l'émergence de sociétés résilientes, on peut penser que les compétences des expatriés occidentaux deviendraient moins rares au Sud. En jetant un œil au management stratégique des ONGH, le fait que ces dernières se calquent sur des modèles managériaux semble se confirmer (Couprie, 2012). L'élément faisant mandat, clé de l'accès au terrain et du renouvellement de leurs ressources, est la légitimité qu'on leur reconnaît. Il y a donc un lien très étroit entre leur survie organisationnelle et la valeur ajoutée, réelle ou pensée, perçue par les financeurs. Avec la localisation, les bailleurs pourraient de façon croissante être tentés de passer directement par les organismes locaux, afin d'être en phase avec les principes de ce potentiel nouveau paradigme. Aussi, ces derniers, de plus en plus développés, deviendraient plus compétitifs grâce à l'éventuelle économie d'intermédiaire et leur ancrage. Il semble donc plausible que la légitimité et le rôle traditionnel des ONGH du Nord soient remis en question par la localisation.

Telles des entreprises, il leur faudra trouver de « nouveaux marchés ». Comprenons ici une fonction légitime afin de préserver leur position forte. Pour aboutir à une aide « localisée », les ONGH du Nord devront probablement céder une part des activités de terrain aux organismes locaux. Cependant, toutes les organisations du Sud ne sont pas aussi expérimentées et prêtes que les exemples souvent évoqués d'Alima ou Enda. Pour parvenir à léguer un maximum les opérations aux locaux et œuvrer à leur autonomisation, un travail de renforcement des capacités par les acteurs plus expérimentés semble se dégager et être souhaitable. Par cette entreprise, la préparation aux crises, le développement de savoirs et savoir-faire pour les interventions humanitaires ainsi qu'un appui concernant la réponse aux appels d'offre pourraient être effectués. Ce serait aussi l'occasion d'aborder les codes de conduite, le respect des normes et des principes humanitaires. Cependant, les résultats obtenus par les initiatives de transfert de compétences semblent en général assez peu satisfaisants. Les ONGH qui s'y attèlent ont tendance à s'improviser dans ce rôle partant probablement du principe que leur expertise pratique atteste de leur compétence en tant qu'instructeurs. Pourtant, le « *capacity building* » requière des aptitudes spécifiques et se muer en formateur ne se fait pas sans préparation (Favoreu, 2016). Il semble néanmoins qu'un rôle légitime puisse être trouvé dans ce domaine d'action.

Les ONGH du Nord vont-elles s'orienter vers cette voie ? Impossible de prédire l'avenir. Cependant, la recherche met en lumière qu'il existe une tension entre ce que les ONGH du Nord reconnaissent enviable globalement et ce qui serait souhaitable pour leurs organismes (Audet, 2014). Il semble que malgré le fait que les ONGH du Nord reconnaissent l'importance de renforcer les capacités des locaux, la part de ces activités au sein de leur organisation reste très faible. Audet distingue un ensemble de facteurs d'ordre bureaucratique pouvant expliquer un désintérêt pour ce type d'activités (Audet, 2014). Tout comme l'avait mis en avant le management stratégique des ONGH (Couprie, 2012), la survie institutionnelle devient une priorité en tension avec la mission sociale. Dans cet esprit, les ONGH doivent impérativement protéger leur « image de marque » et le maintien d'une présence au Sud participe de cette stratégie marketing. En outre, il s'avère que les ONGH se comportent comme des acteurs rationnels. Elles privilégieront donc toujours les options leur étant le plus propices. En définitive, l'étude d'Audet démontre que les ONGH ont tendance à se substituer aux capacités locales afin d'assurer leur survie. Il démontre également que les ONGH n'effectuent le renforcement des locaux que lorsque ceux-ci ne risquent pas d'être directement en concurrence avec elles. Enfin, l'auteur observe que de véritables activités de transfert de compétences ne sont entreprises que lorsque des obligations contractuelles ou normes coercitives l'imposent (Audet, 2014).

La seconde sous-hypothèse était que la localisation induirait potentiellement une reconfiguration des ONGH du Nord. Au vu des éléments réunis, je pense qu'il n'est pas possible d'attester que cette seconde sous-hypothèse se vérifie. Les éléments mobilisés lors du développement de l'analyse tendent à confirmer l'idée selon laquelle leur mandat classique se verrait probablement forcé d'évoluer alors que les organismes locaux leur grignoteraient davantage de « parts de marché ». Si, avec le *capacity building*, un espace d'action assuré semblait se dégager et permettre aux ONGH du Nord une fonction légitime garante de leur pérennité, les résultats de la recherche indiquent plutôt que la transition ne se fera pas naturellement. Si une évolution de leur part afin de stimuler l'émergence d'acteurs locaux chevronnés paraîtrait bénéfique à l'ensemble de la sphère, la recherche souligne ce qu'auraient à perdre les organismes du Nord. Dans un contexte hautement concurrentiel, des intérêts opposés ressortent. Il est donc moins risqué d'affirmer que la localisation « devrait », dans le sens de ce qui est souhaitable et non probable, encourager à une reconfiguration des rôles des ONGH du Nord.

Conclusion

Le thème de cette recherche portait sur les enjeux de la localisation de l'aide humanitaire. En approchant ceux-ci, ce travail tentait d'acquiescer une dimension quelque peu prospective. L'objectif de ce mémoire était de répondre à la question de départ : « Quels changements potentiels induirait la localisation de l'aide humanitaire ? ».

Pour mener à bien cette recherche, il fut décidé d'entamer ce travail par une rapide recontextualisation. Le premier chapitre a insisté sur la dimension qu'a atteinte l'aide humanitaire. Que cela passe par son institutionnalisation, sa popularité ou l'ampleur des tâches auto-mandatées, ses acteurs font aujourd'hui presque figure d'indétrônables. Lors du deuxième chapitre, les évolutions multiples qui ont pour effet de remettre en question l'adéquation du modèle de l'aide ont été abordées. Cela a tant trait au réchauffement climatique et défis sanitaires liés, à la réaffirmation de souveraineté qu'à l'apparition de nouveaux acteurs. Le contexte d'opération change. En conséquence, afin d'assurer la qualité de l'aide dans le respect des victimes, la façon de l'appréhender se doit de s'adapter. Le troisième chapitre a donc introduit le courant de la transition qui regroupe les réflexions sur la nécessaire évolution de l'aide en réaction aux constats critiques présentés lors de la partie précédente.

La deuxième partie devait, elle, présenter au lecteur l'itinéraire réflexif m'ayant amené à opter pour ce thème. Lors du premier chapitre, j'ai abordé mon expérience au sein d'une ONG guinéenne. Ce séjour, ainsi que les entretiens exploratoires menés à l'occasion, ont participé à l'émergence des questionnements m'ayant orienté vers la localisation de l'aide. Cette notion est présentée par la suite. Cela devait permettre de se faire une idée de l'engouement qui y est lié. Les chapitres suivants ont exposé la problématique, la méthodologie, les difficultés et les limites de ce travail.

Au cours de la troisième partie, l'objectif était de confirmer ou infirmer les sous-hypothèses. Les résultats de cette phase d'analyse nous amène à nuancer ce que suggèrent celles-ci. Concernant la première, s'il est probable que la localisation soit concomitante à un certain rééquilibrage des rapports entre ONGH du Nord et du Sud, les éléments mobilisés induisent qu'il ne faudrait pas voir dans la localisation, malgré les 25% de fonds directs, un changement de paradigme tel qu'il porterait en lui la possibilité pour les acteurs du Sud de se dépêtrer réellement des logiques et impositions du Nord. Si la localisation pourrait tout de même être appréciée et être perçue comme un progrès pour ce qui est de la reconnaissance du rôle des acteurs locaux, il est probable que les « sacrifiés » soient principalement les acteurs-implémenteurs occidentaux. L'autorité décisionnaire et normative pourrait, elle, ne pas faire l'objet d'un partage semblable. Il est légitime de penser que les types de violences mentionnés par Bouju et Ayimpam persisteraient (Bouju & Ayimpam, 2015). À nouveau, il est primordial de rappeler que tout cela dépendra de la forme finale donnée à la localisation, qui n'est encore qu'une notion floue.

Du côté de la deuxième sous-hypothèse, les résultats de la recherche laissent présager qu'une reconfiguration des rôles ne se réalisera pas par le simple souci d'harmoniser ses activités avec l'esprit de la localisation. Si la recherche insiste sur le fait qu'une présence moins exécutive, et préférablement plutôt de mentor-formateur, serait favorable, elle expose un important obstacle en soulignant les contraintes bureaucratiques d'ONGH régies par des logiques semblables aux entreprises commerciales. La localisation, parce qu'elle participera à renforcer les ONG locales, accentuera la

concurrence pour l'obtention de fonds et, si sa logique est poussée à bout, menacera la survie des ONGH du Nord. Dans l'état actuel des choses, il semble donc peu probable que la localisation provoque une reconfiguration de leur rôle. Pour y parvenir, soit un moyen de faire converger les intérêts des différents acteurs devra être trouvé, soit une « relocalisation » des acteurs du Nord devra être imposée.

Les conclusions de la phase d'analyse m'amènent à infirmer l'hypothèse principale selon laquelle la localisation induirait une rupture avec le modèle traditionnel de « faire de l'humanitaire ». Ce que l'on entend par « rupture » dans ce cas n'est pas similaire à « modification » ou « variation ». La localisation semble porter les espoirs d'une mutation profonde. Sa réalisation exprimerait la reconnaissance de l'importance du rôle que doivent jouer les acteurs du Sud, de leurs capacités et d'une volonté de parer les catastrophes en les anticipant et en renforçant les ressources locales. Au premier regard, la notion semble posséder les attributs nécessaires à un ambitieux programme de désinvestissement. L'engagement issu du *Grand bargain* de faire parvenir, d'ici 2020, « aussi directement que possible » aux acteurs locaux un quart des fonds destinés à l'aide humanitaire, alors que ceux-ci ne s'élèvent qu'aux environs de 2% actuellement, semble confirmer un basculement. Néanmoins, l'analyse fait ressortir la possibilité de changements au sein d'un système qui, de son côté, demeurera gouverné par les mêmes dynamiques de pouvoir.

Il m'est difficile de conclure sur quelque chose d'encore aussi peu concret que la localisation. Comme je l'ai déjà souligné, je pense que beaucoup dépendra de la liberté accordée quant à la propriété réelle des fonds directs en question. Une rupture signifierait la possibilité de se dégager des pratiques et normes standards imposées. Bien que toutes ne soient pas contestables ni contestées, une réelle rupture nécessiterait un lâcher-prise de la part des décideurs traditionnels. Un partage du pouvoir, possiblement synonyme de risques mais aussi affirmation d'une véritable désoccidentalisation de l'aide.

Les faiblesses de cette recherche ont déjà été soulignées dans le chapitre relatif à la méthodologie. Je reviendrai principalement sur le fait que ce travail ne constitue pas une étude empirique stricte. Bien que développée par le recours à la littérature, à des observations et à des entretiens, le caractère subjectif n'est pas à nier. Il est évident que les conclusions de cette réflexion ne peuvent être vues comme incontestables. La méthode de recherche s'est reposée autant que possible sur des bases fiables. Cela permet d'approcher la plausibilité des résultats mais rien ne garantit leur exactitude pour autant. Bien qu'avancées au regard d'enjeux et de faits avérés par des individus bénéficiant d'une expertise du secteur, les évolutions pressenties par ce travail ne se vérifieront peut-être jamais.

Dès lors, bien que cette recherche ne débouche sur des connaissances véritablement innovantes, elle tente néanmoins de mettre à jour les défis futurs, d'ores et déjà repérables par la

mobilisation des savoirs existants. Par là, elle se rapproche plus d'une tentative de démonstration. À cet égard, je dois aussi avouer que si ce travail permet éventuellement de pointer des enjeux, il n'apporte pas une contribution permettant de les solutionner. Je pense cependant que les résultats de l'analyse pourraient inviter à considérer plus amplement une éventuelle concurrence à venir entre ONGH du Nord et du Sud, thème assez peu abordé par la littérature.

Avant d'achever ce mémoire, je voudrais préciser que je suis conscient qu'il s'agit d'une problématique complexe. Il n'est pas question d'un « bon Sud » et d'un « mauvais Nord ». En outre, je pense que ce ne sont pas tant les ONGH qui sont en tension mais la structuration du système en elle-même. Les ONGH n'ont pas d'intérêts dans l'état actuel des choses à modifier leurs comportements. Elles veulent survivre et je dirais même qu'elles doivent le faire. D'après moi, une question conséquente à cette réflexion est : « Comment assurer l'émancipation des acteurs du Sud, et, dans le prolongement, de leur société, sans menacer les ONGH du Nord ? ». Des catastrophes d'ampleur, des guerres et des cas d'épidémie arriveront encore. Même en pouvant compter sur des sociétés mieux préparées aux chocs, je pense qu'il n'est dans l'intérêt de personne d'affaiblir ces possibilités d'aide d'urgence. Il me paraît donc essentiel de trouver des solutions pour permettre leur désengagement sans que cela leur soit fatal.

Je pense donc que la localisation ne doit évidemment pas être synonyme d'exclusion des acteurs du Nord. Leur présence est aussi une démonstration de la solidarité entre les peuples. Les expressions de solidarité sont naturelles et bénéfiques à l'entièreté de l'humanité. Si la solidarité n'est donc évidemment pas à remettre en question, la situation l'activant doit néanmoins être évitée coûte que coûte. Cela m'amène à reconsidérer le « paradoxe du Samaritain », selon lequel le fait de porter une aide en cas de besoin peut inciter l'aidé à se maintenir dans des conditions qui requièrent cette assistance (Pallage, 2011). Il me semble que la lecture puisse se faire dans l'autre sens également. La position de porteur de l'aide peut en effet être jouissive, à plusieurs égards. Les deux parties peuvent dès lors se complaire dans une telle situation. Porter son aide est un acte louable mais la vraie solidarité doit être celle qui structure les relations de sorte qu'elles ne débouchent pas sur une asymétrie aidant/aidé. Si la solidarité est naturelle, l'auto-détermination est par ailleurs un droit fondamental. Il nous suffit de nous mettre à la place des citoyens du Sud pour ressentir profondément cela. Qu'une aide extérieure soit portée ne constitue pas un souci en soi. Par contre, cela le devient quand elle ne rejoint pas les véritables intérêts et désirs des « bénéficiaires ». L'aide doit rester une entreprise par défaut. Toute action doit être élaborée dans l'optique sincère de ne plus à avoir à le faire.

Des incitants au désengagement doivent, dans ce cadre, être trouvés et permettre de donner une chance à l'esprit de la localisation. Sans cela, la localisation risquerait d'intégrer la famille déjà large des *buzzwords* et devenir une nouvelle notion « plate », détournée de son sens originel, un

élément langagier pratique et « passe partout » intronisant une sorte d' « *ownership*⁴¹ » au champ humanitaire.

Impulser un remaniement complet du système humanitaire international semble gargantuesque. Quelles perspectives de changement nous est-il réalistement possible d'envisager ? Je pense que le système humanitaire devrait, dans nos réflexions, davantage être appréhendé comme le marché qu'il est devenu. Il est en effet maintenant clair que les organisations en son sein sont régies par des intérêts économiques. Au sein de ce marché humanitaire, de simples promesses et engagements non contraignants risquent de ne pas aboutir aux résultats escomptés. Comme pour ce qui est des entreprises classiques, le problème est de penser « durable » alors qu'elles n'ont pas été « programmées » pour. Il n'existe pas d'intérêts économiques à se désengager. On peut penser que cela devra alors être imposé. Une alternative serait que leur présence devienne négativement perçue par un public donateur mieux informé et conscient des enjeux sous-jacents. Cela contribuerait à ronger leur légitimité et à les inciter à une adaptation conséquente plus favorable. Pour illustrer cela, nous pouvons faire un parallèle avec le monde commercial. Citons, par exemple, la prise en considération de l'impact environnemental par certains producteurs sous l'influence des consommateurs, ou le succès de la RSE auprès de certaines multinationales. Je pense que le secteur humanitaire est encore trop idéalisé par la population générale. Une lecture moins naïve largement diffusée pourrait conduire les ONGH du Nord à reconsidérer leurs approches.

Une prolongation de cette recherche pourrait être d'analyser les évolutions effectives au sein des ONGH occidentales suite à la localisation. Ainsi, le transfert du siège d'Oxfam International vers Nairobi constitue un événement intéressant au sein de la planète humanitaire. Cette décision spontanée semble porter en elle une volonté de « relocalisation » de l'aide. Au-delà du caractère hautement symbolique, il serait intéressant d'approcher les éventuelles implications concrètes d'un tel *switch* quant aux pratiques d'aide. Une autre perspective serait d'analyser des activités de renforcement des capacités dispensées par des ONGH occidentales afin de distinguer spécifiquement méthodes efficaces de ce qui n'est que faux semblant.

Quoi qu'il en soit, le chemin vers une aide véritablement menée par les principaux concernés reste long. Sur cette voie, on peut sans doute considérer que l'engagement du *Grand bargain* constitue déjà une petite étape.

⁴¹ Ce concept développé par l'Union européenne dans les années 90 fait lui aussi partie de la famille des *buzzwords* du monde du développement. « Appropriation » sous sa forme francophone, ce concept ne possède pas de définition conventionnelle. De façon générale, l'idée véhiculée est celle d'une appropriation par les partenaires de leurs propres stratégies d'aide. Comme tous *buzzwords*, si cela paraît de bon sens, l'appropriation en pratique ne rejoint pas toujours ce qui est suggéré en discours.

Bibliographie

ABESSOLO Nguema Jean Roger, 2014, « Vers la fin d'un service public international ? La transition humanitaire en Afrique de l'Ouest », *Grotius*, [URL : <http://www.grotius.fr/vers-fin-dun-service-public-international-transition-humanitaire-en-afrique-louest>, consulté le 20 juillet 2017].

ALNAP, 2015, *The state of the humanitarian system*, ALNAP Study, London, [URL: <https://www.humanitarianoutcomes.org/sites/default/files/alnap-sohs-2015-web.pdf>, consulté le 24 avril 2017].

ALY Heba, 2015, « Quel espoir pour la réforme de l'humanitaire ? », *IRIN*, [URL : <http://www.irinnews.org/fr/report/101833/quel-espoir-pour-la-r%C3%A9forme-de-l%E2%80%99humanitaire>, consulté le 27 juin 2017].

ALY Heba, 2016, « Sommet humanitaire mondial : gagnants et perdants », *IRIN*, [URL : <http://www.irinnews.org/fr/analyses/2016/05/26/sommet-humanitaire-mondial%C2%A0-gagnants-et-perdants>, consulté le 9 juin 2017].

AUDET François, 2014, *Développer les capacités locales ou faire survivre le régime ? L'approche bureaucratique pour comprendre les organisations humanitaires*, Thèse de doctorat en administration publique, ENAP, Montréal.

BA Hassan, 2004, « L'Afrique minée par les conflits : les véritables enjeux de l'action humanitaire », in DUTERME Bernard (dir.), *Interventions humanitaires ? Points de vue du Sud*, Syllepse, Alternatives Sud, Paris, pp. 117-124.

BANQUE MONDIALE, 2017, *Guinée - Vue d'ensemble*, [URL : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/guinea/overview>, consulté le 10 mai 2017].

BARNETT Michael, 2010, *The international humanitarian order*, Routledge, New York.

BAUDET Marie-Béatrice, 2007, « Les dérives du "business humanitaire" », *Le Monde*, [URL : http://www.lemonde.fr/economie/article/2007/11/19/les-derives-du-business-humanitaire_979801_3234.html, consulté le 22 juillet 2017].

BAZIN Marie, FRY Antoine, LEVASSEUR Pierre, 2010, « L'aide humanitaire internationale non-gouvernementale : un monopole occidental », *Revue Humanitaire*, 2010/3, [URL : <http://humanitaire.revues.org/696>, consulté le 20 juillet 2017].

BENNETT Christina, 2016, *Time to let go : Remaking humanitarian action for the modern era*, Humanitarian Policy Group, [URL: <https://www.odi.org/hpg/remake-aid>, consulté le 18 juillet 2017].

BIOFORCE, 2017, « Localisation de l'aide humanitaire », in *Conférence Bioforce*, 3 avril 2017, Lyon-Vénissieux, [URL : <https://www.youtube.com/watch?v=sArgMrX4xw4>, consulté le 24 juillet 2017].

BOND, 2015, *Ensuring sustainable development : The need to invest in disaster risk reduction*, Bond, London, [URL : https://www.bond.org.uk/data/files/Joint_CS0_statement_on_DRR_in_FFD_FINAL_120615.pdf, consulté le 21 juin 2017].

BOUJU Jacky, AYIMPAM Sylvie, 2015, « Ethnocentrisme et partenariat : la violence symbolique de l'aide humanitaire », *Les papiers du Fonds Croix-Rouge française*, décembre 2015, n° 1, [URL : <http://www.fondcrf.org/wp-content/uploads/2016/08/Ethnocentrisme-et-partenariat-la-violence-symbolique-de-l%E2%80%99aide-humanitaire.pdf>, consulté le 13 juin 2017].

BOUTE Joseph, 1998, « La violence ordinaire dans les villes subsahariennes », *Cahier de l'UCAC*, 1998/3.

BRAUMAN Rony, BACKMANN René, 1996, *Les médias et l'humanitaire : éthique de l'information ou charité-spectacle*, CFPJ, Paris.

BRIEND André, 2000, « Quelle intervention en situation de pénurie ? », in BRAUMAN Rony (dir.), *Utopies sanitaires*, Le Pommier, Manifestes, Paris.

BRUNEL Sylvie, 2008, *À qui profite le développement durable ?*, Larousse, Paris.

CESSOU Sabine, 2017, « Aide humanitaire : la " localisation " en question », *RFI*, [URL : <http://www.rfi.fr/hebdo/20170317-aide-humanitaire-localisation-question-burundi-refugies-ong>, consulté le 2 juillet 2017].

CHARTER FOR CHANGE, 2015, *Charte pour le changement*, Charter For Change, [URL : <https://charter4change.files.wordpress.com/2015/11/charte-pour-le-changement.pdf>, consulté le 25 juin 2017].

CHASTANG Sandrine, 2008, « Toutes les manières de rater un don humanitaire », *Revue du MAUSS*, vol. 31, n° 1, pp. 318-347, [URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2008-1-page-318.htm>, consulté le 5 août 2017].

COUPRIE Sonia, 2012, « Le management stratégique des ONG ou la quête de légitimité », *Mondes en développement*, vol. 159, n° 3, pp. 59-72.

CYRULNIK Boris, 1999, *Un merveilleux malheur*, Odile Jacob, Paris.

DAUVIN Pascal, SIMÉANT Johanna, 2002, *Le travail humanitaire : Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Presses de Sciences Po, Paris.

DAVIES Robin, 2000, « Humanitarian assistance : negative spin-offs for the host country », in CICR, *War, money and survival*, CICR, Genève, pp. 82-87.

DE GEOFFROY Véronique, ROBYNS Alain, 2009, « Les bailleurs émergents de l'aide humanitaire : le cas des pays du Golfe », *Humanitaires en mouvement*, 2009/3, [URL : http://www.urd.org/IMG/pdf/URD_HEM_3_FR-2.pdf, consulté le 29 juin 2017].

DE LEENER Philippe, 2013, « Le partenariat contre l'altérité ? Comment, sous couvert de partenariat, le déni de ce qui rend autre l'autre se renouvelle dans les impensés de la solidarité internationale », *Mondes en développement*, n° 161, pp. 79-92.

DEVELOPMENT INITIATIVES, 2011, *Non-DAC donors : Arab donors' humanitarian aid contributions*, Development Initiatives, Bristol, [URL: <http://devinit.org/wp-content/uploads/2017/06/Arab-donors-humanitarian-aid.pdf>, consulté le 26 juin 2017].

DEVELOPMENT INITIATIVES, 2017, *Global humanitarian assistance : Report 2017*, Development Initiatives, Bristol, [URL: <http://devinit.org/post/global-humanitarian-assistance-2017>, consulté le 16 juin 2017].

DIAKITÉ Aboubacar Sidiki, 2016, « Ébola en Guinée : un révélateur des forces et faiblesses », *Alternatives humanitaires*, 02/16, [URL : <http://alternatives-humanitaires.org/fr/2016/01/13/ebola-en-guinee-un-revelateur-des-forces-et-faiblesses>, consulté le 10 mai 2017].

DIEUX Martin, 2012, « Les ONG, ces conteuses de fables », *Youphil*, [URL : <http://www.youphil.com/fr/article/05364-ong-fable-humanitaire?ypcli=ano>, consulté le 19 juin 2017].

EADE Deborah, 2010, « Capacity building : who builds whose capacity? », in CORNWALL Andrea, EADE Deborah, *Deconstructing development discourse : Buzzwords and fuzzwords*, Practical Action Publishing, Oxford, pp. 203-214.

EBERWEIN Wolf-Dieter, 2006, « Le paradoxe humanitaire ? Normes et pratiques », *Cultures et Conflits*, n° 60, pp. 15-37, [URL : <http://conflits.revues.org/1916>, consulté le 15 juillet 2017].

EDELSTEIN Michael, HEYMANN David, 2016, « Ébola - passé, présent et futur », *Alternatives humanitaires*, 02/16, [URL : [Http://alternatives-humanitaires.org/fr/2016/01/16/ebola-passepresent-et-futur](http://alternatives-humanitaires.org/fr/2016/01/16/ebola-passepresent-et-futur), consulté le 10 mai 2017].

FAVOREU Edith, 2016, « Renforcer les capacités nationales : de l'idéal à la réalité, de la rhétorique à la pratique », *Humanitaires en mouvement*, n° 17, mai 2016, pp. 5-10, [URL : <http://www.urd.org/Renforcer-les-capacites-nationales>, consulté le 29 juillet 2017].

FEINSTEIN INTERNATIONAL CENTER, 2010, *Humanitarian horizons : A practitioners' guide to the future*, Feinstein International Center, Medford, [URL: <http://euhap.eu/upload/2014/06/hfp-humanitarian-horizons-jan-2010.pdf>, consulté 18 juin 2017].

FONDS CROIX-ROUGE FRANÇAISE, 2017, « Les défis opérationnels d'une aide localisée », in *États de la recherche 2017*, 15 mars 2017, Paris, [URL : <https://www.youtube.com/watch?v=SNGsawllsFI>, consulté le 4 juillet 2017].

FOUQUET Thomas (dir.), 2016, *Transition humanitaire au Sénégal*, Karthala, Paris.

GAULME François, 2011, « " États faillis ", " États fragiles " : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère*, 01/11, pp. 17-29.

GAZEAU Eric, 2012, « La reconversion des humanitaires », *Humanitaire*, n° 32, (URL : <http://humanitaire.revues.org/1294>, consulté le 31 juillet 2017).

GHÉLIM Nora, INGRES Marie-Elisabeth, MOREAU Jennifer, 2009, *Les métiers de l'humanitaire, du développement et de la diplomatie*, Ellipses, Parcours Métiers, Paris.

GILLARD Patrick, 2011, « Le grand bazar de l'humanitaire », *La Libre*, [URL : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/le-grand-bazar-de-l-humanitaire-51b8cb81e4b0de6db9bf4b22>, consulté le 16 juillet 2017].

GINGERICH R. Tara, COHEN J. Marc, 2015, *Turning the humanitarian system on its head*, Oxfam, Oxford, [URL: https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/rr-turning-humanitarian-system-local-capacity-270715-en.pdf, consulté le 2 juin 2017].

GRUNEWALD François, DE GEOFFROY Véronique, CHÉILLECHAIR Réiseal Ní, 2017, *More than the money - Localisation in practice*, [URL : http://www.urd.org/IMG/pdf/More_than_the_money_Trocaire_Groupe_URD_1-6-2017.pdf, consulté le 14 juin 2017].

GRUNEWALD François, TESSIER Laurence, 2001, « Zones grises, crises durables, conflits oubliés : les défis humanitaires », *RICR*, vol. 83, n° 842, [URD : http://www.urd.org/IMG/pdf/Crises_durables_crises_oubliees.pdf, consulté le 7 juin 2017].

GUSTIN Loïc, 2016, *Approche critique de l'aide humanitaire : Confrontation des fondamentaux à la pratique*, Travail de fin d'année de M1 en Sciences de la population et du développement, Université de Liège, Liège.

HOURS Bernard, 2002, « L'action humanitaire : thérapie et/ou idéologie de la globalisation ? », *Sud/Nord*, Toulouse, 2002/2, n° 17, pp. 9-18.

ICVA, 2016, *Localisation in humanitarian practice*, Humanitarian Policy Group, [URL: <https://www.icvanetwork.org/resources/localisation-humanitarian-practice>, consulté le 7 juillet 2017].

INFOGRAM, s.d., *La confiance dans les institutions*, [URL : <https://infogram.com/fb78eeb7-b054-43d9-ab25-6ea08fa2f4af>, consulté le 4 juillet 2017].

IRIS, 2017, « Les ONG humanitaires en voie d'extinction ? », in *Compte-rendu du 12^{ème} Stand UP de l'humanitaire*, 11 mai 2017, Paris, [URL : <http://www.iris-france.org/evenements/les-ong-humanitaires-en-voie-dextinction>, consulté le 14 juillet 2017].

KNUDSEN Christine, 2011, « Partnership in principle, partnership in practice », *Humanitarian Exchange*, 04/11, pp. 5-8, [URL: <http://odihpn.org/magazine/partnership-in-principle-partnership-in-practice>, consulté le 7 juin 2017].

LACONDE Thibault, 2014, « Humanitaire et développement durable : passé, présent et futur de deux idées jumelles », *Grotius*, [URL : <http://www.grotius.fr/humanitaire-developpement-durable-passe-present-futur-idees-jumelles>, consulté le 20 juillet 2017].

LALLEMAND Caroline, 2015, « Mission B-fast au Népal : "une affaire de com' contre-productive" », *Le Vif/l'express*, 2015/5, [URL : <http://www.levif.be/actualite/belgique/mission-b-fast-au-nepal-une-affaire-de-com-contre-productive/article-normal-393625.html>, consulté le 18 juin 2017].

LAVERGNE Marc, 2015, « Les échecs des ONG, une question taboue ? », *Grotius*, [URL : <http://www.grotius.fr/les-echecs-des-ong-une-question-taboue>, consulté le 19 juillet 2017].

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 2015, *Aide internationale et société civile au Niger*, Karthala, Paris.

LE COCONNIER Marie-Laure, POMMIER Bruno, 2012, *L'action humanitaire*, PUF, Que sais-je ?, Paris.

LE NAËLOU Anne, 2004, « Pour comprendre la professionnalisation dans les ONG : quelques apports d'une sociologie des professions », *Revue Tiers Monde*, vol. 180, n° 4, pp. 773-798.

LENFANT François, VAN BROEKHOVEN Lia, VAN LIERDE Frank, 2009, « Les conséquences de la guerre contre le terrorisme sur le monde des ONG », *Cultures et Conflits*, n° 76, pp. 67-86, [URL : <https://conflits.revues.org/17779?lang=en>, consulté le 2 août 2017].

- MAILLARD Denis, 2008, « 1968-2008 : le Biafra ou le sens de l'humanitaire », *Humanitaire*, n° 18.
- MARTIN Boris, 2015, « BRAC : un modèle d'entreprise sociale venu du Sud », *Revue internationale et stratégique*, vol. 98, n° 2, pp. 113-119.
- MARTIN Boris, 2015, *L'adieu à l'humanitaire ?*, Charles Léopold Mayer, Poche, Paris.
- MARTIN Ellen, DARCY James, 2001, « Uneasy bedfellows : the motives and drivers of collaboration between the commercial and humanitarian sectors », *Humanitarian Practice Network*, 2001/5, [URL: <http://odihpn.org/magazine/uneasy-bedfellows-the-motives-and-drivers-of-collaboration-between-the-commercial-and-humanitarian-sectors/>, consulté le 18 juillet 2017].
- MATTÉI Jean-François, 2005, *L'urgence humanitaire, et après ?*, Hachette littératures, Essai, Paris.
- MATTÉI Jean-François, 2014, *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*, Les liens qui libèrent, Paris.
- MATTÉI Jean-François, TROIT Virginie, 2016, « La transition humanitaire », *Médecine/Sciences*, vol. 32, n° 2, [URL : <http://www.fondcrf.org/wp-content/uploads/2016/05/Transition-humanitaire-JF-Mattei-V-Troit-M%C3%A9decine-Sciences-2016.pdf>, consulté le 24 avril 2017].
- MCGOLDRICK Claudia, 2016, *Humanitarianism at breaking point ? New roles for local and international actors*, [URL: <http://blogs.icrc.org/law-and-policy/2016/08/19/humanitarianism-local-international-actors>, consulté le 29 juillet 2017].
- MICHELETTI Pierre, 2007, « Les humanitaires victimes des logiques d'État », *Le monde diplomatique*, 2007/6, [URL, <https://www.monde-diplomatique.fr/2007/06/MICHELETTI/14873>, consulté le 9 juin 2017].
- MICHELETTI Pierre, 2008, *Humanitaire : s'adapter ou renoncer*, Marabout, Paris.
- MICHELETTI Pierre, 2011, « Humanitaires : neutralité impossible ? », *Esprit*, 2011/7, Paris, pp. 39-45.
- MICHIELS Denis, EGG Johny, BLEIN Roger, 2012, « La répétition des crises alimentaires et nutritionnelles au Niger : la rénovation urgente des politiques de sécurité alimentaire », *Cahiers agricultures*, vol. 21, n° 5, pp. 302-310, [URL : <http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30986>, consulté le 20 juin 2017].
- MOSSELMANS Michael, 2016, *How Grand is the Grand Bargain ?*, [URL: <http://blog.worldhumanitariansummit.org/entries/how-grand-is-the-grand-bargain>, consulté le 28 juin 2017].

NZEYIMANA Henri, 2015, *Localizing humanitarian response: can the rhetoric translate into concrete action? South Sudan case study*, Mémoire en Advanced studies un humanitarian action, Université de Genève.

OCHA, 2012, *Factsheet : safety and security for national humanitarian workers*, OCHA, New York, [URL : <https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/National%20staff%20Factsheet%20Jan12.pdf>, consulté le 21 juillet 2017].

PALLAGE Stéphane, 2011, « Le chantage et l'aide humanitaire », *La Presse*, [URL : <http://www.lapresse.ca/opinions/201108/04/01-4423531-le-chantage-et-laide-humanitaire.php>, consulté le 4 août 2017].

PARKER Ben, 2016, « La " Grande Négociation " : décryptage », *IRIN*, [URL : <http://www.irinnews.org/fr/analyses/2016/05/24/la-%C2%AB%C2%A0grande-n%C3%A9gociation%C2%A0%C2%BB-d%C3%A9cryptage>, consulté le 27 juin 2017].

PECH Thierry, PADIS Marc-Olivier, 2004, *Les multinationales du cœur : les ONG, la politique et le marché Paris*, Le Seuil, La République des idées, Paris.

PÉCHAYRE Marion, 2017, « ALIMA et les African Doctors », *Les papiers du Fonds Croix-Rouge française*, février 2017, n° 7.

PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, 2001, *L'aide humanitaire, aide à la guerre ?*, Complexe, Bruxelles.

PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, 2006, « De l'impartialité des humanitaires et de leur perception par les bénéficiaires : les enjeux politiques de l'aide internationale au Burundi », *Autrepart*, Paris, 2006/3, n° 39, pp. 39-57.

PERRIN Pierre, 1998, « Impact de l'assistance humanitaire sur l'évolution des conflits », *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, [URL : <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/5fzg9h.htm>, consulté le 7 juin 2017].

PIROTTE Gautier, 2015, *Syllabus de sociologie de la coopération internationale*, Université de Liège, Liège.

PNUD, s.d., *A propos de la Guinée*. [URL : <http://www.gn.undp.org/content/guinea/fr/home/countryinfo.html>, consulté le 10 mai 2017].

QUÉINNEC Erwan, 2007, « La croissance des ONG humanitaires : Une innovation devenue institution », *Revue française de gestion*, vol. 177, n° 8, pp. 83-94.

REDVERS Louise, 2016, « ONG : Comblent le fossé Nord-Sud », *IRIN*, [URL : <http://www.irinnews.org/fr/report/101618/ong%C2%A0-comblent-le-foss%C3%A9-nord-sud>, consulté le 18 juillet 2017].

RICARD Xavier, EBERWEIN Wolf-Dieter, SERAG Hani, MOHANNA Kamel, 2010, « Partenariat Nord/Sud : les conditions de la réussite », *Humanitaire*, [URL : <http://humanitaire.revues.org/865>, consulté le 18 juillet 2017].

RIEFF David, 2002, *L'humanitaire en crise*, Le serpent à plumes, Paris.

RODET Diane, 2008, « Les définitions de la notion d'utilité sociale », *Économie et Solidarités*, vol. 39, n° 1, [URL : www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros_parus_articles/3901/ES-3901-11.pdf, consulté le 11 juin 2017].

ROSA, 2008, *Éclairage de la quinzaine : le lien entre urgence, la réhabilitation et le développement*, EuropeAid, Bruxelles, [URL : http://www.urd.org/IMG/pdf/Eclairage_de_la_quinzaine_Zoom_de_ROSA_No-8_FR.pdf, consulté le 20 juillet 2017].

RTBF, 2016, *Génération Quoi : le changement, c'est quand ? Les résultats de notre grande enquête*, [URL : https://www.rtb.be/info/societe/detail_generation-quoi-alors-on-change?id=9454735, consulté le 4 juillet 2017].

RYFMAN Philippe, 1999, *La question humanitaire*, Ellipses, Paris.

RYFMAN Philippe, 2008, *Une histoire de l'humanitaire*, La découverte, Repères, Paris.

RYFMAN Philippe, 2009, *Les ONG*, La Découverte, Paris.

SCHENKENBERG Ed, 2016, *The challenges of localised humanitarian aid in armed conflict*, MSF, [URL : https://arhp.msf.es/sites/default/files/MSF_EGS03_The%20challenges%20of%20localised%20humanitarian%20aid%20in%20armed%20conflict_november%202016_0_0.pdf, consulté le 25 juin 2017].

SINGH S. Sudhanshu, 2016, « As local as possible, as international as necessary : humanitarian aid international's position on localisation », *Charter For Change*, [URL : <https://charter4change.org/2016/12/16/as-local-as-possible-as-international-as-necessary-humanitarian-aid-internationals-position-on-localisation>, consulté le 25 juin 2017].

SMILLIE Ian, 2001, « Capacity building and the humanitarian enterprise », in SMILLIE Ian, *Patronage or partnership : local capacity building in humanitarian crises*, Kumarian Press, Bloomfield, pp. 7-24.

SOLTHIS, 2014, *Gestion des risques dans les États fragiles : la santé d'abord ! Optimiser l'efficacité des subventions du Fonds mondial*, Solthis, Paris, [URL : http://solthis.org/wpcontent/uploads/2015/11/Solthis_FM_Gestion-des-risques-2014_rapport.pdf, consulté le 23 juillet 2017].

STERN Stéphanie, 2015, « Le secteur privé représente-t-il une menace pour le secteur humanitaire ? », *Revue internationale et stratégique*, Paris, 2015/2, n° 98, pp.103-111.

STREET Anne, 2011, « Humanitarian partnerships : what do they really mean ? », *Humanitarian Practice Network*, [URL : <http://odihpn.org/magazine/humanitarian-partnerships-what-do-they-really-mean>, consulté le 18 juillet 2017].

THOMAS Frédéric, 2013, *L'échec humanitaire, le cas haïtien*, Couleur livres, Bruxelles.

TROIT Virginie, 2014, « “ Le métissage ” des ONG, un laboratoire pour l'avenir de l'humanitaire », *Youphil*, [URL : <http://www.youphil.com/fr/article/07743-metissage-ong-laboratoire-avenir-humanitaire-senegal>, consulté le 2 juin 2017].

UNICEF, 2015, *Analyse de situation des enfants en Guinée*, UNICEF Pays-Bas, [URL : <https://www.unicef.nl/files/unicef-child-notice-Guinee.pdf>, consulté le 10 mai 2017].

UNICEF, s.d., *Statistiques*, [URL : https://www.unicef.org/french/infobycountry/guinea_statistics.html, consulté le 10 mai 2017].

VAN BRABANT Koenraad, 2016, *Localisation: Meanings and Trajectories*, [URL: <https://www.linkedin.com/pulse/localisation-meanings-trajectories-koenraad-van-brabant>, consulté le 23 juin 2017].

VESELY Milan, 1998, « Quand l'aide humanitaire nourrit la guerre », *Courrier International*, n° 424, [URL : <http://www.courrierinternational.com/article/1998/12/17/quand-l-aide-humanitaire-nourrit-la-guerre>, consulté le 7 juin 2017].

WHS, 2015, *Preparatory stakeholder analysis: World humanitarian summit regional consultation for the Middle East and North Africa*, World Humanitarian Summit, New York.